



HAL
open science

Sophie Cottin, Correspondance Complète, Tome 2 Le Cercle de la Romancière (1795-1798), édition critique Huguette Krief et Mathilde Chollet, Introduction

Huguette Krief

► **To cite this version:**

Huguette Krief. Sophie Cottin, Correspondance Complète, Tome 2 Le Cercle de la Romancière (1795-1798), édition critique Huguette Krief et Mathilde Chollet, Introduction. Classiques Garnier, coll. "Correspondances et mémoires", n° 51, pp.778, 2023, 978-2-406-14117-4. <hal-04423075>

HAL Id: hal-04423075

<https://hal.science/hal-04423075v1>

Submitted on 19 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

INTRODUCTION

Tome 2 *Le Cercle de romancière de la Correspondance complète* de Sophie Cottin, éd. critique Huguetta Krief et Mathilde Chollet, Paris, Garnier, 2022.

**Huguetta Krief
Aix-Marseille Université CIELAM
Aix-en-Provence, France.**

« J’ai pris de nouvelles opinions, j’ai nourri dans mon âme d’autres
sentiments,
je ne suis plus la même¹. »

Sous son crêpe funèbre, Sophie Cottin souhaite disparaître du monde. Comme elle l’écrit à Laurent-Théodore Jauge : « Je pourrai, en m’éloignant d’un monde importun, m’ensevelir dans la retraite la plus absolue et cacher à mes amis le spectacle déchirant d’une douleur qui ne fait qu’accroître tous les jours². » La jeune veuve porte le deuil de son bien-aimé avec ostentation³ et se replie volontairement dans une campagne isolée. Ritualisé, le temps du deuil s’est imposé à elle de manière naturelle, comme si le lien de dépendance qui la retenait à son mari se maintenait bien au-delà de la mort. Cette période sombre lui est infiniment pénible, car elle ne trouve aucun guide, aucun conseil pour traverser cette épreuve. Pourtant, au-delà de sa vêtue de veuve et des honneurs sensibles qu’elle rend à son époux défunt, Sophie Cottin est appelée à réagir, à reprendre sa vie en main pour assurer le bien-être des siens sous l’austère République thermidorienne (9 thermidor an II – brumaire an IV) et un Directoire (brumaire an IV – 18 brumaire an VIII) qui ne cesse de poursuivre les émigrés. L’urgence du moment est de recouvrer son patrimoine sous scellés et d’acquérir une liberté d’aller et de venir à son gré. Sophie Cottin multiplie les expédients pour contourner la législation. Elle brouille les pistes à qui voudrait suivre sa trace : son statut (est-elle émigrée ou non ?), ses biens (est-elle propriétaire de Champlan ou non ?) et sa fortune (est-elle riche ou non ?) sont des mystères

¹ Les références aux lettres du présent tome de la *Correspondance complète* (désormais *CC*) renverront à leur numéro et à leur date comme suit : *CC* II, 1, Sophie Cottin à Julie Verdier, s.d.

² Les références aux lettres du tome 1 renverront à leur numéro et à leur date comme suit : *CC* I, 395, Sophie Cottin à Laurent-Théodore Jauge, s.d., p. 1006.

³ Voir Nicole Pellegrin, « Le sexe du crêpe : costumes du veuvage dans la France d’Ancien Régime », dans *Veufs, veuves et veuvage dans la France d’Ancien Régime*, Actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998), textes réunis par Nicole Pellegrin, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 219-245.

pour ses biographes. L'accumulation de faux-semblants, la manipulation de ses certificats de résidence, des contrats de vente, des inventaires de biens et des liquidations de succession répondent à la pression politique constante qu'elle subit et à sa peur des lendemains⁴.

Ce second volume de la *Correspondance complète* révèle la lente reconstruction de Sophie Cottin, d'autant plus angoissante qu'elle s'ouvre sur un avenir qui lui semble vide de sens. La jeune femme redéfinit son regard sur le monde et jauge avec plus de lucidité ses relations passées avec son époux. Le veuvage a le pouvoir de faire émerger de nouveaux aspects d'elle-même, dont la lettre qu'elle adresse à sa cousine Julie Verdier de la Carbonnière donne la clé :

Telle qu'un arbuste naissant que l'art enlève à la nature et qui étend ses rameaux flexibles selon la direction qu'on lui donne, il [Jean-Paul Cottin] dirigea toutes les facultés de mon âme. Je ne fus plus rien par moi-même, ses goûts étaient les miens, sa volonté devint ma loi. Mais que jeune encore, on laisse l'arbuste à lui-même, il reprendra sa forme naturelle. De même je reprends la route qui m'était propre, j'ai rejeté de mauvais penchants, des goûts pernicious, peut-être ai-je acquis quelques vertus, peut-être en ai-je perdu d'autres, mais du moins je me suis fixée définitivement sur ce que je crois être bien. J'ai pris de nouvelles opinions, j'ai nourri dans mon âme d'autres sentiments, je ne suis plus la même (CC II, 1, s.d.).

Sophie Cottin prend le risque de regarder en face le cours de ses pensées et l'inconfort qui grandit en elle. Quelque chose de fondamental se joue ici, quelles que soient les contraintes qui s'exercent sur elle. Les lettres du *Cercle de Sophie Cottin* sont au cœur de cette intimité, depuis la fin de son deuil en 1794 jusqu'à l'année 1798, époque où l'épistolière se décide à franchir les bienséances imposées au sexe féminin pour composer *Claire d'Albe*, son premier roman.

Au milieu des bouleversements financiers et des constructions politiques sans lendemain, Sophie Cottin tente de faire vivre un idéal de sociabilité qui lui rende son autonomie et lui fasse prendre des distances avec les cercles de la bonne société qu'elle fréquentait du temps de son mariage. Si Jean-Paul Cottin, banquier protestant de la Révolution française, avait espéré en vain fonder le « cercle très étroit de la véritable amitié⁵ » qui lui tenait à cœur, sa veuve entraînée par la chute de la maison Cottin rompt avec les enjeux de la vie parisienne et fuit les lieux de la richesse et de la considération :

Qu'entend-on par reprendre ma place dans la société ? Écouter et répondre à cet amas de phrases décousues qu'on appelle conversation, me livrer à ces insipides usages qu'on

⁴ Selon Sylvie Mouysset : « La peur pousse à l'action, telle est la principale leçon de la plupart des témoignages. Rester, partir, agir : effacer l'incertitude du lendemain, retrouver une position stable, se situer par rapport à ses amis comme à ses ennemis » (« "Silence de mort et craintes extrêmes" : la peur en son for privé à l'époque révolutionnaire », *AHRF*, n° 373, juillet-septembre 2013, p. 26).

⁵ CC I, 386, Jean-Paul Cottin à Julie Verdier, 4 septembre 1793, p. 989.

nomme plaisirs ? Non, ce monde que j'ai toujours vu comme un étranger, avec lequel les circonstances m'obligeaient de vivre quelques instants, m'est devenu plus étranger que jamais. D'ailleurs, dans ce monde, où chacun s'assujettissant au joug perd sa physionomie primitive pour le masque général et où le frottement des usages efface les inégalités qui distinguaient un homme d'un autre, je perdrais le peu de vie qui me reste (CC I, 407, fin 1793).

S'appropriant la contestation radicale qu'avait faite Jean-Jacques Rousseau de la mondanité et de ses valeurs, Sophie Cottin réunit autour d'elle une petite société, pour laquelle le langage de l'amitié et le chemin de la bienfaisance ne cachent pas, comme dans le grand monde, des relations asymétriques de protection et de pouvoir. Si l'on s'en tient à ses seules lettres, le cercle se définit comme un espace à l'abri des passions sociales ; il est la représentation séduisante, presque enchantée d'un lieu égalitaire, que chaque membre fréquente par fidélité à un idéal vertueux ; il est aussi un endroit de liberté pour l'épistolière qui souhaite tirer un trait sur les pratiques de la politesse mondaine : « Je demande la liberté de me trouver dans ce petit cercle que quand cela me conviendra et, si je sens le besoin d'être seule, de n'être contrainte par rien⁶. »

Maison, cercle, « petit monde⁷ » ou société, quel que soit le nom que Sophie Cottin donne à cette réalité, elle participe à sa nouvelle identité sociale. Aussi l'enjeu du présent volume est-il de montrer que la fiction de l'égalité, issue de cette conception du cercle, ne demeure valable que si Sophie Cottin en garde le contrôle et qu'elle arrive à rendre supportables les différences de statut social ou affectif, qui existent entre ses membres. La vertu feutrée, la sensibilité ardente, la franchise qu'elle y fait régner n'effacent pas les tensions qui s'y développent au cours du temps. Le cercle de Sophie Cottin, comme toute entité vivante, évolue et n'échappe ni aux ruptures ni aux passions.

1- LES RÉSEAUX ÉPISTOLAIRES⁸

Le présent volume est un recueil de 332 lettres. Pendant les quatre années qu'il couvre, le réseau de correspondance s'étoffe et permet de saisir sur le vif l'existence de Sophie Cottin, ses allées venues entre Paris, Champlan et les lieux de résidence de son clan.

⁶ CC I, 404, Sophie Cottin à Anne-Suzanne Risteau, s.d., p. 1022.

⁷ Comme Sophie Cottin l'écrit : « Je pensais aussi à Sophie, à Anna, et je me suis étonnée en sentant combien elles me sont chères ; je trouve auprès d'elles ce que j'appelais autrefois mon petit monde, et je m'irrite involontairement contre ceux qui nous empêchent d'être tout à elles, et elles tout à nous. Je sens de plus que rien ne me paraît charmant comme les gens que j'aime », CC II, 313, Sophie Cottin à Julie Verdier, août 1798.

⁸ Nous suivons Claire Lemerrier : « On ne saurait se contenter de repérer l'existence de telle ou telle forme de "réseau", car il faut surtout se demander si ces "réseaux" sont ou non hiérarchisés, multipolaires, mouvants ou tenaces, à quels moments ils fonctionnent plutôt comme des ressources ou au contraire comme des contraintes pour les individus ou les groupes » (« Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005/2, n°52-2, p. 88).

À l'été 1794, Sophie Cottin vit encore repliée dans son domaine de Champlan, avec sa cousine et les siens. Pourtant elle songe à rompre sa solitude et à s'installer à Paris. Elle y emménage en plein hiver, au début de l'année 1795. Là, elle se lie aux Bresson, amis de sa cousine Félicité Lafargue, et se consacre à l'éducation des filles de Julie Verdier. Elle y entretient une aimable amitié avec Gramagnac, un homme d'affaires proche de Jean-Paul Cottin. Durant l'année 1795 jusqu'à l'été 1796, la jeune veuve invite à vivre auprès d'elle, parmi ses intimes, son jeune cousin Jacques Lafargue. Après un séjour à Neuilly pour inoculer Delphine Verdier, Sophie Cottin retourne aux beaux jours à Champlan. Le drame du suicide de Jacques Lafargue, qui s'y déroule en août 1796, crée une rupture profonde dans l'existence de Sophie Cottin. Éperdue de douleur, elle s'enfuit de Champlan et renoue étroitement avec sa belle-famille au gré de séjours à l'Auberderie, chez les Girardot, et à la Chaussée-d'Antin, dans l'hôtel particulier parisien des Cottin. Réconciliée avec les plaisirs de la culture, elle suit des cours publics et correspond avec des auteurs de renom ; elle s'aventure même à solliciter un graphologue parmi les scientifiques à la mode. Mais, dans le même temps, elle est rattrapée par les dettes bordelaises liées à la succession de son père. En 1798, touchée par le renforcement des mesures contre les émigrés qui suivent le coup d'État du 18 Fructidor, elle mobilise un réseau de députés et d'amis pour l'aider à être radiée de la liste des émigrés, ce qu'elle obtiendra en novembre 1798, date à laquelle s'achève ce volume.

Sophie Cottin est au centre d'un massif épistolaire, puisqu'elle est l'auteure et la destinataire d'environ 80% des lettres que nous présentons. La proportion serait à revoir à la hausse, compte tenu des destructions et des enfouissements faits par Julie Verdier⁹, qui a probablement soustrait des traces jugées gênantes pour la mémoire familiale. En outre, des lacunes sont prévisibles, dans la mesure où les lettres autographes de Sophie Cottin comme celles des romanciers de la période romantique ont attiré les collectionneurs¹⁰. Aussi, pour rétablir le fil conducteur entre certaines séries, il a été nécessaire de retenir les correspondances de proches de Sophie Cottin, comme les échanges du député Marie-Félix Faulcon de La Parisière (1758-1843) avec Pierre-Marie-Louis Lemarcis, cousin de la romancière¹¹, ou avec ses amis Mme et M. Sarzec¹². Grâce à ces lettres, il a été possible d'éclairer des zones d'ombre, de révéler des aspects inédits de la vie de Sophie Cottin et de questionner les rapports que la jeune veuve a entretenus avec Jacques Lafargue, son cousin bien-aimé.

⁹ En fonction de la campagne de calomnie qui se déchaîne contre elle et Sophie Cottin fin 1796 – début 1797, après le suicide de Jacques Lafargue : « Je suis fatiguée d'être en butte aux calomnies. J'avais oublié celles répandues sur moi, j'y faisais peu d'attention. Depuis, accablée par une juste douleur et tout occupée de celles répandues sur mon amie, indignée des trames affreuses qu'on lui suppose, j'en étais tout occupée, lorsque j'apprends de nouveau que mes lettres sont un sujet de calomnie contre moi et cela me suffit pour cesser de vous écrire », *CC II*, 186, Julie Verdier à Vaublanc, 12 septembre 1796.

¹⁰ Deux lettres de Sophie Cottin acquises par la William M. Spencer Collection of French Manuscripts sont conservées à bibliothèque de l'Université de Chicago (Box 1, folder 55).

¹¹ *CC II*, 241, 21 thermidor an V ; 243, 5 fructidor an V ; 248, 1^{er} complémentaire an V ; 296, 24 messidor an VI ; 308, 15 thermidor an VI ; 332, 11 brumaire an VII.

¹² *CC II*, 305, 10 thermidor an VI.

RYTHME DES LETTRES & FLUX DES CORRESPONDANTS

Les lettres familières, les missives administratives, les billets griffonnés à la hâte forment dans ce volume un ensemble documentaire polymorphe, qui nous ouvre des portes sur la vie intime et sociale de Sophie Cottin. La fréquence des lettres et le jeu de leurs combinaisons méritent notre attention, car ces éléments dévoilent le rôle et l'importance des personnages, souvent hauts en couleur, que l'on y croise : des petites gens de maison à des hommes célèbres, tels que Louis-Sébastien Mercier libéré des geôles de la Terreur ou Viénot de Vaublanc, député de droite, qui prend la tête de la Réaction royaliste et coloniale dans les assemblées de la Révolution française.

Rythme et fréquence

Le mois de juillet 1794, date à laquelle débute le volume, entame une phase dynamique de la correspondance, où s'échangent en six mois 68 lettres : elles nous font découvrir l'amitié qui se noue entre Sophie Cottin et Gramagnac, la rupture de Julie Verdier avec son mari, l'arrivée des Bresson à Paris ou encore la décision de la romancière de déménager à Paris. Par suite, plus des deux tiers des 75 lettres de l'année 1795 se situent au printemps et durant l'été : Sophie Cottin tient sa cousine régulièrement informée des progrès de l'inoculation de sa fille, Delphine, chez le docteur Goetz. Durant cette période, elle entame une liaison très tendre avec Jacques Lafargue, son jeune cousin, venu s'installer à Champlan. Alors qu'elle espère le guider vers la vertu, elle reçoit les premiers aveux, à peine voilés, de la passion qu'il éprouve pour elle :

J'ai senti qu'il faudrait bouleverser tout mon être ou l'anéantir pour diminuer au plus léger degré ce que je sens, car je ne connais point de milieu entre ne vous aimer pas et vous aimer comme je vous aime. Comment vous aimerais-je moins lorsque je sens si bien que je ne m'appartiens plus et que ma tendresse et moi ne sont plus qu'une même chose ? Ah ! Maintenant je suis à vous malgré vous et peut-être malgré moi ; je suis à vous et à tout ce qui vous entoure et à tout ce qui tient à vous. Je suis à vous plus qu'il ne faudrait sans doute, puisqu'enfin je me dois à d'autres êtres, je me dois à la société, et que, cependant, vous seule êtes le mobile et le but de toutes mes actions ; vous, seule, tenez tous les événements de ma vie. C'est à vous à les diriger vers le bien ; je confesse ma faiblesse, j'ai peine à marcher seul : c'est à vous à me soutenir. (CC II, 153, 5 mars 1796)

Pour l'année 1796, on compte 65 lettres, alors que la moitié d'entre elles concernent « l'épisode Jacques Lafargue et Amable Pelet¹³ ». Il est certain qu'un tri, dont l'ampleur est difficile à quantifier, a été fait par les héritiers tant pour effacer les traces compromettantes des relations amoureuses entre Sophie Cottin et Jacques Lafargue, que pour masquer les circonstances du suicide de ce dernier. La question de la date de cet enfouissement (au moment de la mort de Lafargue ?

¹³ Nom donné au dossier contenant les lettres échangées entre Sophie Cottin, Julie Verdier, Félicité et Jacques Lafargue, Lemarcis et Amable Pelet (BnF NAF 15979).

de celle de Sophie ? plus tard ?) demeure sans réponse. Trois lettres de Julie Verdier à Sophie Cottin ont été conservées pour la période, mais aucun des retours qui lui ont été faits. L'année 1797 est la moins présente, avec 47 lettres échangées, dont un quart est consacré à l'affaire Larrey, du nom du Bordelais qui réclame à Sophie Cottin une somme importante due par la compagnie Risteau père et fils. Les affaires courantes, le besoin d'argent, l'éducation des filles de Julie font passer *a priori* le deuil de Lafargue au second plan. Les quelques lettres de 1797 écrites par Vaublanc et Faulcon rappellent les événements politiques en cours. L'année 1798 est la plus présente. Elle propose 77 lettres, d'abord échangées de janvier à mars, qui concernent les démarches de Sophie Cottin pour obtenir sa radiation de la liste des émigrés ; par la suite, les lettres de l'été sont majoritairement consacrées au « petit monde » que Sophie Cottin a réuni de nouveau autour d'elle, avec son cousin maternel Lemarcis, Félix Faulcon, l'un de ses amis, et son beau-frère André Cottin.

Une autre manière d'interroger cette correspondance serait d'estimer la fréquence des échanges. Mais, bien que les grandes lignes des lettres non conservées apparaissent dans les réponses qui leur sont faites, cette absence limite la pertinence des estimations chiffrées. En revanche, en croisant plusieurs facteurs, comme la nature de l'échange, la date de la lettre, les lieux de son émission et de sa réception, il est possible d'en proposer une typologie. Une première catégorie recouvre les lettres familières quasi quotidiennes qui s'échangent entre les habitants de Champlan : ce sont les billets de Félicité à sa cousine et les lettres de Jacques Lafargue à Sophie Cottin, auxquels des réponses sont faites dans les heures qui suivent. Des questions se posent sur la modalité de l'échange : au vu de tous, de main à main ? Les billets sont-ils déposés discrètement dans des lieux choisis par les correspondants ? Une seconde catégorie de lettres regroupe la correspondance pratique ou dite d'affaires : elle est hebdomadaire et régulière entre Champlan et Paris ; elle concerne des lettres échangées par les deux cousines avec Gramagnac, André Cottin ou Girardot. Si le trajet d'une lettre par la poste entre Paris et Champlan s'effectue à grands frais dans la journée, Sophie Cottin profite, par souci d'économie, des courses de son « commissionnaire », Pierre-Louis Bigand, pour acheminer son courrier jusqu'à Paris. C'est la même proximité qui permet au député Vaublanc d'informer au jour le jour les deux cousines de l'avancée de sa réintégration au Conseil des Cinq-Cents (des lettres 171 à 199). Il reste quelques lettres difficiles à classer, pour lesquelles il est complexe de fixer un déroulement dans le temps, à l'exemple de celles où Sophie Cottin, allant de maison en maison pour échapper à la police, écrit à Julie Verdier une à plusieurs fois par jour (lettres 259 à 279). S'y ajoutent les envois de longue distance, difficiles à scander, comme la correspondance entre Sophie Cottin et Mme Jauge qui prend des semaines, car elle passe par André Cottin qui centralise les envois pour l'Angleterre et redistribue les lettres qui en viennent.

Le cercle familial : de Champlan à l'Auberderie

Durant ces années, Sophie Cottin s'assure de renforcer par lettre ses liens avec les membres de sa famille maternelle, à l'image des confidences qu'elle

échange avec sa cousine Julie Verdier. Cette inséparable amie, venue s'installer à Champlan au décès de Jean-Paul Cottin, y est accompagnée de ses filles Delphine, Élisabeth et Mathilde, et de Pierre, son mari. La réunion des deux cousines sous le même toit explique le nombre peu important de leurs lettres : 52 envoyées par Sophie Cottin à Julie qui lui en adresse 37, ce qui représente un peu plus d'un quart des lettres du corpus ; elles ne s'écrivent que lors de leurs brèves séparations, par l'obligation qu'elles ont de gérer le quotidien de Champlan et pour le plaisir d'échanger de leurs nouvelles. En 1794, Julie Verdier joue un rôle très effacé dans l'ensemble du réseau, car elle est éloignée de Paris et du centre de toute vie mondaine ou politique : sur le peu de lettres qui lui sont adressées à cette époque, toutes sont de sa cousine. Mais la donne évolue avec le temps et fait d'elle l'unique médiatrice auprès de Sophie Cottin ; elle devient, à partir de 1795, la destinataire d'un tiers des lettres des membres du cercle¹⁴, confirmant les propos de Lemarcis, selon qui le fait d'écrire à Julie Verdier revient à écrire à Sophie Cottin : « Cette lettre, je l'avais adressée à votre cousine ; mais *l'une* ou *l'autre*, ou bien *c'est la même*, voilà, je crois, votre devise » (CC II, 261, 10 janvier 1798).

Pierre-Marie-Louis Lemarcis (1762-1828), surnommé Constant, est la seconde figure d'importance dans le réseau familial. Il est le fils d'un riche négociant de Bolbec, Jacques Lemarcis, et d'une cousine de Mme Ristreau, Suzanne Le Maignan. Très jeune, il avait été élevé par sa mère « dans la religion catholique afin qu'il fût apte à entrer dans les emplois publics¹⁵ ». Devenu secrétaire général de l'intendance d'Orléans, il connaît une brillante carrière et a l'insigne faveur d'être présenté à Louis XVI par Necker¹⁶. Entré en politique au début du Directoire, il est élu député du Loiret au Conseil des Cinq-Cents. Alors que, dans les *Lettres de jeunesse*, son arrivée à Paris en octobre 1788¹⁷ avait été aussitôt mentionnée par Sophie Cottin, Lemarcis n'intervient dans ce présent volume qu'à la fin de l'année 1795 et 1796, et en 1798. Il s'adresse quasi exclusivement à Sophie Cottin (cinq lettres) et à Julie Verdier (huit lettres). À une réponse près¹⁸, les lettres que lui écrivent ses deux cousines n'ont pas été conservées. Cinq missives de son ami Félix Falcon complètent les informations sur ce proche de Sophie Cottin : elles donnent, dès le mois d'octobre 1795, des nouvelles régulières de son engagement politique au Conseil des Cinq-Cents. Dans le même temps, Lemarcis subit les pressions de son cercle amical, qui souhaite le voir se remarier avec Sophie Cottin ; mais il a de bonnes raisons de

¹⁴ Si 24 lettres de Lemarcis à Sophie Cottin ont été acquises par la BnF, la conservation du reste est liée à Julie Verdier et à ses héritiers : le fonds 44Y conservé à la SHPF réunit les papiers de la famille Jauge-Harlé, où Julie Verdier a marié ses deux filles Élisabeth et Mathilde.

¹⁵ Copie dactylographiée d'extraits du livre de raison de la famille Varin, p. 22 (SHPF, 44Y/43). Ces informations sont à prendre avec précaution, car l'auteur de la copie précise que les renseignements sont « un peu imparfaits ». Le père de Lemarcis y est dit intendant de la province d'Orléans, ce qui est une confusion avec un poste qu'occupera son fils.

¹⁶ Adolphe Robert, Edgar Bourloton et Gaston Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, 1889-1891, en ligne [[https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/15564](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/15564), consulté le 16 juillet 2021].

¹⁷ CC I, 36, Sophie Ristreau à Julie Vénès, 30 octobre 1788, p. 201.

¹⁸ CC II, 34, Sophie Cottin à Pierre-Marie-Louis Lemarcis, s.d.

résister à ces pressions, comme il l'explique à Falcon : « Quand je réfléchis, mon cher à tout ce que j'ai éprouvé de félicité dans une union de six ans, je ne conçois pas comment mes amis arrangent pour moi de nouveaux engagements » (CC II, 298, 18 juillet 1798). Lemarcis ne se remet pas du chagrin d'avoir perdu son épouse, Marie-Augustine Legrand de Melleray¹⁹, qu'il a tant aimée. Fidèle à sa mémoire, il en édite pieusement les lettres en 1797, dans un recueil intimiste intitulé *Conseils à une jeune femme, ou Lettres d'Augustine L. M. à Pauline D. N*²⁰.

Un autre Bordelais, François Risteau, est le seul cousin paternel de Sophie Cottin à intervenir dans la correspondance au début de l'année 1794, sitôt après le décès de la mère de Sophie²¹. Il est la figure même du négociant enrichi, dont l'ascension sociale est remarquable. Recueilli par Jacques Risteau père²², il a débuté dans la compagnie familiale comme simple commis, mais il est parvenu en quelques années à en prendre la tête, illustrant la définition du négociant proposée par l'*Encyclopédie* : « La profession de marchand est honorable et pour être exercée avec succès, elle exige des lumières et des talents²³. » À la mort de son oncle, François Risteau est un bourgeois aisé : il a reçu en héritage les armes, les bijoux, la bibliothèque du négociant et tous les meubles que comportent le comptoir et les magasins de la compagnie. Généreusement, Jacques Risteau avait pris soin de le doter de dix mille livres pour qu'il contracte un bon mariage. Chose faite en 1793, quand François Risteau épouse à 35 ans Marie²⁴, fille de Jean Baraton, un négociant protestant. Cet ancien commis de la maison Risteau, qui durant quarante années en était devenu le principal associé²⁵, y joue un rôle mineur, car il passe le plus clair de son temps à Sainte-Foy²⁶, dont il est originaire, et laisse la gestion du négoce à son gendre. Les lettres de François Risteau à Sophie Cottin font état de transactions commerciales et d'investissements financiers qu'il engage pour le compte de sa cousine. Des treize lettres présentées dans ce volume, sept sont envoyées entre l'été 1794 et l'été 1795 : elles traitent de la gestion des revenus bordelais de Sophie Cottin. Les six restantes sont de l'année 1797, quand Sophie Cottin est confrontée aux Larrey qui réclament

¹⁹ Le contrat de mariage est signé le 17 septembre 1790 à Orléans, la succession de la défunte a lieu en mai et juin 1796 (AD Loiret, 1J153, inventaire des papiers de la famille Legrand de Melleray).

²⁰ *Conseils à une jeune femme, ou Lettres d'Augustine L. M. à Pauline D. N. suivies de quelques poésies*, Paris, Dupont, an V. Signalé par Quérard, *Les Supercheries littéraires dévoilées*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1964, t. II, p. 795 et par Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Paris, Daffis, 1872, vol. 1, p. 698.

²¹ CCI, 417, François Risteau à Sophie Cottin, 15 avril 1794, p. 1050-1052 et CCI, 431, du même à la même, 20 mai 1794, p. 1079-1080.

²² François Risteau « avait un parent à Bordeaux qui voulant le sortir de la misère l'appela dans sa maison après l'avoir fait apprendre à écrire, il en fit un commis pendant environ 10 à 12 ans », éclaircissements donnés par Jay pour François Risteau, 27 pluviôse an II (AD Gironde 14L 33).

²³ MARCHAND (*commerce*), *Enc.*, X, 83.

²⁴ Acte du 18 juillet 1793 (AD Gironde, 4E 772, registres d'état civil, municipalité Bordeaux centre).

²⁵ Éclaircissements donnés par Jay pour François Risteau, 27 pluviôse an II (AD Gironde 14L 33).

²⁶ Régularisation de son mariage le 16 juillet 1789 (AD Gironde, 4E 761, registre protestant).

17 000 livres à la société Risteau, une somme considérable dans cette période de pénurie alimentaire et de crise financière. Deux missives de Jean Baraton, beau-père de François Risteau, complètent le tableau des échanges qui ont lieu lors de cette difficile affaire.

Le cercle des intimes, tel que Sophie Cottin l'a organisé autour d'elle, connaît ses premières tensions à cause de Pierre Verdier de La Carbonnière, l'époux de Julie. Ses aspirations, ses goûts, ses besoins personnels s'accusant avec la vieillesse l'emportent désormais sur les valeurs de bienveillance et de respect partagées par la communauté. Sans simplifier à l'extrême, le mariage de raison qu'il a contracté avec Julie était fondé sur une hiérarchie traditionnelle entre les époux, qui impliquait la soumission de la femme face à l'autorité du mari et la négation du plaisir sexuel de l'épouse²⁷ ; or, sous l'influence de *La Nouvelle Héloïse* et des romans sensibles qu'elle lit avec passion, Julie Verdier aspire à un meilleur équilibre dans ses relations à deux. L'intimité qu'elle partage avec Sophie Cottin semble la combler enfin. Elle lui offre le monde nouveau d'une conjugalité fantasmée : Julie Verdier quitte son rôle de femme fragile, soumise au désir de son mari, pour s'épanouir dans une relation émotionnelle valorisante, qui répond à son besoin de protéger sa cousine et à celui complémentaire d'être accueillie et aimée. Verdier, très possessif, en prend ombrage et n'hésite pas user de violence²⁸ dans ses gestes comme dans ses paroles pour que cessent ces rapports d'exclusivité. L'une des querelles brutales qui l'a opposé à Julie provoque la rupture avec Sophie Cottin. Verdier est prié de quitter le domaine, ce qu'il fait le vendredi 21 novembre 1794. L'orage passé, la maîtresse de Champlan compte bien garder le mari jaloux à distance : « Nous n'avons que des nouvelles très calmes du citoyen Verdier, j'espère qu'il persistera à retourner dans son pays. Il me tarde qu'il soit bien loin, il me tarde surtout que mon amie ait brisé tout à fait la chaîne qui lui a fait verser tant de larmes » (CC II, 49, 21 novembre 1794).

La correspondance révèle au lecteur les rapprochements et les ajustements auxquels tous se soumettent pour maintenir intacts les liens de la famille en dépit de la désunion des Verdier. Malgré les facilités offertes par le droit civil révolutionnaire en la matière, le divorce des époux Verdier ne sera ni demandé, ni prononcé. Contre toute attente, Verdier poursuit un commerce épistolaire avec ses filles et son épouse, à qui il réclame un portrait, sans doute pour sauver les apparences vis-à-vis du cercle mondain qu'il fréquente à Tonneins, son lieu de résidence. Trop heureuse de s'en tirer à bon compte, Julie le satisfait promptement : « Je ferai faire le portrait que M. Verdier me demande. Nous choisirons le peintre qui fait le plus ressembler, ce ne sont pas ordinairement les meilleurs » (CC II, 66, s.d.). Pour sa part, Sophie Cottin se réconciliera avec Verdier et séjournera chez lui à Tonneins, accompagnée de Julie et ses trois filles,

²⁷ Pour la représentation d'une sexualité conjugale en termes de *nécessité du devoir* et de *dangers de l'excès*, voir Maurice Daumas, « La sexualité dans les traités sur le mariage en France, XVI^e-XVII^e siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2004/1, n° 51-1, p. 7-35.

²⁸ Julie évoque les « mille emportements, mille menaces contre [s]a cousine et [s]a sœur » de Verdier, ainsi que la « crainte » qu'elle ressent à son égard (CC II, 84, Julie Verdier à Marc-Antoine Vénès, s.d, p. ##).

lors d'un voyage dans le Sud-Ouest, à l'été 1804. Elle n'hésitera pas à le solliciter financièrement pour conserver Champlan, au nom des solidarités familiales²⁹.

Rien n'est figé dans le *Cercle de Sophie Cottin* : le recueil donne à voir des histoires personnelles qui s'entrecroisent et s'éloignent quelque temps après. C'est le cas de Félicité Lafargue, sœur de Julie, qui est parmi les premières à avoir rejoint Champlan, accompagnée de sa fille Agathe³⁰. Malgré son état de dépendance envers Sophie Cottin qui l'héberge et l'entretient, elle ne craint pas d'afficher des opinions très personnelles ; elle conserve une manière assez directe de s'exprimer, quel que soit son interlocuteur ou son correspondant. Au moment où commence le présent volume, Félicité Lafargue, veuve depuis 1788, connaît les ardeurs d'une folle passion pour l'ex-constituant Ange-Marie d'Eymar, surnommé Gabriel dans la correspondance. Un drame soudain se noue autour de la lettre de rupture qu'elle reçoit de lui :

Ma chère Félicité, quelle impression elle a reçue ! Elle est devenue pâle comme la mort, ses nerfs se sont raidis, je l'ai prise dans mes bras, j'ai versé des larmes bien amères, elle ne pleurait pas, je l'ai mise dans son lit, elle s'est réchauffée, calmée ; je viens de la laisser beaucoup mieux ; la fatale, la lettre est dans ma poche, elle n'est point ouverte encore, c'est demain matin que Félicité lira son arrêt, je vous écrirai sur-le-champ, je vous le promets. [...] tout est fini pour elle, elle ne fera que traîner le reste de sa vie (CC II, 2, 23 juillet 1794).

Quelle nouvelle brutale ! Félicité ne l'a ni pressentie, ni vu venir. Elle se sent abandonnée d'Eymar et arrachée à un amour sans avoir pu s'exprimer. Julie trouve les mots pour décrire son désarroi : « Qu'il est bien dur aussi, après avoir reçu des hommages qu'on ne cherchait point, d'être abandonnée... quand on ne

²⁹ Après la mort de Pierre Verdier en 1805, Julie dresse un état des lieux des actions menées par sa cousine pour assurer son futur : « On décida qu'on ferait une vente pure et simple à M. Verdier (celui qu'elle cho[isi]ssait) des biens qu'elle avait choisis. Que cette vente n'aurait pas l'air d'être en remboursement de sa dot, mais une vente comme on la ferait à tout autre. Que de son côté, Mme Cottin donnerait à la famille de son mari un reçu en bonne règle qui dirait avoir reçu en argent l'acquittement de sa dot et de ses droits, lesquels étaient de près de 300 000 livres. La chose ainsi réglée, on fit la vente à M. Verdier, le contrat de vente porta quittance et fut inscrit au bureau des hypothèques, les impositions furent mises sous le nom Verdier et tout fut en règle. En même temps, pour assurer Mme Cottin en cas que M. Verdier, d'un grand âge, vînt à mourir, ou que sa tête s'affaiblît au point de vouloir abuser, inquiéter Mme Cottin dans sa jouissance, on le déposséda dans ses propriétés, on fit faire à M. Verdier une contrevente à Mme Cottin sous-seing-privé et on lui fit donner une procuration aussi étendue que possible, dans laquelle M. Verdier autorisait Mme Cottin à vendre, à recevoir, à casser ou à refaire les baux à sa fantaisie, etc. Tel était l'état des choses à la mort de M. Verdier. » Julie Verdier, *Mémoire concernant les affaires de Mme Sophie Cottin née Risteau*, s.d., n.p. (SHPF 44Y/4/2).

³⁰ Aucun document ne permet de fixer une date précise à l'arrivée de Félicité même si Silvia Lorusso affirme que Félicité Lafargue arrive en même temps que Julie Verdier et son mari, à la mort de Jean-Paul Cottin (*Le Charme sans la beauté. Vie de Sophie Cottin*, Paris, Classiques Garnier, 2018 p. 75). Dans la correspondance, Félicité apparaît près de Sophie Cottin en septembre 1793 (CC I, 393, Sophie Cottin à Anne-Suzanne Risteau, 30 septembre 1793, p. 1000).

peut plus se détacher du charme qui vous a séduite et entraînée... » (CC II, 18, s.d.).

Félicité se replie désormais sur elle-même. Pour la consoler, Sophie Cottin lui rappelle son amitié sans faille³¹ et les liens de solidarité sur lesquels elle peut compter dans leur petite société. La dame de Champlan sait qu'il faut attendre que les premières expressions de la douleur passent pour que Félicité revienne à la raison, car le temps finit par l'emporter sur la passion. Dans ses lettres, elle exhorte Félicité à la résignation. Le chemin de la reconstruction est difficile, mais il existe au sein même de la souffrance une espérance divine et des vérités éternelles qu'il s'agit d'accueillir : « Appuyée sur le rocher de la résignation, je lui tends la main et lui montre le ciel... » (CC II, 4, 4 août 1794). L'argument trouve son origine dans la traditionnelle consolation chrétienne et vise à rendre acceptable les épreuves, auxquelles sont soumises toutes les créatures sur terre. Plus avant, Sophie Cottin invite sa cousine à s'interroger sur ses véritables sentiments, car elle sait la part de complaisance et d'imagination, qui existe dans les souvenirs que l'on ressasse. Félicité doit se dégager de ses illusions sur l'amour : « Ce rivage d'amour l'entraîne, c'est là où elle veut aborder, elle veut ignorer les roches escarpées qui lui en défendent l'entrée pour ne voir que les sommités fleuries dont ce lieu est couvert » (*ibid.*). Or, l'amante abandonnée n'est pas prête à entendre les remontrances morales de Sophie Cottin. Ballotée par des événements qui ne dépendent pas d'elle, elle s'enferme dans un aveuglement qui dure plus que de raison ; ce spectacle corrode une amitié qui prendra fin, au moment où Félicité accablée de reproches Sophie Cottin, à cause de sa relation amoureuse avec Jacques Lafargue (CC II, 185, s.d.).

Après avoir passé un an dans l'armée³², Jacques Lafargue, le fils prodigue, avait rallié le cercle de Champlan après sa démobilisation, à l'automne 1794³³. S'autorisant à intégrer de nouveaux visages, il y avait présenté Amable-Laurent Pelet en septembre 1794³⁴. Ce dernier, employé du ministère des Affaires extérieures et intime du naturaliste et minéralogiste Alexandre Brongniart³⁵, lui

³¹ « Chère Félicité, peu de gens t'apprécieront, t'aimeront comme tu le mérites, mais dans tous les lieux, dans tous les moments, l'âme de Sophie te sera ouverte, tu viendras y déposer tes peines et tes espérances, elle partagera les unes et les autres » (CC II, 12, Sophie Cottin à Jacques Lafargue, 28 août 1794).

³² Les cahiers manuscrits et inédits de Jacques Lafargue (BnF NAF 15979) sont retranscrits en annexe du présent volume. Les références renverront à cette annexe, comme suit : Lafargue, *Cahiers*, 3^e époque, p. ##. Dans une lettre du 30 septembre 1793, Sophie Cottin confirmait son départ imminent (CC I, 393, Sophie Cottin à Anne-Suzanne Risteau, p. 1000).

³³ « Ce fils ! ce fils ! On l'a, on le possède » (CC II, 35, Félicité Lafargue à Étienne Gramagnac, s.d.).

³⁴ Contrairement à ce qu'affirme Leslie Sykes (*Mme Cottin*, Blackwell, Oxford, p. 30), ce n'est pas à l'armée que Lafargue rencontre Pelet. « L'infortune d'Edmond me fit connaître Amable », écrit Lafargue avant de relater son départ (*Cahiers*, p. ##). Nous conservons l'orthographe « Pelet » donné par la correspondance, mais d'autres sources, dont le journal de son ami Brongniart, donnent « Pelé ».

³⁵ Philippe Lejeune, « Le journal retrouvé d'Alexandre Brongniart (1790-1802) », dans *Aux origines du journal personnel (France, 1750-1815)*, Paris, Champion, coll. Les dix-huitièmes siècles 189, 2016, chap. 21, p. 7 [en ligne] <https://www.autopacte.org/Origine.html> [consulté le 25 août 2021].

avait été recommandé par un proche de la famille, Edmond de Bresson (1760-1832), député girondin des Vosges à la Convention. Lafargue s'en était fait son meilleur ami, au point de lui confier ses cahiers intimes. Amable Pelet, avec qui Sophie Cottin échangera encore quelques lettres jusqu'en 1798, se fera un devoir de lui transmettre les précieuses pages écrites par Jacques Lafargue bien avant son suicide (CC II, 300, 20 juillet 1798).

L'hiver 1794-1795 marque l'arrivée d'un nouveau couple dans la vie de Sophie Cottin. Il s'agit d'Edmond de Bresson et de Marie de Catuffe, née Farges, pour cela surnommée Fargette, femme divorcée et amie intime de Félicité Lafargue. Lorsque le député girondin, inscrit sur les listes de proscription pendant la Terreur, avait fui Paris et qu'il s'était caché dans les Vosges, Fargette l'y avait rejoint par amour. Réintégré à la Convention vers le mois de décembre 1794, Bresson s'installe maritalement avec Marie Farges à Paris. Depuis leur arrivée, ils rendent régulièrement visite à Félicité et au cercle réuni par Sophie Cottin : « Claire, Sophie, Julie, femmes vraiment rares ! Jamais ceux qui sauront vous connaître n'approcheront froidement du lieu que vous habitez ! On en trouverait peu sans doute, où il existât une réunion si charmante » (CC II, 56, 12 décembre 1794). Marie Farges, la compagne d'Edmond de Bresson, est séduite par Sophie Cottin, dont elle apprécie le naturel. Elle rapporte que les expressions de son visage sont libérées de toute contrainte destinée à maîtriser les émotions et les sentiments³⁶ dans le grand monde. Signe de son extrême sensibilité, son regard parle pour elle : « Vos yeux charmants me l'expriment [votre intérêt] bien mieux que des paroles, aussi je les aime bien vos yeux. [...] Quand je suis avec vous, je ne peux m'empêcher de suivre tous les sentiments qui agitent votre âme » (CC II, 53, s.d.). Même l'absence de paroles devient riche en significations : « Sophie, jamais silence ne fut moins de la nullité que celui que j'observe souvent avec vous » (*Ibid.*). Certes, le présent volume offre peu de lettres de Marie Farges³⁷, mais il n'en demeure pas moins qu'elle joue un vrai rôle amical auprès de Sophie Cottin dans le cours de l'année 1795.

Le cercle des intimes, composé des Bresson, Félicité, Julie, Jacques et Amable, est appelé à évoluer. Bien que Marie Farges aime à croire qu'ils sont les seuls élus autour de Sophie Cottin, chacun des amis semble ouvrir le « petit monde » à d'autres liens, d'autres personnes, d'autres préoccupations. Le cercle s'anime en accueillant de nouveaux visages : on y privilégie l'amitié et chaque nouvel entrant est distingué par ses qualités personnelles. C'est pourquoi Marie Farges hésite à approuver les initiatives du jeune Amable Pelet, tant il semble confondre les amis intimes avec les fréquentations courantes : « Il [Amable] a prié Caroline d'aller le voir tandis qu'il y sera, il faut que je suive et cela me fâche » (CC II, 53, s.d.). Malgré les belles ententes du départ, le premier cercle de Sophie Cottin se lézarde

³⁶ En référence à l'art de la marquise de Merteuil dans les *Liaisons dangereuses*, un roman « intéressant » selon Sophie Cottin (CC I, 230, Sophie Cottin à Julie Verdier, 1790, p. 668) : elle avait appris l'art de contrôler en public ses muscles et ses nerfs, au point de ne faire paraître sur son visage que des émotions choisies : « Ressentais-je quelque chagrin, je m'étudiais à prendre l'air de la sérénité, même celui de la joie » (Pierre Choderlos de Laclos, *Les Liaisons dangereuses*, éd. Pomeau, Paris, Flammarion, « GF », Lettre LXXXI, p. 264).

³⁷ Quatre lettres lors l'hiver 1794-1795, une du 23 janvier 1796 (CC II, 146, p. ##), la dernière est de la main de Bresson et en date de mars 1796 (CC II, 154).

à la mort de Jacques Lafargue et se scinde en deux : Félicité se retire à Paris, entraînant dans son sillage le couple des Bresson. Fargette disparaît de la correspondance, malgré la haute estime que lui porte le député Vaublanc (CC II, 183, 4 septembre 1796). Pour leur part, Sophie Cottin et Julie Verdier se tournent du côté de la belle-famille Cottin et de la société des banquiers protestants.

Dans ce mouvement de repli, Sophie Cottin renoue des liens étroits avec son beau-frère, Antoine-Louis Girardot et avec André Cottin, dit Guibeville³⁸, qui est le jeune frère³⁹ de son défunt mari. Leurs lettres racontent combien leurs inquiétudes sont vives à propos de Mme Cottin mère et de sa fille, Mme Jauge. Les deux femmes, prosrites en tant qu'émigrées, risquent l'échafaud en cas de retour en France, car elles ont fui en Angleterre en 1792 pour trouver refuge auprès de leurs parents de Bath et de Londres. Une situation qui ravive un passé douloureux pour la famille ! Tous se souviennent de la Terreur, des tribunaux, des angoisses, des attentes, quand André Cottin et Antoine-Louis Girardot furent arrêtés comme suspects. Comment oublier aussi la fin tragique de leur beau-frère Théodore Jauge guillotiné en juin 1794 ? Du commerce épistolaire entre Sophie et André Cottin, il n'est conservé que dix-huit lettres, dont plus de la moitié a été écrite en 1798. À ce lot, se joignent trois lettres que Julie Verdier adresse à André Cottin, où elle prend la plume au nom de sa cousine, lors d'épisodes dramatiques comme le suicide de Lafargue et au moment où Sophie Cottin est sous la menace d'une arrestation imminente. Quant aux vingt lettres échangées avec le second beau-frère, Antoine-Louis Girardot, elles illustrent le rôle déterminant qu'il a pris dans la gestion de la succession de Jean-Paul Cottin. Depuis sa sortie de prison, il s'emploie à relancer la banque de la famille, malgré les risques financiers et les difficultés économiques du pays. Depuis le mois de février 1795, il apparaît dans les répertoires de M^e Robin, le notaire de la banque Cottin, sous la raison de la banque Girardot et Marceille⁴⁰, prouvant qu'il reprend l'activité autrefois dévolue à Jean-Paul Cottin, qui consiste à y déposer les pièces de ses clients. Les lettres entre Sophie Cottin et Girardot se concentrent dans les années 1794-1796, comme si, après cette période, André était devenu son interlocuteur exclusif dans la famille Cottin. La réalité est autre, Sophie Cottin écrit moins aux Girardot, puisqu'elle demeure fréquemment chez eux et ce, durant de longues périodes.

Lorsqu'elle fait des séjours au sein de sa belle-famille, Sophie Cottin retrouve avec bonheur sa vie d'avant, c'est-à-dire une existence faite d'oisiveté et de privilège. À Paris, elle rejoint André Cottin dans l'hôtel particulier de la Chaussée-d'Antin et son beau-frère Girardot dans la maison de la rue Saint-Georges, qui appartenait à Jean-Paul, mais que Sophie Cottin lui a cédée⁴¹. À Guibeville, elle est reçue dans la propriété des Cottin. En outre, les Girardot

³⁸ Il s'agit du nom du château familial.

³⁹ Thierry du Pasquier, *Généalogies huguenotes*, Paris, Éditions Christian, 1985, p. 183.

⁴⁰ Voir les répertoires de Robin pour les ans III à VI, sous les cotes AN MC/RE/XLVIII/8 et 9.

⁴¹ Antoine Girardot paie la maison, en assignats, 132 385 livres, en avril 1795. « Ladite maison consistant en un corps de bâtiments, cour, quatre étages y compris le rez-de-chaussée, écuries, réserves, terrasse et dépendances » (AN MC/ET/XLVIII/375, 22 août 1793, mention rajoutée dans l'acte de vente de maison de M. Broutin à M. Cottin).

ayant acquis la « ferme » de l'Auberderie, au cours de l'année 1793⁴², Sophie Cottin prend l'habitude de s'y retirer avec plaisir. On le comprend car, ce château composé d'une « maison d'habitation avec quelques dépendances et un vaste parc⁴³ », si propice aux réjouissances familiales, est situé en bordure de la forêt de Marly. À Guibeville, à la Chaussée-d'Antin comme à l'Auberderie, Sophie Cottin fait de belles rencontres. Tout d'abord celle de Fortunée Schorndorff, cousine de Sophie Cottin, Julie Verdier et de Lemarcis, qui intègre le cercle familial des Cottin en 1797. Malgré la faillite de son mari banquier en 1792⁴⁴, Fortunée a toujours résidé à Paris. C'est là qu'elle reçoit Sophie Cottin au début 1798. Sa fille Amélie, devenue la compagne de jeux de Delphine (CC II, 227, juin 1797), mère et fille se rendent à Champlan. Sophie Cottin se lie aussi d'amitié avec Anne-Marie-Jeanne-Nicole Gueroust de Freuville⁴⁵ (1771-1845), dite Anna. Fille de Jean-Jacques Cottin de la Thuillerie, frère de Jean-Louis Cottin, elle est la cousine d'André Cottin et de Mme Girardot, dont elle est très proche. Mariée à un noble sarthois, elle s'était installée à Paris en 1791. Mais, après s'être séparée de son mari en mars 1793, elle décide de vivre chez ses cousins parisiens et obtient son divorce en février 1794. Elle apprend avec douleur à ce moment-là qu'elle est inscrite sur la liste des émigrés, à cause de son père et de son mari, tous deux proscrits. Au moment du 18 Fructidor, elle partage le même sort que Sophie Cottin : rayée provisoirement de la liste des émigrés en juin 1795, elle prend peur d'être arrêtée et se joint à la folle équipée clandestine qu'organise Sophie Cottin durant six semaines en 1798. Mais Mme de Freuville n'obtiendra pas sa radiation en mai 1799, en raison de la présence d'irrégularités dans ses certificats : une absence de plus de trois mois dans ses justificatifs de résidence au début 1795 la rend suspecte d'avoir rejoint son père à l'étranger durant cette période⁴⁶. Comme Mme Cottin de Fontaine, une autre cousine de Sophie Cottin, et Mme Girardot⁴⁷, la belle-sœur avec qui les relations ont été par le passé distantes et froides⁴⁸, Mme de Freuville fait partie de ces dames avec lesquelles Sophie Cottin n'échange pas de correspondance, mais qui sont présentes dans ses lettres, qu'elle reçoive ou demande de leurs nouvelles.

⁴² 44Y/41/1, notes du 29 octobre 1908, sans nom d'auteur. L'Auberderie est acquise en 1791 par les de Nervo et Girardot apparaît dans les registres des délibérations du conseil de la commune de l'Étang-la-Ville à partir d'octobre 1793.

⁴³ Adrien Maquet, « Histoire de l'Étang-la-Ville », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1885, t. 11, p. 212.

⁴⁴ Édouard Delobette, *Ces Messieurs du Havre. Négociants, commissionnaires et armateurs de 1680 à 1830*, Thèse de doctorat en Histoire, Université de Caen, 2005, p. 1173.

⁴⁵ Divorcée en février 1794, la cousine de Freuville signe Cottin, ou Cottin Gueroust, mais les correspondants du *Cercle de la Sophie Cottin* ne la nomment que Mme de Freuville, ce que nous ferons aussi pour plus de lisibilité.

⁴⁶ Informations tirées du dossier de demande en radiation de Mme de Freuville (AN F/7/5603, n° 34 900, Cottin femme Gueroust, Marie-Jeanne-Nicole).

⁴⁷ Les Girardot sont mariés depuis 1788, le premier de leurs trois enfants naît en mars 1794, ce qui suscite un rapprochement avec Sophie Cottin.

⁴⁸ Pour exemple : « Je ne me sens pas la force de faire le sacrifice de huit jours de campagne à d'autres qu'à une amie tendrement chérie. Et ce titre n'est pas celui que je donne à Mme Girardot... » (CCI, 323, Sophie Cottin à Julie Verdier, s.d., p. 875).

Dans ce présent volume, une place privilégiée est accordée enfin à Delphine, Élixa et Mathilde, les filles de Julie Verdier, ainsi qu'aux enfants de Girardot et de leurs amis. Tous sont accueillis à Champlan, où ils partagent les jeux et les promenades des filles de la maison : « Nous ne faisons désormais qu'une même famille. Notre plus doux plaisir est de nous réunir tous dans nos campagnes mutuelles » (CC II, 253, s.d.). Sophie Cottin ne manque pas de s'intéresser aussi à la fille de sa cousine Schorndorff (CC II, 227, juin 1797) et aux pupilles de Lemarcis (CC II, 285, 26 juin 1798). Les lettres qui parlent des enfants du cercle tiennent lieu de causeries amicales : on y passe de l'anecdote amusante les concernant, à des questions sur leur éducation ou aux remèdes à leur administrer.

Au-delà de la famille : les relations choisies

Poussée par un goût de l'échange, Sophie Cottin étend son cercle à des relations qui lui tiennent à cœur : Jean-Étienne Gramagnac (1755⁴⁹-1836⁵⁰), ami de Jean-Paul Cottin, devient l'un de ses proches et apparaît dans la correspondance à l'été 1794⁵¹. Né à Bordeaux d'un père médecin, Gramagnac a commencé sa carrière en étant précepteur d'enfants de fermiers généraux⁵² dans les années 1780. Il s'est installé comme négociant à Paris en 1788 et, de 1791 à 1794⁵³, il est devenu l'associé de son ancien élève, Anne-Gilbert George d'Épinay fils, d'ailleurs issu d'une famille proche des Cottin⁵⁴. Grâce à la forte participation financière de George d'Épinay, la société Gramagnac & George fondée sur un capital de 130 000 livres jouit d'une belle réputation. Sur le plan des affaires, Gramagnac entretient des échanges fructueux avec le banquier Récamier à Paris, avec le comte de Greppi à Milan et avec des financiers à Londres, en Allemagne et à Boston. Les deux associés investissent leur argent dans des vins achetés au négociant Nairac père, de Bordeaux, et dans des meubles, de bijoux et d'argenterie à envoyer aux colons de Guadeloupe⁵⁵. Leur compagnie se charge en outre du recouvrement des primes pour les sucres et des traites pour le compte de divers négociants et armateurs. Grâce à ces diverses activités, Gramagnac et George d'Épinay accumulent « des sommes considérables⁵⁶ ». Leurs capitaux sont réinvestis en 1793 dans des toiles pour les revendre, à profit, à l'administration pour l'habillement des troupes et aux hôpitaux militaires qui en font une grande consommation. C'est ce qui vaut à Gramagnac d'être suspecté d'accaparement : arrêté et interrogé, il est mis hors de cause en

⁴⁹ AD Gironde, registres paroissiaux de Bordeaux, paroisse Saint-André, 29 juillet 1755.

⁵⁰ AD Sarthe, état-civil de La Flèche, 12 février 1836.

⁵¹ Sauf mention contraire, les informations qui suivent sont tirées de AN BB/3/66, n° 39, affaire de Gramagnac, soupçonné d'accaparement.

⁵² Sous l'Ancien régime, les fermiers généraux avançaient la somme totale de certains impôts au pouvoir royal. Ils se remboursent, avec une marge considérable, en se chargeant de la collecte auprès de la population.

⁵³ Acte de résiliation de la société Gramagnac et George, 8 floréal an II (AN MC/RE/LIII/11).

⁵⁴ Voir CCI, 352, Jean-Paul Cottin à Sophie Cottin, 29 juin 1790, note 69, p. 930.

⁵⁵ La commande n'est pas encore expédiée en 1793.

⁵⁶ Henri Calvet, *L'Accaparement à Paris sous la Terreur. Essai sur l'application de la loi du 26 juillet 1793*, Paris, Imprimerie Nationale – Ledoux, 1933, p. 150.

septembre 1793⁵⁷, au moment où décède son ami Jean-Paul Cottin. Malgré son acquittement, sa réputation de négociant est salie, comme le rapporte le *Moniteur universel* du 30 septembre 1793 : « Il ne peut être et n'a été en effet regardé que comme un homme profondément spéculateur⁵⁸. » Malgré ces mauvais bruits, Gramagnac poursuit ses activités avec les îles à sucre et continue de s'enrichir. Il sait compter sur de solides relations parisiennes ; des rumeurs mondaines lui prêtent même une liaison avec Mme d'Holbach qu'il aurait connue « très particulièrement⁵⁹ ».

L'amitié qui a existé entre Gramagnac et Jean-Paul Cottin compte pour beaucoup aux yeux de la jeune veuve de Champlan, mais si elle fait appel au négociant parisien, c'est surtout pour ses talents en affaires. Sophie Cottin lui confie, à des fins spéculatives, la vente de ses vins régionaux et de ses sucres coloniaux en provenance de la maison Risteau de Bordeaux. Il lui vend ses diamants, lui trouve des meubles, un logement parisien... Les dix-huit lettres que Sophie Cottin lui adresse montrent que Gramagnac est un correspondant incontournable au cours de l'hiver 1794-1795, notamment en novembre, lors de la rupture avec Verdier. La rudesse de l'hiver et le déménagement de Sophie Cottin à Paris expliquent le recours régulier à cet intermédiaire dévoué qui transforme les sucres coloniaux en espèces sonnantes et qui met galamment à sa disposition ses employés et ses relations d'affaires. Gramagnac ne reçoit que six lettres de Sophie au cours de la première moitié de l'année 1795 et ne lui en adresse que deux⁶⁰. Pour sa part, Julie place Gramagnac parmi les gens de confiance à contacter, lorsqu'elle cherche un hôtel garni avec jardin à Paris pour y faire soigner Sophie rendue folle de douleur après le suicide de Lafargue (CC II, 178, 30 août 1796). Malgré l'absence dans les archives de toute correspondance active avec Gramagnac pour les années suivantes, Sophie Cottin informe Vaublanc qu'elle continue de donner des nouvelles régulières à l'homme d'affaires (CC II, 196, 15 octobre 1796). Le négociant gère ses affaires et sa fortune pendant les quatre années que couvre le présent volume, comme l'attestent les lettres d'affaires adressées à Sophie Cottin par Girardot, Risteau, Baraton ou Béchade, qui mentionnent son nom. Sur ses vieux jours, Gramagnac racontera, dans la bonne société de La Flèche, des tas d'anecdotes sur Sophie Cottin et montrera, à qui le veut, les lettres conservées d'elle en souvenir de leur amitié⁶¹.

L'extension du réseau épistolaire de Sophie Cottin suit de près le cours des événements qui infléchissent sa vie. La direction, la nature et la fréquence des nouveaux échanges évoluent en fonction de l'intimité qui se crée au fur et à mesure entre elle et ses correspondants. Son inscription sur la liste des émigrés la pousse à faire jouer les contacts de son cousin, député au Conseil des Cinq-Cents. Grâce à l'intermédiaire de Lemarcis, elle fait la connaissance de Félix

⁵⁷ Voir AN BB/3/66, n° 39, affaire de Gramagnac, soupçonné d'accaparement.

⁵⁸ La *Gazette nationale ou Moniteur universel*, lundi 30 septembre 1793, n° 273, p. 2.

⁵⁹ Henri Calvet, *L'Accaparement à Paris sous la Terreur*, *op. cit.*, p. 148, note 1.

⁶⁰ CC II, 89, Étienne Gramagnac à Sophie Cottin, 18 avril 1795, p. ## et 115, correspondants inconnus, s.d.

⁶¹ Arthur de Ganniers, « Mme Cottin pendant la Terreur d'après sa correspondance inédite et publiée ici pour la première fois », *Le Correspondant*, 1888, n° 152, 3^e et 4^e livraison, p. 445.

Falcon (1758-1843), avocat et ancien Constituant, pour l'heure député de la Vienne aux Cinq-Cents. Falcon rejoint le réseau épistolaire de Sophie Cottin au cours de l'année 1797 (CC II, 241, 6 août 1797), au moment où Vaublanc s'efface de la correspondance. Outre les seize lettres de Falcon à Sophie Cottin, nous avons choisi d'en présenter huit autres, issues de sa propre correspondance : six adressées à Lemarcis qui éclairent la période sur le plan politique, une qui décrit l'entourage amical de « Madame Sophie » (CC II, 326, 19 octobre 1798) et la dernière qui donne une estimation de la fortune des Cottin (CC II, 303, 28 juillet 1798). Dans leur ensemble, ces lettres sont l'expression d'un ardent républicain, attaché à l'ordre et aux principes politiques du Directoire, comme l'est d'ailleurs Lemarcis⁶². On y apprend qu'il a défendu à la tribune le droit au divorce contre les députés de droite dans une intervention remarquée (CC II, 278, 28 mars 1798). Quand Falcon se décide à prendre en main le dossier de demande de radiation de Sophie Cottin, il fait intervenir toutes ses relations, aussi bien des ministres que des collègues députés au Conseil des Cinq-Cents, afin d'accélérer la procédure. Rendant compte des avancées du dossier, il devient un invité régulier de Champlan. Charmé, il se rapproche de Sophie Cottin dont il se considère peu à peu comme un intime. C'est à ce titre qu'il se permet de pousser Lemarcis à l'épouser en secondes noces. Par ailleurs, grand amateur de littérature⁶³, Falcon fait étalage de ses talents poétiques dans de longues lettres si infatuées qu'elles font sourire les deux cousines (CC II, 304, 31 juillet 1798). À ce titre, ces lettres inédites de Falcon sont à aborder avec précaution, car elles sont issues de copies ou recopies faites par Falcon lui-même⁶⁴ à des moments différents de sa vie. Ayant toujours affiché des ambitions littéraires, il n'a cessé de les retoucher, de les tronquer ou de les reformuler.

Malgré ses démarches, Falcon constate que la situation de Sophie Cottin est lente à se résoudre, vu les décrets administratifs qui s'empilent de mois en mois et se contredisent à cause de l'alternance politique des équipes au pouvoir. Le cas exige plus d'entregent qu'il n'en dispose. Aussi Sophie Cottin se tourne-t-elle vers d'autres hommes politiques pour faire accélérer son dossier, comme François-Toussaint Villers (1749-1807) qui apparaît dans la correspondance au début de l'année 1798. Cet ancien ecclésiastique est un personnage puissant et influent sous le Directoire : après avoir été président du département de la Loire-Inférieure en 1791, puis conventionnel, il est élu député aux Cinq-Cents, dont il prend la tête comme président d'assemblée à l'automne 1797. Les lettres de Falcon comme celles de Sophie Cottin à Julie et à André racontent les

⁶² Lemarcis « vota le plus souvent avec le parti de la réaction » (Adolphe Robert et Gaston Cougny, *Dictionnaire, op. cit.* en ligne, [https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/15564](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/15564), [consulté le 15 juillet 2021].

⁶³ Sur Falcon, voir Marjorie Alaphilippe, *En lisant, en écrivant. Pratiques, politiques et représentations de l'écrit d'un député à travers la Révolution et l'Empire, Marie-Félix Falcon (1758-1843)*, Thèse de Doctorat en Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Poitiers, 2018, 2 vol. Nos plus vifs remerciements vont à Marjorie Alaphilippe, pour le partage très généreux de ses transcriptions et numérisations de lettres de Falcon.

⁶⁴ Un « esprit d'élite », selon Arthur de Ganniers, « Mme Cottin pendant la Terreur », *op. cit.*, p. 724.

tractations menées auprès de Villers durant une bonne partie de l'année, jusqu'à ce que le dossier de demande en radiation soit étudié.

De proche en proche, Sophie Cottin est mise en contact avec des réseaux républicains qu'elle fréquente dans les allées du pouvoir ; mais elle ne partage pas leurs idées, même si les contenus politiques qu'ils avancent sont très mouvants dans la période présente, surnommée la « République des girouettes⁶⁵ » par moquerie au XIX^e siècle. Les idées politiques de Sophie Cottin ne sont fondées ni sur des lectures ni sur des constats de terrain ; elles sont liées aux seules circonstances de sa vie : du vivant de Jean-Paul Cottin, elle adhère étroitement aux analyses révolutionnaires et réformistes de son mari, mais elle n'apparaît pas dans l'espace public, sauf à l'accompagner à l'Assemblée nationale pour écouter les débats du jour. Elle s'était bien gardée, dans les premières années de la Révolution, de devenir une actrice du changement comme d'autres femmes engagées. Les enseignements d'*Émile*, de *La Nouvelle Héloïse* et des deux *Discours* de Rousseau lui intimaient de laisser le champ politique aux hommes de sa famille, qui s'étaient engagés activement auprès de La Fayette. Or, la Terreur, comme toute situation de crise, a remis en cause ce bel ordonnancement. La fin tragique de ses proches guillotins, elle-même marginalisée, dont le nom respecté en milieu protestant était porté sur des listes de proscription, la font évoluer du progressisme éclairé que défendait Jean-Paul Cottin à une forme de résistance farouche à la Révolution. Elle choisit de mener, à sa propre mesure, quelques actions qui s'inscrivent dans la stratégie souterraine, engagée par la Contre-Révolution en France. C'est ainsi qu'en 1795⁶⁶, l'ancien Girondin, Edmond Bresson, lui présente le député de la droite royaliste Vincent Viénot, comte de Vaublanc (1756-1845).

Vaublanc, né à Saint-Domingue, est un ancien homme d'épée, élu député à l'Assemblée nationale qu'il a présidée fin 1791. Il s'y est rendu célèbre par des discours virulents contre la Régénération. Fustigeant les mesures prises contre le clergé et les émigrés, il a été un opposant majeur de l'abolition de l'esclavage et le défenseur des intérêts des colons. Proscrit sous la Terreur, il entre en clandestinité, mais, de retour en politique sous le Directoire, il retrouve sa place à la tête de la droite ; il retrouve le club de la rue de Clichy, formé au lendemain de la chute de Robespierre, où il rencontre Thibaudeau, collègue de Faulcon ou encore le général Dumas, qui était connu de Jean-Paul Cottin⁶⁷. Vaublanc obtient

⁶⁵ Voir Pierre Serna, *La République des girouettes, 1789-1815 et au-delà. « L'extrême centre » : une anomalie politique*, Seyssel, Champ Vallon, 2005. L'expression requiert du recul : « Les "girouettes", qui seront moquées au début de la Restauration, sont pour une part d'entre elles des individus préoccupés de conserver une orientation dans un jeu mouvant. Plus largement encore, il est nécessaire de tenir compte de cette espèce de valse des étiquettes (patriotes, jacobins, girondins, montagnards...) qui marque toute la période » (Jean-Clément Martin, *La Révolution à l'œuvre. Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 15).

⁶⁶ Après vendémiaire an IV, « [Bresson] me conduisit chez lui, et de là à la campagne, chez Mme Cottin, dont sa femme était l'amie. J'y reçus la plus généreuse hospitalité. [...] J'éprouvai encore dans cette retraite l'avantage d'avoir cultivé l'art si attachant du dessin. Je m'en occupais presque toute la journée » (Vincent Vaublanc, *Mémoires de M. le comte de Vaublanc*, Paris, Firmin Didot, 1857, p. 305).

⁶⁷ CC I, 284, Jean-Paul Cottin à Anne-Suzanne Risteanu, 25 mai 1790, p. 794.

un nouveau mandat de député de la Seine-et-Marne aux Cinq-Cents en octobre 1795. Or, après l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire an IV, il est condamné à mort par contumace et se trouve de nouveau sous le coup d'une proscription lors du coup d'État de fructidor an V. Durant cette période troublée, Sophie Cottin que l'on présente comme un être fragile, victime des lois coercitives révolutionnaires, sait se montrer une femme forte et déterminée. Dans une forme de résistance à la Révolution, elle accueille Vaublanc, consciente de prendre des risques sérieux en le cachant tout d'abord à Champlan, puis à l'Auberderie, avant qu'il ne parte en exil pour l'Italie. L'ex-député ne reviendra en France que deux ans plus tard, après le coup d'État du 18 brumaire⁶⁸. *Le Cercle de Sophie Cottin* présente ainsi 23 lettres de Vaublanc à Julie Verdier, son interlocutrice préférée, et trois à Sophie Cottin ; dans leur majorité (19 lettres, dont une de Julie), ces lettres s'échangent au cours de l'année 1796, c'est-à-dire entre le retour de Vaublanc au Conseil et les suites de la mort de Jacques Lafargue. Dans le cercle des intimes où les lettres se lisent et se transmettent, celles où Vaublanc fait le récit de ses succès politiques sont un point d'appui rêvé pour les réflexions politiques des dames de Champlan.

Sophie Cottin⁶⁹ n'est pas du nombre des femmes qui partagent l'idéal de justice sociale, dispensé par Jean-Jacques Rousseau dans ses *Discours*, comme Sophie de Condorcet, dont les *Lettres sur la sympathie*, rédigées en 1793 et publiées en 1798, préconisent de renforcer chez l'enfant « le sentiment des droits imprescriptibles communs à tous les hommes, celui de leur véritable bonheur, de leur véritable mérite⁷⁰ ». Elle n'embrasse pas non plus les convictions de Germaine de Staël, libérale à l'anglaise, qui espérait voir la Révolution se maintenir dans la voie modérée souhaitée par Necker et les royalistes constitutionnels comme La Fayette⁷¹, du vivant de Jean-Paul Cottin. Tout compte fait, Sophie Cottin ne fréquente aucune coterie politique, ni ne cherche à partager les activités des salons féminins, comme celui de Mme de Récamier⁷², pourtant l'une de ses voisines de la Chaussée-d'Antin, ni de Mme Tallien, où l'on discute d'événements politiques du jour, entre quelques lectures de pièces de

⁶⁸ « Je me rendis chez Mme Cottin, dans une maison de campagne cachée au milieu des bois, dans la forêt de Marly, et qui appartenait à son parent, M. Gerardot [*sic*], banquier à Paris » (Vincent Vaublanc, *Mémoires, op. cit.*, p. 340).

⁶⁹ Les positions politiques de Sophie Cottin sont à l'opposé de la profession de foi républicaine de Jacques Lafargue : « Ainsi désormais concentrant mon existence dans mes amis, le but constant de mes projets, de mes actions sera notre réunion mutuelle ; chacun de nous tend à se rapprocher des autres ; j'espère qu'enfin nos efforts constants auront d'heureux effets, et qu'habituant sur le même sol, nous formerons au milieu des hommes une petite République dont les membres étroitement liés, toujours disposés à s'entraider et à se secourir, bannissant entre eux les lois du monde, se gouverneront en quelque sorte par leurs lois particulières et donneront l'exemple de la vraie liberté et de la vraie égalité » (*Cahiers*).

⁷⁰ Sophie de Grouchy, marquise de Condorcet, *Lettres sur la sympathie*, dans *Théorie des sentiments moraux ou Essai analytique*, par Adam Smith (1798) 7^e édition, trad. par S. Grouchy, Vve Condorcet, Paris, Guillaumin, 1860, Lettre V « Sur l'origine des idées morales », p. 484.

⁷¹ CC I, 132, Sophie Risteau à Julie Vénès, 17 février 1789, p. 446-448.

⁷² Olivier Blanc, « Cercles politiques et "salons" du début de la Révolution (1789-1793) », *AHRF*, n° 344, avril-juin 2006, en ligne : DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.5983> [consulté le 20 août 2021].

théâtre. Elle n'assiste plus aux bals organisés par son milieu et va peu au théâtre, alors qu'elle fréquentait assidument les salles de la capitale avant la mort de son mari.

Fuyant les divertissements et les conversations mondaines, Sophie Cottin se rapproche du milieu des Arts et Lettres. Elle écrit sous anonymat à des maîtres en littérature : le premier, Bernardin de Saint-Pierre, auteur de *Paul et Virginie*, lui répond en décembre 1795 ; puis elle engage une relation épistolaire avec Louis-Sébastien Mercier, une gloire de l'époque⁷³ ; et en janvier et avril 1797, elle échange quelques lettres avec le poète Charles-Albert Demoustier. Certes, les réponses la déçoivent, comme elle l'exprimera plus tard : « Je me suis approchée de plusieurs auteurs dont les écrits me charmaient, ils n'ont pas répondu à l'idée que je m'étais faite d'eux⁷⁴. » Elle espérait si fort parvenir, grâce à eux, aux portes du Parnasse, où ils étaient entrés de plain-pied. Mais ces échanges épistolaires lui font prendre conscience que, seul, son cousin Lemarcis saura l'accompagner avec bienveillance dans cette voie. Une lettre de mai 1798 confirme qu'il joue déjà les intermédiaires pour elle avec des éditeurs : « Maradan [...] a prié mon cousin d'engager la dame à travailler encore » (CC II, 281, mai 1798).

Dans le flux des correspondances réunies par *Le Cercle de Sophie Cottin*, le monde qui entoure Sophie Cottin se déploie de manière vivante. Les épistoliers apparaissent, puis s'effacent, quand d'autres dominent les échanges du moment.

UN CLIMAT DE CRISE

Rousseau l'avait prophétisé dans *Émile ou de l'éducation*, « nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions⁷⁵ » ! La crise annoncée par le Citoyen de Genève devient une réalité pour Sophie Cottin et les siens sous la Révolution. Alors que le mot grec *krisis* (nom dérivé du verbe *krinein*, « trier », « séparer », « juger ») signifiait le moment décisif dans un processus incertain qui permettait de pronostiquer la sortie de crise⁷⁶, la crise de 1795 fait reculer à perte de vue les attentes. Les mots d'Antoine-Louis Girardot pour tenter de convaincre Sophie Cottin que l'avenir sera meilleur prennent des allures d'exhortation dans une période marquée par l'instabilité politique et les difficultés d'approvisionnement en denrées de base : « Croyez qu'il m'en coûte de ne pouvoir vous donner tout

⁷³ Marcel Dorigny, « Mercier », dans Soboul, p. 736.

⁷⁴ BnF NAF 15984, brouillon de lettre à Staël, s.d.

⁷⁵ « Vous vous fiez à l'ordre actuel de la société sans songer que cet ordre est sujet à des révolutions inévitables, et qu'il vous est impossible de prévoir ni de prévenir celle qui peut regarder vos enfants. Le grand devient petit, le riche devient pauvre, le monarque devient sujet : les coups du sort sont-ils si rares que vous puissiez compter d'en être exempt ? *Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions*. Qui peut vous répondre de ce que vous deviendrez alors ? Tout ce qu'ont fait les hommes, les hommes peuvent le détruire : il n'y a de caractères ineffaçables que ceux qu'imprime la nature, et la nature ne fait ni princes, ni riches, ni grands seigneurs », Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, dans OC IV, éd. Gagnebin et Raymond, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1969, p. 468-469. Nous soulignons.

⁷⁶ Voir Edgar Morin, « Pour une crisologie », *Communications*, n° 25, 1976, p. 149-163.

ce que vous pourriez désirer. J'espère qu'enfin nous sortirons tous de cet état de crise » (CC II, 79, s.d.).

Correspondance sous tension

Certes la Convention a rompu après Thermidor avec le système de la Terreur et l'année 1795 voit l'épuration ou la suppression des officines révolutionnaires (Comité de salut public, Tribunal révolutionnaire, Club des jacobins, sans-culotterie), entre procès légaux et règlements de comptes individuels⁷⁷. En rétablissant le suffrage censitaire, la nouvelle Constitution promulguée au mois d'août 1795 consacre le triomphe du modérantisme, de la propriété individuelle et du libéralisme économique, au détriment des droits acquis en 1789 et en 1793 (droit au bonheur, au travail, à la résistance à l'oppression) : fallait-il, comme le martèlent les dirigeants du jour, en finir avec la révolution « populaire » ? Des turbulences politiques se déclenchent en chaîne : des journées insurrectionnelles éclatent en germinal et prairial 1795, durant lesquelles les Parisiens réclament « la Constitution de 1793 et du pain » ; le 13 vendémiaire suivant (octobre 1795) une insurrection royaliste secoue Paris pour faire abroger le décret des deux-tiers favorisant la réélection d'anciens conventionnels.

Sophie Cottin et ses correspondants gardent un silence prudent sur les coups de force militaires menés par le pouvoir. Le lecteur assiste à la montée en puissance des royalistes victorieux lors des élections du printemps 1797, grâce aux lettres Vaublanc, alors député de Seine-et-Marne aux Cinq-Cents. De même, les lettres de Félix Faulcon à Lemarcis informent le lecteur des divisions profondes qui affectent le paysage politique, quand les Directeurs font des coups de force pour juguler des poussées extrémistes avec l'appui de l'armée et qu'ils décident de restreindre les libertés (notamment de la presse) ou de durcir les lois contre les émigrés.

Où retrouverai-je la seule bannière que j'aimais toujours à suivre, celle d'une liberté sage et mesurée : ici je vois des scélérats qui semblent vouloir tendre à ressaisir le sceptre sanglant de la terreur ; là sont des insensés qui, lassés, disent-ils de révolutions, néanmoins veulent visiblement recommencer une nouvelle : que peuvent faire les sincères amis de la Constitution entre ces deux partis extrêmes qui mènent directement à la guillotine ou à la potence ! (CC II, 243, 8 août 1797)

Le présent volume dévoile le moment culminant des déséquilibres, où chaque correspondant semble perdre ses repères. Les multiples effets de la crise se croisent et se recroisent, laissant Sophie Cottin désemparée. Comment tenir son rôle dans le cercle qu'elle réunit autour d'elle et qu'elle désire protéger des menaces les plus vitales ? N'ayant pas été formée pour assumer des

⁷⁷ Voir Loris Chavanette, *Quatre-vingt-quinze. La Terreur en procès*, Paris, CNRS Éditions, 2017.

responsabilités familiales et financières, elle répugne à suivre les conseils de ses proches, qu'elle juge trop contraignants :

Quoiqu'en vivant à la cam[pagne], vous avez une grande quantité de personnes à votre [service] et je crois devoir vous dire que cette quantité de monde est bien considérable pour vos faibles revenus. Quand l'on n'a qu'un revenu borné et qui ne peut s'augmenter par l'industrie, tout doit être calculé dans ses dépenses. Et tel, qui a un joli bien-être pour faire vivre une ou deux personnes, est dans la gêne la plus grande et même peut tomber dans la misère en multipliant ses besoins. C'est à vous, ma chère sœur, à réfléchir sur cette position. Je n'épargnerai rien pour vous aider dans cette *crise fâcheuse*. (CC II, 156, 12 juin 1796)

Pour Sophie Cottin, équilibrer ses comptes ou trouver de nouvelles sources de revenu et d'approvisionnement tient de l'exploit en ces temps de crise. De fortes tensions sur le marché des denrées sont provoquées par l'instabilité des conditions climatiques. La succession d'un été trop chaud et trop sec (1794), d'un grand hiver (1794-1795), d'un « été pourri » aux fortes pluies (1795) puis d'un hiver très rude (1795-1796) entraîne une sévère pénurie des produits de base : deux années de suite, les récoltes sont insuffisantes⁷⁸ (mauvaises en 1794, médiocres en 1795) et la situation s'aggrave à cause de la pénurie de main-d'œuvre, du manque de capitaux à investir dans l'agriculture et des difficultés d'approvisionnement liées au transport. En outre, lors du grand hiver 1794-1795, les législateurs ayant imposé le libre-échange après l'abrogation du Maximum, les prix à la consommation se sont emballés au détriment d'une population appauvrie et affamée. Riz et pommes de terre remplacent le pain sur les tables de ceux qui peuvent encore se nourrir.

Les correspondants relatent leurs difficultés à s'approvisionner face à la pénurie alimentaire. Julie Verdier imagine toutes sortes d'expédients pour que la famille survive dans des conditions acceptables : « Le riz qui manque, le pain souvent mauvais à Paris, tâchons d'avoir du blé, trop heureux si nous n'éprouvons pas une cruelle disette » (CC II, 82, 9 février 1795). Sophie Cottin dresse le bilan dramatique de la misère qui sévit dans la capitale : « Tout le monde ici manque de bois, il y a des gens qui achètent bûche à bûche au poids de l'or. Des infortunés meurent de froid dans la rue, cela fait pitié. Ma sœur n'a plus de bois, toutes mes connaissances sont réduites à un petit feu » (CC II, 75, 15-20 janvier 1795). Dans toutes les lettres, il est question de faim, de froid, de pauvreté et de corruption. Ces temps difficiles engagent Sophie Cottin à réfléchir à son avenir. Les pénuries de beurre et de lait la poussent à changer de regard sur son domaine de Champlan, lieu en pleine nature où elle aime tant à méditer. Elle se décide à le rentabiliser et à en faire une réserve de denrées de base, en cas de prolongement de la crise économique. Pour se garantir un approvisionnement

⁷⁸ Les récoltes de 1796 à 1798 sont bonnes, mais l'afflux de denrées entraîne « l'effondrement des prix agricoles » et, la sécheresse ayant suivi, le fourrage vient à manquer ; le bétail est vendu à vil prix, « les cultivateurs et les éleveurs sont ruinés » (Jean-René Suratteau, « Directoire (Le) », dans Soboul, p. 358).

stable, elle garde les vaches qu'elle possède et qu'elle pensait vendre, « vu l'excessive cherté des denrées qui [lui] fait regarder le beurre et le lait comme une ressource dont il ne faut pas se priver » (CC II, 61, 30 décembre 1794). Et lorsque le bois de chauffage commence à manquer, la jeune femme y fait des réserves pour deux ans (CC II, 66, s.d. et 99, s.d.) : un procédé qui s'apparente à de l'accaparement, selon la loi républicaine en cours.

Le dédale administratif de la radiation

Sophie Cottin n'est pas de même préparée à affronter l'impensable pour elle : à savoir le malheur qui s'attache à celui qui est considéré comme un émigré par la République. L'émigration était devenue un délit dès le mois d'août 1791, après la tentative de fuite de Louis XVI. Des circulaires en avaient précisé les applications : était émigrée « toute personne qui a fui la patrie par lâcheté ou trahison⁷⁹ ». La législation répressive s'était renforcée le 8 avril 1792, lorsque l'Assemblée avait décidé d'édicter la confiscation des biens des personnes émigrées depuis le 1^{er} juillet 1789. En septembre 1792, on dressait la liste générale des émigrés, imprimée pour toute la France ; on décrétait la vente de leurs biens ; tout émigré pris les armes à la main risquait la mort (9 octobre 1792) et, en cas de retour sur le territoire, il était condamné au bannissement à perpétuité ou à la peine de mort (25 octobre 1792). Plusieurs décrets pris par la Convention entre le printemps et l'automne 1793 alourdissaient les peines encourues : les émigrés, traîtres à la nation, étaient désormais passibles de mort civile ; ils avaient l'interdiction de rentrer sur le territoire de la République. Le 17 septembre 1793, soit dans les jours qui suivirent la mort de Jean-Paul Cottin, un nouveau décret enjoignait les municipalités à signaler les absences de ces individus : la « loi des suspects » (qui permettait l'arrestation de ceux qui « n'ayant rien fait contre la Liberté, n'ont rien fait pour elle⁸⁰ ») étendait les mesures précédentes aux parents des prévenus d'émigration.

Pour l'heure, le danger encouru est bien réel pour Sophie Cottin, inscrite sur la liste des émigrés du département de la Seine le 7 thermidor an II [25 juillet 1794⁸¹], contrairement à ce qu'elle affirme dans sa requête au Directoire exécutif le 12 mars 1798⁸². Pour rétablir les faits, le chercheur se trouve confronté à une dispersion des sources et à de sérieuses contradictions dans les données⁸³. Un

⁷⁹ Archives du Comité de législation, cités par Annie Jourdan, « La Convention ou l'empire des lois », *La Révolution française*, n° 3, 2012, en ligne : <https://doi.org/10.4000/lrf.730> [consulté le 2 juillet 2021].

⁸⁰ La définition des suspects par le montagnard Chaumette constitue le sixième point dans une déclaration qui en comporte douze. Voir Augustin Challamel, *Histoire de la liberté en France. Depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, Jouvett et Cie, 1886, t. 2, p. 38.

⁸¹ Tableau récapitulatif, p. 2 dans AN F/7/5651/3, dossier 9, Ristreau Marie-Sophie.

⁸² « La conduite et les opinions de la citoyenne Ristreau veuve Cottin ont toujours été tellement au-dessus du soupçon, qu'à l'époque même de la Terreur elle ne fut portée sur aucune liste de suspects ni mise en état d'arrestation », lettre du 22 ventôse an VI [12 mars 1798] au Directoire exécutif classée dans le dossier de demande en radiation de Sophie Cottin (*ibid.*).

⁸³ Des dossiers nominatifs de demandes de radiation et de mainlevée de séquestre sont conservés aux Archives Nationales (série F/7, celui de Sophie Cottin – *ibid.* – est consultable en ligne),

« simple constat d'absence » permet à l'époque « de faire inscrire une personne sur la liste des émigrés », ce qui entraîne « nombre d'erreurs [...] commises par les autorités locales, renforcées par les négligences et les excès propres au contexte historique et aux difficultés d'application et d'interprétation de la loi⁸⁴ ». Concernant Sophie Cottin, les difficultés rencontrées sont plus nombreuses que ne le prétend la version retenue par les biographes⁸⁵, car non seulement elle doit démontrer qu'elle n'est pas une émigrée⁸⁶, mais encore elle fait face à des procédures administratives qui évoluent d'année en année. Comme elle l'explique à Marguerite Jauge en 1797 : « Nous sommes entourés d'événements qui changent les pouvoirs, ballotent les demandeurs et suspendent les démarches » (CC II, 251, s.d.)

De l'automne 1793 au printemps 1794, les lettres de Sophie Cottin renvoient une image d'elle en perpétuel mouvement : elle se déplace entre Champlan, Paris et Guibeville, s'assurant de détenir les bonnes informations administratives et recueillant les conseils avisés de tous. Après que ses beaux-parents ont été déclarés émigrés en janvier 1794, elle effectue ses premières démarches⁸⁷ pour prouver sa résidence en région parisienne auprès des municipalités de Labarde et Saint-Macaire, où se trouvent ses biens bordelais. Or, la procédure habituelle s'applique à elle avec une grande rigueur, car tout oubli de se signaler aux autorités est considéré comme la preuve avérée de son émigration. L'inflexibilité administrative qui pèse sur elle s'apparente à de l'acharnement, puisque, même sous la Terreur, peu de nobles de Seine-et-Oise avaient été inquiétés « en dehors de visites domiciliaires et de demande de destruction des titres féodaux⁸⁸ ». Dès

des certificats de résidence se trouvent dans les fonds départementaux suivant les déplacements effectués.

⁸⁴ Isabelle Chave, Cécile Robin, Zénaïde Romaneix *et al.*, *Rechercher un émigré de la Révolution (1789-1825). Fiche d'orientation dans les sources des Archives nationales*, Paris, Pierrefitte-sur-Seine, 2016, p. 11.

⁸⁵ Les biographes de Sophie Cottin n'évoquent son inscription sur la liste des émigrés qu'à partir du XX^e siècle (Alfred Marquiset, *Les Bas-bleus du Premier Empire*, Paris, Champion, 1913, p. 36). Les dates énumérées sont exactes, car elles s'appuient sur les documents de l'administration, mais ces documents n'ont jamais été croisés, ni leur contenu étudié. Arnelle va jusqu'à affirmer que, si Sophie Cottin quitte Paris en septembre 1793, c'est pour échapper à la proscription (*Une oubliée, Madame Cottin d'après sa correspondance*, Paris, Plon, 1914, p. 47).

⁸⁶ Contrairement à l'image véhiculée par la Contre-révolution, le profil type de l'émigré n'est pas celui du noble partisan de la monarchie absolue, choisissant l'exil pour verser son sang au service du roi de France. Les chiffres de l'émigration révèlent au contraire la part prépondérante des non privilégiés dans les 150 000 émigrés de la Révolution : 51% appartiennent au Tiers, 25% au clergé, 17% à la noblesse. Voir Karine Rance, « L'historiographie de l'émigration », dans Bourdin, *Les Noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 355-368. Roger Dupuy retient l'estimation de 68% de roturiers parmi les émigrés, dans son article « Émigration, émigrés », Soboul, p. 411.

⁸⁷ Certificats de résidence établis à Guibeville les 4 et 24 pluviôse an II [23 janvier et 12 février 1794] (AD Gironde 3L193) et à Champlan en février et en avril 1794 (AD Essonne 1J/748 et SHPF 44Y/4/2).

⁸⁸ De même, « la majorité des nobles de l'espace étudié s'est réfugiée dans une prudente neutralité, refusant l'émigration comme le service de la République » (Serge Bianchi,

lors, n'aurait-on pas visé, à travers sa bru, l'ombre du puissant banquier Cottin, proche de La Fayette ?

Parallèlement, Sophie Cottin supporte, depuis janvier 1794, l'apposition des scellés à Champlan en raison de l'emprisonnement de ses beaux-frères Cottin et Girardot. Ces scellés ne sont levés qu'au mois de septembre (les 21 et 26 septembre 1794), à la libération de Girardot, soit deux mois après que Sophie Cottin a été inscrite sur la liste des émigrés. Encore une incohérence dans l'application des textes en vigueur, puisque ses biens auraient dû être mis sous séquestre pour cette seule raison⁸⁹ ! Il n'en demeure pas moins que, pour se faire rayer de la liste des émigrés, Sophie Cottin est dans l'obligation de prouver sa résidence ininterrompue sur le territoire de la République à l'aide de certificats de résidence délivrés par les communes, en présence de neuf témoins. L'année suivante, lorsque la législation vis-à-vis des émigrés s'assouplit grâce au décret du 21 nivôse an III [10 janvier 1795] autorisant le retour des émigrés ayant quitté la France depuis 1793, le Directoire exécutif statue sur ces requêtes à partir du 30 pluviôse an IV [19 février 1796]. Pourtant la radiation de Sophie Cottin traîne en longueur⁹⁰ ; il faut attendre avril 1796, pour qu'une radiation provisoire soit prononcée la concernant, en attente de l'approbation du Directoire⁹¹. L'étape est satisfaisante, car les rapports établis lui sont favorables⁹². Or, après l'été 1796, où l'on vote des lois dites de « réparation » en faveur des émigrés sous l'influence des élus conservateurs « clichyens⁹³ », le Directoire fait volte-face par crainte d'une victoire des royalistes aux élections du printemps 1797. On le voit renforcer les lois contre les émigrés, abrogées plus tôt dans l'année⁹⁴ : « Tous les

« Engagements et destins des nobles de l'Essonne dans la décennie révolutionnaire : essai de bilan », dans Bourdin (dir.), *Les Noblesses françaises, op. cit.*, p. 229-247).

⁸⁹ Sur la couverture du dossier de demande en radiation de Sophie Cottin, il y est noté (mais sans date) qu'il « manque la déclaration des biens », nécessaire pour établir ce qui est à mettre sous séquestre, compte tenu que « le décret du 5 brumaire an III [26 octobre 1794] réintègre provisoirement dans leurs propriétés les prévenus portés sur la liste dont les biens ont été séquestrés qui ont réclamé et justifié de leur résidence en temps utile et obtenu un arrêté favorable des administrations départementales » (Emmanuelle Rondouin *et al.*, *Intérieur ; Police. Émigrés de la Révolution française : dossiers nominatifs de demandes de radiation et de main-levée de séquestre. Répertoire numérique des cotes F/7/4826 à F/7/5789/2*, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 4^e éd. électronique, 2010-2017 et 2021, p. 10). Or un tel arrêté n'a pas été retrouvé pour Sophie Cottin, cela explique que ses biens n'ont pas été remis à nouveau sous séquestre.

⁹⁰ Demande de radiation, 7 pluviôse an III [26 janvier 1795], AN F/7/5651/3, dossier 9, Risteau Marie-Sophie.

⁹¹ Radiation provisoire, 8 floréal an IV [27 avril 1796], *ibid.*

⁹² Attestation du département de Paris signée Guiard et Joubert, 23 prairial an IV [11 juin 1796], *ibid.*

⁹³ « À partir de l'automne de 1795, à Paris, des républicains de droite, libéraux conservateurs comme Boissy d'Anglas ou Lanjuinais, et des royalistes modérés, comme Dandré, prennent l'habitude de se réunir dans un club de la rue de Clichy, sur l'initiative du député Gilbert-Desmolières. », Jean-Clément Martin, art. « Clichyen », dans *Encyclopédie universalis*, disponible en ligne [consulté le 26/05/2022], <https://www.universalis.fr/encyclopedie/clichyens/>

⁹⁴ Jean Suratteau explique : « Les émigrés rentrés illégalement avaient 15 jours pour quitter la France, sous peine d'être ensuite fusillés sans jugement » (« Coups d'État du Directoire (Les) », dans Soboul, p. 302).

individus inscrits sur la liste des émigrés, et non rayés définitivement, sont tenus de sortir du territoire de la république », sous peine d'être « traduits devant une commission militaire⁹⁵ ».

La situation administrative de Sophie Cottin en devient absurde : elle doit quitter le territoire pour se mettre en conformité avec la nouvelle loi, en attendant de réussir à justifier sa résidence ininterrompue en France⁹⁶. Le 27 fructidor 1797, un passeport lui est envoyé à sa demande « pour obéir à la loi du 19 fructidor⁹⁷ ». Elle est censée partir dès le lendemain ; on y précise que « sa destination est pour la Suisse⁹⁸ ». Or, aucune lettre de Sophie Cottin ou de sa cousine entre l'automne et l'hiver 1797 ne vient confirmer ni infirmer l'existence de ce voyage⁹⁹. Sophie Cottin s'est-elle rendue en Suisse, terre d'accueil des protestants, où ses beaux-parents lancés sur la route de l'émigration avaient fait escale en 1792¹⁰⁰ ? L'envoi d'un passeport en blanc à la municipalité de Clichy (et non à celle de Champlan) laisse supposer que Sophie Cottin a déjà commencé à se cacher pour éviter d'être arrêtée et que la destination donnée est fictive. Pour preuve, la correspondance entraîne le lecteur au gré des adresses parisiennes, où trouvent refuge Sophie Cottin et sa compagne, Mme de Freuille, au début de l'année 1798 et durant six semaines (CC II, 280, mars ou avril 1798).

Amis et faux-témoins

Prise dans cette tourmente, Sophie Cottin réussit, grâce aux relations de son cousin Lemarcis, à mettre en place autour d'elle un réseau d'hommes influents, membres du Conseil des Cinq Cents, capables d'intervenir au plus près du pouvoir pour accélérer sa radiation. En son absence, Julie Verdier est considérée comme sa mandataire, puisqu'elle dispose d'une procuration pour effectuer toutes les démarches officielles en son nom : c'est pourquoi on la voit se démener pour mobiliser des contacts bien placés, pour agir en faveur d'un « prompt rapport¹⁰¹ ».

On imagine la multiplicité des dépôts de pétitions, des mémoires adressés au Directoire exécutif, au ministre de la Police générale et des échanges de lettres sur le cas de Sophie Cottin. Les arguments varient peu d'une requête à l'autre,

⁹⁵ Loi contenant des mesures de salut public prises relativement à la conspiration royale, du 19 fructidor, *Collection Baudouin*, vol. IX : *Messidor-thermidor-fructidor an V (19 juin-21 septembre 1797)*, p. 331-332.

⁹⁶ La lettre adressée au Ministre de la Police Générale reçue le 8 ventôse an VI [26 février 1798] expose que la loi du 19 fructidor « l'oblige pour la première fois à émigrer » (AN F/7/5651/3, dossier 9, Risteau Marie-Sophie).

⁹⁷ AN F/7/*/642, registre des demandes de passeports, n° 578 2324 B4.

⁹⁸ Lettre expédiée le 27 fructidor an V [13 septembre 1797] du 5^e bureau de la 2^e division des émigrés à l'administration municipale de Clichy, à qui est adressé le passeport, lequel n'a pas été conservé (AN F/7/7289, dossier 2324, Risteau-Cottin).

⁹⁹ Leslie Sykes affirme sans justification que Sophie Cottin ne quitte pas Paris, ce qui reste le plus plausible (*Mme Cottin, op. cit.*, p. 34).

¹⁰⁰ CCI, Introduction, p. 66-67.

¹⁰¹ Expression utilisée dans les pétitions suivantes : *Au Ministre de la Police Générale* reçue le 8 ventôse an VI [26 février 1798], apostille de Chollet et apostille de Faulcon ; *Au Directoire*, sans date, apostille de Merlin (AN F/7/5651/3, dossier 9, Risteau Marie-Sophie).

tout y est calculé pour emporter l'adhésion. Généralement, on rappelle les valeurs éternelles de la République pour réclamer la radiation de Sophie Cottin « au nom de l'équité¹⁰² », de « la voix de la justice et de l'humanité¹⁰³ » ; ce dernier mot est familier aux hommes politiques qui ont fait tomber le système de la Terreur, comme le Girondin Vergniaud, pour qui rien ne vaut « l'humanité sans laquelle il n'y a pour les hommes d'autre liberté que celle dont jouissent les tigres dans les forêts¹⁰⁴ ». On insiste sur la rigueur de la législation qui oblige Sophie Cottin « à abandonner sa patrie, où la retenaient ses affections les plus chères, sa famille, ses intérêts et l'espoir surtout de se laver de la tâche d'être comptée au nombre de ses ennemis¹⁰⁵ ». Comment, sous le coup d'un tel décret, manifesterait-elle son innocence sans se mettre en état d'arrestation ? Les argumentaires font d'elle une fervente républicaine au sein d'une famille exemplaire. Faulcon insiste sur son « patriotisme soutenu¹⁰⁶ ». Un autre membre des Cinq-Cents, représentant de la Gironde, sollicité pour l'occasion, n'hésite pas à rappeler le dévouement et le patriotisme de sa famille maternelle bordelaise : connaissant « parfaitement la famille de la pétitionnaire à Bordeaux et [...] par [ses] relations avec elle », il « croit pouvoir affirmer [...] que c'est par erreur¹⁰⁷ qu'elle a été mise sur la liste des émigrés¹⁰⁸ ». Pour preuve, le certificat de civisme accordé à François Risteau, son cousin, en décembre 1793¹⁰⁹. Les plaidoyers recourent au *pathos* : une vie si exemplaire serait-elle brisée par une erreur, née d'un excès de zèle dans l'application des lois ? Trop d'affaires de ce genre jettent du discrédit sur la République.

Les requêtes taisent l'escapade pyrénéenne et le séjour en Angleterre de Sophie Cottin et de son mari, entre l'été 1792 et janvier 1793¹¹⁰. Ces éléments à charge contournés, l'intense activité pétitionnaire porte ses fruits, puisque fin avril 1798, Sophie Cottin obtient d'être mise sous surveillance : cette étape préliminaire à la radiation¹¹¹ met un terme à ses pérégrinations clandestines.

¹⁰² Apostille de Faulcon à la pétition du 22 ventôse [12 mars 1798] au Directoire exécutif (*ibid.*). Le même type d'argumentaire est employé dans le dossier de demande en radiation de Mme de Freuille, compagne de cavale de Sophie Cottin (AN F/7/5603, n° 34 900, Cottin femme Gueroust, Marie-Jeanne-Nicole).

¹⁰³ Pétition au Directoire du 6 prairial an VI [26 février 1798] (AN F/7/5651/3, dossier 9, Risteau Marie-Sophie).

¹⁰⁴ Pierre-Victorien Vergniaud, *Œuvres*, éd. Vermorel, Paris, F. Cournol, 1866, p. 50.

¹⁰⁵ Pétition du 22 ventôse an VI [12 mars 1798] au Directoire exécutif (AN F/7/5651/3, dossier 9, Risteau Marie-Sophie).

¹⁰⁶ Apostille à la pétition du 22 ventôse an VI [12 mars 1798] au Directoire exécutif (*ibid.*).

¹⁰⁷ Expression utilisée dans l'apostille de Chollet et dans celle de Faulcon.

¹⁰⁸ Apostille à la pétition adressée au Ministre de la Police Générale reçue le 8 ventôse an VI [26 février 1798].

¹⁰⁹ Le texte affirme que François Risteau « a manifesté sans interruption les sentiments d'un bon républicain, et qu'il s'est prêté dans toutes les occasions avec zèle au bien public, et qu'il a rempli avec exactitude les différentes missions dont il a été chargé », certificat du Comité épuratoire de la section Michel Montagne n° 8, Bordeaux, 27 frimaire an II [17 décembre 1793] (AD Gironde, 14 L 33).

¹¹⁰ CCI, Introduction, p. 68.

¹¹¹ L'ordre de mise en surveillance daté du 6 floréal an VI [25 avril 1798] est mentionné dans le tableau récapitulatif du dossier (AN F/7/5651/3, dossier 9, Risteau Marie-Sophie, p. 2). L'avis est affiché dans le canton de Longjumeau du 10 au 25 floréal, indiquant que « les

L'affaire traîne toutefois en longueur : il manque en juillet 1798 un dernier certificat au dossier¹¹². À la décharge des autorités administratives, Sophie Cottin ne cesse de se contredire dans ses déclarations : selon certains certificats, elle aurait résidé à Paris du 1^{er} janvier 1792 au 6 messidor an III [24 juin 1795] sans interruption¹¹³, puis à Champlan jusqu'au 6 ventôse an IV [25 février 1796]¹¹⁴ ; d'autres attestent sa présence à Paris du 9 mai 1792¹¹⁵ au 21 septembre 1793¹¹⁶, puis à Guibeville jusqu'au 18¹¹⁷, 20¹¹⁸ ou 21¹¹⁹ novembre 1793, et enfin à Champlan depuis lors¹²⁰ ; ou bien, tout au contraire, qu'elle aurait résidé à Paris en continu du 21 septembre 1793 à juin 1795¹²¹. Comment ne pas voir, dans ces incohérences, l'état de fébrilité de Sophie Cottin ? Finalement son dernier certificat est jugé « plus correct » par l'administration¹²² : il est retenu dans son dossier de demande en radiation, établissant qu'elle a résidé sur le territoire du 1^{er} janvier 1792 au 6 ventôse an IV [25 février 1796].

Dans sa course éperdue aux certificats, Sophie Cottin s'est évertuée à trouver des faux-témoins pour attester ses dires. Les certificats de résidence délivrés par la municipalité de Champlan s'accompagnent ainsi de la signature de neuf notables, étroitement liés à Sophie Cottin, malgré leurs serments faits d'être « ni parents, ni alliés, agents, fermiers, créanciers ni débiteurs [...] ou employés à son service¹²³ », selon la formule consacrée. On y trouve les noms de cultivateurs, tels que Garouste (de la famille du maire de Champlan), Meunier et Baron, tous trois louant des terres de Sophie Cottin, Le Gros (du nom de la bonne des

citoyens qui ont des enseignements à cet égard [l'émigration de Sophie Cottin] sont invités à les adresser à l'administration municipale ou à les adresser directement au Ministre de la Police générale » (certificat d'affiche, 10 floréal an VI, *ibid.*).

¹¹² « Vous avez bien voulu m'instruire qu'il manquait une formalité à l'un de ses certificats de résidence. Cette formalité étant actuellement remplie, je vous invite », Lettre de Villers à Le Carlier, ministre de la police générale, 26 messidor an VI [14 juillet 1798] (*ibid.*).

¹¹³ Certificat du 29 ventôse an IV [19 mars 1796] (*ibid.*).

¹¹⁴ Certificat du 17 ventôse an IV [7 mars 1796] (*ibid.*).

¹¹⁵ Date à partir de laquelle tout départ est considéré comme une émigration par la législation française. Voir sur la législation liée à l'émigration, André Castaldo, « La Révolution et les émigrés : les partages de présuccession », *Revue historique de droit français et étranger*, vol. 71, n° 3, juillet-septembre 1993, p. 371-403.

¹¹⁶ Certificat du 28 nivôse an III [17 janvier 1795] (AN F/7/5651/3, dossier 9, Ristean Marie-Sophie).

¹¹⁷ Certificats des 16 pluviôse et 8 prairial an II [4 février et 25 mai 1794] (AD Gironde 3L193).

¹¹⁸ Certificat du 4 pluviôse an II [23 janvier 1794] (*ibid.*).

¹¹⁹ Certificat du 24 pluviôse an II [12 février 1794] (*ibid.*).

¹²⁰ Certificats des 16 pluviôse et 8 prairial an II [4 février et 25 mai 1794] (*ibid.*).

¹²¹ Certificat du 6 ventôse an IV [25 février 1796] (AN F/7/5651/3, dossier 9, Ristean Marie-Sophie).

¹²² Tableau récapitulatif, p. 2 (*ibid.*).

¹²³ Les certificats du 6 ventôse an IV [25 février 1796] et du 16 floréal an VI [5 mai 1798] sont irréguliers (*Ibid.*). L'authenticité des certificats de Sophie Cottin a déjà été remise en cause pendant la Terreur : « Vos certificats de résidence que le département n'a pas voulu admettre, n'étant pas signés de neuf témoins comme la loi l'indique. [...] Ils ont failli dénoncer la commune de Champlan pour ne s'être pas conformée aux lois. Il manque de plus le visa du district et du département [...]. Ils ont trouvé ridicule que le comité de surveillance se fût arrogé le droit de signer ces certificats » (CC I, 431, François Ristean à Sophie Cottin, 20 mai 1794, p. 1079-1080).

enfants à Champlan, aussi locataires¹²⁴), ou encore Thomas Dutronc, à qui Sophie Cottin achète des terres en 1797¹²⁵ : autant de gens avec qui elle est en affaires ou qui sont ses débiteurs. Le nom de son ami Gramagnac qui gère ses intérêts parisiens est même apposé au document destiné à prouver sa résidence dans la capitale du 1^{er} janvier 1792 au 6 messidor an III¹²⁶.

Grâce à ces réseaux d'amis et de relations influentes, la longue instruction prend fin en novembre 1798, permettant à Sophie Cottin d'obtenir sa radiation définitive, au titre qu'elle « a résidé sans interruption sur le territoire de la République depuis le 1^{er} janvier 1792 jusqu'au 6 ventôse an IV [25 février 1796]¹²⁷ ». Quatre années éprouvantes s'achèvent enfin !

UNE FORTUNE EN RECONSTRUCTION

Mis à part la question délicate de la radiation des listes d'émigrés, la correspondance de Sophie Cottin bruit de questions d'argent. Comment la veuve d'un banquier, ruinée par les circonstances, allait-elle tenir son rang ? Réduirait-elle son train de vie ?

Bruits et légendes

La version de la vie de Sophie Cottin, qui domine au XIX^e siècle, repose sur une légende tenace, selon laquelle elle aurait cultivé un profond désintéret pour les questions d'argent après la mort de son époux. Arnelle en esquisse un portrait idéalisé et le rehausse de détails censés montrer sa rupture avec la société du temps. La décision de vivre dans le détachement serait d'autant plus spectaculaire, que la jeune veuve appartient à une société privilégiée du Directoire, décidée à oublier la Terreur et à se plonger dans les plaisirs. Selon Arnelle, Sophie Cottin serait parvenue à une forme supérieure d'existence : « La noblesse de sa nature et aussi son ignorance de la valeur de l'argent ne laissent pas place à des sentiments intéressés¹²⁸. » Le mini-récit s'apparente aux *exempla*, où, à côté des saints, on trouvait des chrétiennes de grande vertu. L'intention apologétique est évidente, quand Arnelle ajoute : « Ce dont elle souffrit le plus,

¹²⁴ Adjudication de la récolte de prés en juin 1794 à Garouste et Meunier (AD Essonne 2E21/87), à Le Gros en juillet 1796 (AD Essonne 2E21/94), bail de terres à Baron en janvier 1795 (AD Essonne 2E21/89), sous-bail passé par Bigand à Meunier, Le Gros et Garouste en novembre 1796 (AD Essonne 2E21/95), bail de vignes à Meunier en septembre 1798 (AD Essonne 2E21/99). Ces citoyens n'enfreignent pas la loi en témoignant en faveur de Sophie Cottin, puisque les contrats sont passés par Sophie Cottin sous couvert d'une procuration donnée par son beau-frère Girardot, impliquant qu'il est le propriétaire de Champlan (voir plus bas).

¹²⁵ AD Essonne 2E21/96, 24 nivôse an V [13 janvier 1797], vente d'immeubles nationaux.

¹²⁶ Certificat du 16 prairial an VI [4 juin 1798] (AN F/7/5651/3, dossier 9, Risteau Marie-Sophie).

¹²⁷ Acte de radiation définitive du 23 brumaire an VII [13 novembre 1798], AN AF/III/555, plaquette 3738, minutes des arrêtés. Différents exemplaires sont consultables en AN F/7/4572, AN F/7/5877, SHPF 44Y/4/2 et AD Yvelines 5Q 215.

¹²⁸ Arnelle, *Une oubliée, Madame Cottin, op. cit.*, p. 49-50.

c'est de la pensée qu'il lui faudrait restreindre ses aumônes¹²⁹. » Le tableau édifiant repose sur le préjugé qu'il existe un usage noble de l'argent qui consiste dans les bonnes œuvres habituelles, non dans l'enrichissement des biens. À l'opposé de cette fiction biographique, le lecteur découvre l'étonnante femme de négoce qu'est Sophie Cottin, préoccupée par la gestion de ses biens, la fructification de ses héritages et le produit de ses terres.

Fille d'un négociant de Bordeaux, elle a reçu de son père, Jacques Risteau, un goût évident pour le commerce et les placements lucratifs. Dans la société protestante bordelaise qui l'a vue naître, le négoce est valorisé et les femmes qui y participent le font à part égale avec les hommes, comme le montre le testament du père de Sophie Cottin, où il dit compter sur son épouse et son habileté dans les affaires pour faire fructifier les revenus du clan à sa propre mort : « Je m'en remets à son bon jugement et à sa vigilance, sur la manière de faire valoir ses fonds, soit par des collocations [*placements*], ou en les confiant en mains solvables¹³⁰. » Dans un mémoire destiné à une diffusion très limitée, composé par Julie Verdier sur les biens de sa cousine, Sophie Cottin incarne l'image d'une femme forte qui se donne pour tâche de « sauver du naufrage les restes d'une fortune déjà détruite aux trois quarts¹³¹ ». Cette dernière appréciation semble corroborer les bruits qui courent sur le piteux état de ses finances. Certains des correspondants de Sophie Cottin déplorent la ruine de ses affaires, quand d'autres célèbrent son énergie à trouver des revenus pour subvenir aux besoins des siens. Certes les décès successifs de son mari, Jean-Paul Cottin (septembre 1793) et de ses parents, M. et Mme Risteau (février 1792 et janvier 1794), ont mis en cause tout ce qui était prévu lors de son mariage par les familles. Au lieu de bénéficier des revenus de ses parents et de son mari, il lui incombe la tâche ardue de faire fructifier des biens dont elle a hérité. Pour compliquer le tout, dans la mesure où la législation révolutionnaire contrarie la libre disposition des biens qui lui reviennent, la succession de son mari est difficile à revendiquer en droit. S'y ajoute le climat de crise économique qui pèse sur les finances de la compagnie bordelaise Risteau Père & Fils, reçue dans l'héritage de ses parents.

S'il est certain que la fortune de Sophie Cottin a souffert sous la Révolution des péripéties familiales, c'est un abus de la dire « presque entièrement détruite par un concours d'accidents¹³² », par un « désastre financier¹³³ ». Biographes et critiques ont affirmé que cette « fortune jadis magnifique¹³⁴ » n'est plus que « restes¹³⁵ », ou est même « ruinée¹³⁶ » à cause de la Terreur. Or, loin d'être « dans

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ AD Gironde, 3E 21736, testament ouvert le 30 juin 1792.

¹³¹ SHPF 44Y/4/2, Julie Verdier, mémoire concernant les affaires de Mme Sophie Cottin née Risteau, sans date [1805].

¹³² Régis Dessalles, « Mme Cottin », *Revue de Paris*, 1841, p. 253-277, p. 256.

¹³³ Arnelle, *Une oubliée*, *op. cit.*, p. 49. Elle reconnaît à Sophie Cottin « quelque connaissance des affaires » (*ibid.*, p. 55).

¹³⁴ Alfred Marquiset, *Les Bas-bleus du Premier Empire*, *op. cit.*, p. 24.

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ Jules Simon, « Crépuscules – Madame Cottin », *Revue de famille*, n° 4, oct.-déc. 1891, p. 10 et Jean Caubet, *Sophie Cottin*, Agen, Imp. Coopérative, 1986, p. 8.

la gêne¹³⁷ » ou de souffrir d'une « situation financière très précaire¹³⁸ », il apparaît, grâce aux archives notariales et aux lettres conservées, que Sophie Cottin multiplie avec succès ses sources de revenus. Sa fortune existe bien, mais elle est à l'image du patrimoine des élites de la fin du XVIII^e siècle : elle repose à la fois sur les produits du négoce, les propriétés foncières et les investissements financiers¹³⁹.

La maison de négoce de Bordeaux : une manne spéculative

La mort de Jacques Risteau en février 1792 ne signe pas la fin de la compagnie bordelaise Risteau Père & Fils. Dans son testament, il avait confié la gestion de sa maison de négoce à son épouse, à son associé, Jean Baraton, et à son cousin, François Risteau. Mais il avait pris soin de nommer sa fille héritière générale et universelle. Ceci impliquait qu'à la mort de Mme Risteau, Sophie Cottin se retrouvait à la tête de la maison Risteau Père & Fils¹⁴⁰. À partir de 1794, le cousin François devient son correspondant privilégié, puisqu'il l'informe régulièrement des investissements qu'il fait en son nom et des risques qui menacent sa fortune bordelaise. Grâce au certificat de civisme que François Risteau a obtenu en décembre 1793, prouvant qu'il ne fait pas partie des négociants suspects, il garde l'avantage de pouvoir veiller aux activités traditionnelles de la maison Risteau, c'est-à-dire au commerce des produits coloniaux, notamment du sucre et du café, et à la vente de leurs vins bordelais¹⁴¹.

Selon Leslie Sykes, qui ne cite aucun document à l'appui de sa démonstration, la valeur totale de la succession de Jacques Risteau s'élèverait à 1,5 million, somme remise à Sophie Cottin en assignats fortement dévalués. En réalité, elle n'en aurait touché que 80 à 100 000 francs¹⁴². Même si les livres de comptes de la compagnie n'ont pas été conservés, il est possible de s'appuyer sur les lettres de Sophie Cottin pour évaluer l'importance relative des produits du négoce Risteau dans la composition de sa fortune. Le capital de la maison Risteau s'élève à 32 600 livres en 1792, année du décès de Jacques Risteau¹⁴³. Les vins que

¹³⁷ Martine Galet, « Sophie Cottin et la naissance du roman historique », *Revue de l'Agenais*, n° 126, 1999-1, p. 40.

¹³⁸ Brigitte Louichon, *Romancières sentimentales*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2009, p. 299.

¹³⁹ Sur la constitution similaire des fortunes des conventionnels, voir Philippe Bourdin, « Démocratie tronquée, Convention transparente. Les Deux Tiers au crible des déclarations individuelles d'état-civil et de patrimoine », *AHRF*, n° 381, 2015, p. 155-187.

¹⁴⁰ AD Gironde, 3E 21736, testament ouvert le 30 juin 1792. Le règlement de la succession de Mme Risteau n'est pas connu, mais Gaston de Lagrange-Ferrègues signale que la fortune de Sophie Cottin se composerait de quelques biens en Normandie qu'elle doit tenir de sa mère, originaire de Rouen (« Notes sur Mme Cottin », *Revue de l'Agenais*, t. 65, 1938-1939, p. 125 ; repris sans vérification par Jean Caubet, *Sophie Cottin, op. cit.*, p. 8). François Risteau mentionne ces biens à sa cousine, sans les situer (CCI, 417, François Risteau à Sophie Cottin, 15 avril 1794, p. 1050).

¹⁴¹ François Risteau est commissaire aux subsistances de sa section sous la Terreur (*ibid.*, p. 1051).

¹⁴² Leslie Sykes ne fait que renvoyer à des « notes de la famille » (*Mme Cottin, op. cit.*, p. 17).

¹⁴³ CCI, 411, Jean Baraton à Anne-Suzanne Risteau, 20 décembre 1793, p. 1036. La somme est relativement modeste par rapport aux autres maisons bordelaises, mais elle ne préfigure ni

François Risteau vend au profit de Sophie sont ceux issus des deux domaines dont elle a hérité de ses parents : l'un se situe à Labarde, dans le Médoc, l'autre à Saint-Macaire, sur la Gironde, soit deux communes à vignobles. On y produit des vins de différentes qualités : un vin vieux (CC II, 57, 15 décembre 1794) ou « très bon » (CC II, 213, 31 janvier 1797) et un vin « très léger » (CC II, 69, 1^{er} janvier 1795). Certes, les vignobles de Sophie Cottin ne lui procurent pas de revenus à la mesure de ses ambitions. Les causes en sont diverses : en premier, l'éloignement de ses deux domaines et l'absence d'entretien des vignes en réduisent les rendements ; ensuite, le manque de numéraire dans le pays limite les bénéfices qu'elle pourrait tirer de la vente de ses vins : « L'argent est si rare qu'on n'achète pour du comptant qu'à bas prix », explique Risteau (CC II, 213, 31 janvier 1797) ; et enfin, la guerre maritime prive le vin bordelais de ses débouchés internationaux, notamment en Angleterre et en Europe du Nord. Ces réserves faites, les sommes en jeu, estimées à partir des lettres de François Risteau, s'élèvent à plusieurs milliers de livres qui font de Sophie Cottin une patronne non seulement prospère, mais encore exigeante, comme l'atteste son cousin : « Vous êtes déterminée à faire venir vos vins à Paris, si je ne trouve pas à les vendre au moins 1 600 l.t. le tonneau » (CC II, 69, 1^{er} janvier 1795).

De la même façon, ses revenus liés à l'importation et à la vente de produits coloniaux pâttissent d'un contexte économique et géopolitique, défavorable aux intérêts des négriers, des planteurs et des négociants. Depuis 1792, ces derniers subissent le contrecoup des troubles qui agitent les îles caribéennes : Saint-Domingue, principale productrice de sucre, est le siège d'insurrections d'esclaves et les troupes de la République y affrontent régulièrement les armées anglaises et espagnoles, tandis que la Martinique est occupée par l'Angleterre entre 1794 et 1802. À ces facteurs, s'ajoutent les effets de l'abolition de l'esclavage en 1794, effective à la Guadeloupe et en Guyane, ce qui contraint les colons à avoir recours à une main-d'œuvre payante. En réalité, ces différents facteurs n'ont pas une incidence catastrophique sur les affaires de Sophie Cottin. Bien sûr, si l'on en croit les lettres que François Risteau lui adresse, il regrette de ne pas avoir déployé de nouvelles stratégies pour contourner ces obstacles, contrairement à d'autres négociants bordelais qui ont eu l'idée de se rabattre sur la course, l'ouverture aux ports neutres, la vente fictive de navires ou qui se réorientent vers de nouveaux produits. Selon toute vraisemblance, Risteau préfère, au caractère aléatoire de nouvelles voies commerciales, la certitude de tirer des profits faciles sur des denrées bien choisies, dont la rareté fait flamber les prix¹⁴⁴.

des avoirs, ni des dettes du négoce. En outre, la conjoncture économique est propice aux faillites des maisons bordelaises qui ont massivement investi dans le commerce des produits coloniaux. « On peut admettre, à partir de 1787, une moyenne annuelle de faillis approchant une trentaine tous les ans » (Paul Butel, « Le trafic colonial de Bordeaux, de la guerre d'Amérique à la Révolution », *Annales du Midi*, t. 79, n° 83, 1967, p. 305). Dans le même temps, certains voient leurs capitaux quadrupler, comme le négociant Charles Fieffé : « Son capital passe de 16 000 livres en 1790 à 71 000 en 1793 » (Jean-Pierre Poussou, « Un négociant bordelais sous la Révolution et l'Empire : Paul Butel, *Charles Fieffé, commissionnaire et armateur* », *Annales du Midi*, t. 81, n° 92, 1969, p. 238).

¹⁴⁴ Voir Silvia Marzagalli, « Le négoce maritime et la rupture révolutionnaire : un ancien débat revisité », *AHRF*, n° 352, 2008, p. 198 : « Le milieu du négoce a été touché moins

En conséquence, François Risteau se met à spéculer pour le compte de sa cousine, en regrettant chaque occasion manquée :

Si, lorsque je vous ai acheté votre quart de café à 23 l.t. la livre, j'avais eu un capital de cent mille livres à employer à cette denrée, j'aurais doublé le capital dans l'espace de 10 à 12 jours. Il y a des gens qui ont gagné bien de l'argent depuis 6 mois, mais je n'envie pas du tout ces bénéfiques, car ce sont des brigandages (CC II, 133, 19 juillet 1795).

Dans cette voie, les directives de Sophie Cottin sont suivies à la lettre par Risteau et Gramagnac, car il s'agit « de les vendre et de les bien vendre » (CC II, 126, 4 juillet 1795). Sophie Cottin réalise de confortables bénéfiques, notamment grâce à la spéculation sur le sucre : « Je vous conseille fort de les garder à Paris en magasin pendant quelques temps. Il n'y a pas de doute qu'avant longtemps cette douceur ne monte peut-être à 80 L. et même 100 L. » (CC II, 132, 14 juillet 1795). Le café vendu en 1794 lui rapporte 4 000 livres en 1795 (CC II, 133, 19 juillet 1795).

L'envers de la médaille est que la maison Risteau & Fils est débitrice de sommes considérables. Tout d'abord, il est question de fonds perçus jadis par Jacques Risteau pour la Compagnie des Indes, ainsi que l'atteste un billet sans date, conservé dans la correspondance de Sophie Cottin : « Il faut porter à la Trésorerie nationale 58 840 [livres] 10 [sols] pour solde de compte dû par la succession Risteau pour les recouvrements des Indes en Amérique dont il était chargé par arrêt du Conseil du 10 février 1772¹⁴⁵ » (CC II, 22, s.d.). Or, ce recouvrement soulève des problèmes juridiques depuis 1776, puisqu'un arrêt d'évocation (qui fait juger une contestation à un juge autre que celui ordinairement nommé pour le faire) a été émis par le pouvoir souverain¹⁴⁶. Que dire, dans ce litige, de l'incapacité à rembourser tout ou partie de cette dette qu'oppose Baraton, beau-père de François Risteau ? Dans ses échanges épistolaires, il se dit ruiné : un habile stratagème pour ne pas payer les dettes de Risteau Père & Fils ! Gendre et beau-père sont de mèche dans ce dossier : ils font reposer sur Sophie Cottin, seule héritière universelle de la compagnie, la responsabilité entière des créances de la maison de négoce. Son éloignement de Bordeaux leur sert de prétexte pour monter une grossière mise en scène.

L'affaire est ficelée de telle façon que Sophie Cottin est forcée de se séparer de ses domaines de Labarde et de Saint-Macaire pour se remettre à flot financièrement. Labarde est vendu en novembre 1794 au négociant Jean

sévèrement, et certaines maisons s'en sortent plutôt bien. Le déclin du volume des échanges n'entraîne en effet par forcément une baisse des profits lorsque, comme c'est le cas dans une conjoncture de guerre, les marges spéculatives s'accroissent considérablement. »

¹⁴⁵ Billet classé avec les lettres à Gramagnac (SHPF 44Y/4/15). L'arrêt mentionné est consultable aux Archives Nationales d'Outre-Mer sous la cote ANOM COL A 13, f°236. Par cet arrêt, le père de Sophie Cottin est chargé de récupérer les sommes dues à la Compagnie des Indes « par les habitants des îles d'Amérique ».

¹⁴⁶ ANOM COL A 15, f°194.

Loubery aîné pour 140 000 livres¹⁴⁷ et non 115, comme l'affirme François Risteau (CC II, 133, 19 juillet 1795). Saint-Macaire est cédé en 1797 à Vital Merle pour 25 000 livres, et non 24 000 (CC II, 218, 5 mars 1797)¹⁴⁸. L'écart entre les sommes annoncées dans la correspondance et les documents conservés dans les archives notariales s'expliquerait par des arrangements conclus entre Sophie Cottin, Risteau et Baraton¹⁴⁹. Quoi qu'il en soit, Sophie Cottin donne l'impression d'être gagnante dans ces transactions, puisqu'à court terme, la vente de ses deux propriétés lui fait disposer d'un capital en numéraire, ce qui lui confère un volant d'action à Champlan et à Paris. La monnaie circulant trop peu dans les campagnes, cela l'autorise à investir à bon compte. Et à Paris, elle a l'avantage de spéculer, au pied-levé, sur les prix du sucre, ce qu'elle fait avec un certain talent par l'intermédiaire de Gramagnac (CC II, 132, 14 juillet 1795). Elle mise à profit sur les prix du café et du riz, denrées de première nécessité sur lesquelles elle est assurée de faire de juteux bénéfices : « Je vous conseillerais de faire employer ces fonds en grande partie en riz et café, que je vous expédierais sur-le-champ. Il y aurait peut-être gros à gagner sur le riz qui vaut de 14 à 15 L. » (CC II, 127, 8 juillet 1795).

Ceci posé, le second dossier qui plombe la comptabilité financière de la maison Risteau Père & Fils est l'affaire Françoise Larrey, héritière d'un capitaine de vaisseau, et de dettes contractées auprès de ce dernier. La somme se monte à 17 000 livres. Quand sa réclamation refait surface en 1797, cette affaire fait l'objet d'une correspondance suivie entre Sophie Cottin, François Risteau et Baraton dans les années 1797-1798 (CC II, lettre 212 et suivantes). Ce dossier rappelle en tous points le contentieux qui opposait la maison Risteau Père & Fils à la Compagnie des Indes. Baraton sort de sa retraite et vient ponctuellement en renfort de son gendre, afin de se décharger sur Sophie Cottin du paiement de la somme due à Larrey (qui lui adresse six lettres entre février et mai 1797). La stratégie de Baraton est conforme à celle qu'il avait adoptée auparavant avec elle. Il argue de sa ruine, jouant sur le registre de la pitié et de la vertu :

Je ne peux vous laisser ignorer plus longtemps le chagrin mortel qui me dévore, plus par rapport à vous, citoyenne, que par rapport à moi [...]. Je vous déclare, ma chère citoyenne, avec le désespoir dans l'âme que tout ce que je possède au monde ne suffirait pour le payer. [...] Je sais qu'il sera malheureux même cruel pour vous, d'être obligée de payer une somme à laquelle vous devriez n'être pas tenue, mais, citoyenne, je vous prie

¹⁴⁷ AD Gironde, 3Q 399, 1^{er} bureau de l'enregistrement de Bordeaux, table des vendeurs, vol. 2, p. 110. François Risteau y est qualifié de vendeur. Le contrat de vente est passé devant Rauzan, notaire à Bordeaux, le 29 brumaire an III [19 novembre 1794] (AD Gironde 3E21741).

¹⁴⁸ AD Gironde, 3Q 402, 1^{er} bureau de l'enregistrement de Bordeaux, table des vendeurs, vol. 5, p. 73. François Risteau y est encore qualifié de vendeur. Le contrat de vente est passé le 10 floréal an V [29 avril 1797] devant le même notaire (AD Gironde 3E21746). D'après la table de l'enregistrement et ce contrat, le domaine vendu n'est pas situé à Saint-Macaire, mais à Saint-Maixent, commune attenante à Pouest et dépendante du canton de Saint-Macaire.

¹⁴⁹ La somme de 140 000 livres pour la vente de Labarde inclus les biens immeubles (115 000 livres effectivement) et les meubles (25 000 livres). La question qui se pose est de savoir si cette somme est restée entre les mains de Risteau. Voir AD Gironde 3E21741.

d'être persuadée que je n'ai pas dissipé mal à propos ce capital, et que ce n'est qu'à la révolution, que vous pouvez vous en prendre, qui m'a entièrement ruiné et réduit dans l'état où je suis (CC II, 212, 28 janvier 1797).

Sophie Cottin se méfie de François Risteau et de Baraton¹⁵⁰, tous deux commerçants rompus aux pratiques de la négociation. Aussi active-t-elle son réseau bordelais pour y voir plus clair dans l'affaire. Elle choisit l'avocat Didier Béchade, un proche de sa mère, afin qu'il défende ses intérêts et qu'il traite en direct avec les deux hommes :

Vous me rappelez des souvenirs bien agréables par la lettre dont vous m'avez honoré [...] ; vous vous êtes rappelé que j'étais, j'ose le dire, un des amis de cœur de votre pauvre maman et c'est un hommage que vous avez sans doute, voulu rendre à sa mémoire, en me permettant de prendre auprès de vous, Madame, la même qualité ; [...] tous mes soins vous seront dévoués, et ils seront aussi étendus que l'intérêt que vous m'avez inspiré (CC II, 256, 2 janvier 1798).

En fin de compte, Béchade obtient de Baraton qu'il verse à Sophie Cottin une rente de 2 600 livres en échange du règlement de l'affaire Larrey (CC II, 288, 1^{er} juillet 1798).

Le suspens de la succession de Jean-Paul Cottin

Mis à part les soucis auxquels elle fait face dans la gestion de son héritage bordelais, Sophie Cottin rencontre des problèmes successoraux après le décès de son époux. Dans ce dossier, ses intérêts financiers paraissent avoir été protégés des conséquences de la viduité avec le plein accord de sa belle-famille.

Pour défendre ses intérêts, Sophie Cottin est obligée de faire jouer une des clauses de son contrat de mariage¹⁵¹, car elle renonce en février 1794 à la communauté de biens avec son défunt mari¹⁵². C'est une sage décision, car en

¹⁵⁰ Jacques Lafargue ne masque pas son dégoût pour ces deux personnages : « Bordeaux me déplaisait beaucoup et MM. Baraton et Franck [sic] Risteau encore davantage » (*Cahiers*, p. ##), comme Sophie Cottin, qui avait manifesté dès 1794 son peu d'affinité avec son cousin bordelais : « Il faut qu'une de mes facultés se décide à répondre à mon cousin F. et il n'y en a pas une seule en moi qui ne le fasse avec répugnance » (CC I, 450, Sophie Cottin à Julie Verdier, 31 juillet 1794, p. 1105).

¹⁵¹« Art 11. Il sera permis à la dite d^{lle} future épouse et aux enfants à naître du dit mariage, en renonçant à ladite communauté, de reprendre tout ce que ma dite d^{lle} future épouse aura apporté au dit mariage et tout ce qui constant icelui lui sera échu par succession, donation, leg ou autrement, tant en meubles qu'immeubles. Même, la dite d^{lle} future épouse faisant ladite renonciation prendra ses douaire, préciput et augmentation de préciput ci-dessus convenus sans être, elle et ses enfants, tenus d'aucune dette de la communauté, dont elle sera indemnisée par les héritiers du dit s^r futur époux, et sur ses biens » (AN MC/ET/XXXV/924, 14 mai 1789, mariage M. Cottin fils et M^{lle} Risteau).

¹⁵² AN MC/ET/XLVIII/ 21 pluviôse an II [9 février 1794], acte de renonciation. Contrairement à ce qu'affirme Fauché, elle n'est donc pas « dépossédée de la fortune de son époux » parce

vertu de la coutume de Paris, défavorable aux veuves sans enfants, Sophie Cottin n'aurait hérité que de la moitié des biens fonciers de Jean-Paul, c'est-à-dire du domaine de Champlan et de la maison de la rue Saint-Georges à Paris¹⁵³, dont la valeur du mobilier s'élevait à 25 000 francs¹⁵⁴. Faute de pouvoir acquérir l'intégralité des biens fonciers de son mari, elle préfère dans un premier temps reprendre ses biens et tout ce qui lui est échu durant son mariage, pour racheter dans un second temps la part des autres héritiers sur Champlan et la maison de la rue Saint-Georges¹⁵⁵. Or, Sophie Cottin se retrouve dans l'impossibilité d'avancer les sommes nécessaires. Une fois la renonciation signée, elle n'a plus de droits à la succession de son époux qui n'avait pas laissé de testament et dont elle ignorait l'état exact de la fortune. Par un accord tacite avec ses beaux-frères, André Cottin et Antoine Girardot, il lui est permis de jouir des revenus du domaine de Champlan, sans en être la propriétaire légale, mais dans l'espoir de la devenir une fois le contexte économique assaini.

Tant que la succession de son mari n'est pas réglée, Sophie Cottin en est la créancière en raison de sa dot (dont le montant s'élève à 200 000 livres), de son douaire (5 000 livres de rente annuelle) et de son préciput (12 000 livres en mobilier)¹⁵⁶. En attendant de récupérer ces sommes, elle en touche les intérêts à 5%, ce qui revient à un revenu annuel de 3 200 livres¹⁵⁷. Afin de se faire rembourser, elle pousse ses beaux-frères à réaliser l'inventaire des biens de son mari, nécessaire avant tout partage. Puisqu'elle a renoncé à la communauté, ce sont les sœurs et le frère de Jean-Paul Cottin (Mme Girardot, Mme Jauge et André Cottin), ainsi que Mme Cottin mère, qui en sont les héritiers universels. Mais, comment entamer cette procédure, puisque Mme Jauge et Mme Cottin sont installées en Angleterre depuis 1792 ? Circonstance aggravante, elles sont considérées comme des émigrées, car l'Angleterre est un pays en guerre avec la République. L'affaire est d'autant plus complexe à résoudre qu'avant de régler la succession de Jean-Paul Cottin, il faudrait établir la part que possède ce dernier dans la succession de son père, mort en émigration en Angleterre en février 1793,

qu'elle n'en a pas eu d'enfants (Édouard Fauché, « Bousquet, résidence de Mme Cottin », *L'Illustration*, n° 24, 1854, p. 300).

¹⁵³ Voir CCI, 391, Antoine-Louis Girardot à Julie Verdier, 26 septembre 1793, p. 997-998 et CCI I, 396, Julie Verdier à Anne-Suzanne Risteau, 9 octobre 1793, p. 1007.

¹⁵⁴ CCI, 401, Sophie Cottin à Antoine-Louis Girardot, 19 octobre 1793, p. 1015.

¹⁵⁵ « Chère tante, elle désirerait bien que vous achetassiez, si elle ne le peut pas elle, la maison de la rue Saint-Georges, d'abord en ce que c'est un bon placement [...]. Or, comme elle ne connaît pas encore ses affaires et supposant qu'elle ne lui restât pas, elle voudrait que les héritiers vous la cédassent » (CCI, 394, Julie Verdier à Suzanne Risteau, 7 octobre 1793, p. 1003).

¹⁵⁶ AN MC/ET/XXXV/924, 14 mai 1789, mariage M. Cottin fils et M^{lle} Risteau. Le douaire est le « droit d'usufruit sur ses biens qu'un mari assignait à sa femme par son mariage et dont elle jouissait si elle lui survivait » (CNRTL, <https://www.cnrtl.fr/definition/douaire>, [consulté le 22 janvier 2021]). Le préciput est un « avantage conféré par le contrat de mariage à l'un des époux, généralement au survivant, et consistant dans le droit de prélever, lors de la dissolution de la communauté, sur la masse commune et avant tout partage de celle-ci, certains biens déterminés ou une somme d'argent » (*ibid.*).

¹⁵⁷ Calcul établi par Sophie Cottin dans une note sans date [1794], impositions comprises (BnF NAF 15985, papiers de famille, folio 93).

et dont les biens sont sous séquestre depuis cette date, en raison de l'émigration de Mme Cottin mère et Mme Jauge¹⁵⁸.

Le règlement de la succession de Jean-Paul Cottin s'avère lent et complexe, mais tous espèrent le prompt retour des deux émigrées, qui interviendra en juin 1800¹⁵⁹. En attendant, un premier double inventaire est réalisé à l'automne 1794, dans la maison des Cottin Chaussée-d'Antin et chez feu Jean-Paul Cottin rue Saint-Georges¹⁶⁰. Les parts des deux émigrées échoient au Domaine national, mais la famille parvient à retarder le moment du règlement de la succession, toujours dans l'espoir que les femmes de la famille soient rayées de la liste des émigrés. L'attente est longue¹⁶¹, mais une fois leur radiation obtenue, les Cottin feront dresser deux nouveaux inventaires au mois de décembre 1800¹⁶². Rajoutons à ces causes liées au droit successoral que la dot de Sophie a été « retenue » par des « motifs de délicatesse », comme l'explique Julie Verdier, car la famille Cottin « ne voulait pas rembourser [la dot] en assignats ; de crainte, parce que Mme Cottin [...] était inscrite sur la liste des émigrés et ne pouvait s'en faire rayer¹⁶³ ». En outre, les Cottin très attachés à leur belle-sœur ne voulaient pas la voir perdre sa fortune et son rang. Quand la liquidation de la succession de Jean-Louis Cottin aura lieu en février 1802 et celle de Jean-Paul Cottin en avril¹⁶⁴ de la même année, la liquidation des droits de Sophie Cottin sur la succession de son mari se fera entre les deux procédures : il lui reviendra 206 000 francs et elle recevra pour son douaire une rente viagère de presque 5 000 francs¹⁶⁵.

D'un autre côté, Jean-Paul Cottin, en sa qualité de banquier, avait des parts dans la maison Cottin, mais aussi des sommes investies à l'étranger. Dès la promulgation de la loi levant le séquestre sur les biens des habitants des pays en guerre avec la République (14 nivôse an III/3 janvier 1795), la famille Cottin se mobilise pour toucher les sommes appartenant à Jean-Paul « se trouvant

¹⁵⁸ Jean-Louis Cottin est rayé de la liste des émigrés le 17 nivôse an III [6 janvier 1795] et les séquestres sur ses biens sont levés à la suite (AN F/7/5877, extrait des registres des délibérations du comité de législation de la Convention nationale, 2 ventôse an III [20 février 1795]).

¹⁵⁹ AN F/7/5877, radiation de Jeanne-Catherine Girardot, veuve Cottin, le 16 prairial an VIII [5 juin 1800]. L'inventaire de Théodore Jauge donne la même date pour la radiation de Mme Jauge (AN MC/ET/XLVIII/433, 25 frimaire an IX).

¹⁶⁰ AN MC/ET/XLVIII/390, 23 vendémiaire an III [14 octobre 1794], inventaire de Jean-Louis Cottin et de Jean-Paul-Marie Cottin son fils.

¹⁶¹ Voir AN F/7/5621, dossier 13, Cottin, Jeanne-Marguerite (veuve Jauge) ; Girardot, Jeanne-Catherine.

¹⁶² AN MC/ET/XLVIII/433, 17 frimaire an IX, inventaire après le décès de Jean-Louis Cottin ; 23 frimaire an IX, inventaire après le décès de Jean-Paul-Marie Cottin [8 et 14 décembre 1800].

¹⁶³ SHPF 44Y/4/2, Julie Verdier, mémoire concernant les affaires de Mme Sophie Cottin née Ristean, s.d. [1805].

¹⁶⁴ AN MC/ET/XLVIII/440, 25 pluviôse an X [14 février 1802], liquidation de la communauté d'entre Jean-Louis Cottin et Jeanne-Catherine Girardot sa veuve, et de la succession Cottin ; AN MC/ET/XLVIII/441, 22 germinal an X [12 avril 1802], liquidation de la succession de Jean-Paul-Marie Cottin.

¹⁶⁵ AN MC/ET/XLVIII/440, 27 ventôse an X [18 mars 1802], liquidation des droits et créances de dame Marie Ristean veuve de Jean-Paul-Marie Cottin.

frappées du séquestre et dans plusieurs compagnies¹⁶⁶ ». Une note de l'oncle, André Girardot de Bath, banquier de profession, fait état de sommes, auxquelles Sophie Cottin peut prétendre, investies en son nom après la mort de son mari par Girardot et ses contacts d'affaires européens¹⁶⁷. Ces fonds transitent sous la forme de lettres de change entre Londres, Hambourg et les places italiennes (Libourne, Gênes), et jouent sur des livres tournois, des livres anglaises et des marcs. Leur montant total est difficile à établir précisément, d'autant que les intérêts touchés ne sont pas évoqués. Une lettre de Girardot permet d'avancer que ces montants s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers de livres : « Environ 30 mille livres de livres à Hambourg, les autres fonds sont accrochés à Londres et, malgré qu'ils soient entre les mains de M. G[irardot de Bath], ils ne peuvent en sortir dans ce moment et il faut attendre à la paix pour pouvoir les retenir » (CC II, 156, 12 juin 1796). Certaines sommes ne seront touchées qu'après la période concernée par ce volume ou ne seront jamais touchées en raison des aléas de la guerre¹⁶⁸, comme dans le cas des lettres de change sur Gênes :

Jetées à la mer, lors de la prise par les Français du paquebot qui en était porteur, que néanmoins elles ont été payées sur les copies notariales envoyées à Gênes à MM. André, Neveu Veseaux & C^o, mais que lesdits André & C^o, dont les affaires se sont malheureusement trouvées dérangées dans ce moment-là, ont cessé leurs paiements avant d'en avoir fait le retour et que leur masse est restée débitrice du produit des dites lettres, à compte duquel produit leurs syndics n'ont encore jusques à présent payé que 30 %.

Consciente des effets désastreux de l'actualité politique et militaire sur ses placements, Sophie Cottin gère au mieux les difficultés du marché financier : « Je pouvais attendre les fonds d'Angleterre, à présent je crains qu'ils n'arrivent ; s'ils viennent, je ne sais qu'en faire, il faut les placer ou risquer de les voir perdus¹⁶⁹. » Pour finir, c'est en 1802 que Sophie Cottin touchera l'équivalent de 40 000 livres tournois¹⁷⁰, une coquette somme, sans doute inférieure à ses attentes, mais inespérée compte tenu du caractère incertain des investissements spéculatifs en pleine guerre.

Le domaine de Champlan, une fortune foncière

¹⁶⁶ AN MC/ET/XLVIII/396, 22 germinal an III [11 avril 1795], procuration du cit. Cottin et de la cit^{ne} Girardot au cit. Girardot.

¹⁶⁷ SHPF 44Y/4/2, objets qui ont passé par les mains d'André Girardot de Bath, lesquels étaient ou sont encore censés appartenir à Mme Cottin Risteau, s.d. [1802].

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ BnF NAF 15972, Sophie Cottin à Julie Verdier, 22 novembre 1798, folio 138.

¹⁷⁰ SHPF 44Y/4/2, lettre de J.-L. André & Fils à Sophie Cottin, Londres, 27 avril 1802. Les André de Bath sont liés aux Girardot de Bath (voir SHPF 44Y/9/4, archives de la famille André de Bath).

En définitive, c'est Champlan, « propriété dont on la laiss[e] jouir par complaisance¹⁷¹ », qui rapporte le plus de revenus à Sophie Cottin. L'histoire du domaine de Champlan, en Seine-et-Oise, a commencé lors d'une vente aux enchères que Jean-Paul Cottin et son beau-frère Antoine-Louis Girardot ont remportée en juin 1793¹⁷². Avec cet ancien fief de Bonneval, sis en bordure est du village de Champlan, sur la route de Versailles à Longjumeau, les deux beaux-frères disposaient d'une retraite champêtre près de Paris, moins fastueuse que le tout proche domaine familial de Guibeville. Dans un vaste parc fermé, cette maison de maître de 62 fenêtres, avec une chapelle et deux cours, était attenante à la porte cochère. Face à elle, de l'autre côté de la route, une demi-lune entourée d'ormes signalait l'entrée de la propriété. La maison avait été vendue meublée, avec ses glaces à trumeaux, son mobilier en chêne, en acajou et en marbre, dans la salle à manger, le salon et la salle de billard ; mais les six appartements de l'étage étaient vides. Dans l'enceinte, le parc était composé de terrasses ornées de dizaines de grands vases de faïence à fleurs, de vastes jardins en gazon, séparés par des allées. Outre les lauriers et grenadiers en caisses, des bois à l'est et au sud étaient constitués de tilleuls, cyprès, sorbiers, saules pleureurs et peupliers¹⁷³. À l'intérieur du domaine, se trouvaient des écuries, une laiterie, une basse-cour et un poulailler, un jardin potager et un verger¹⁷⁴. Un petit pavillon dans le parc était longé par un « petit bassin entouré de saules¹⁷⁵ » : il s'agissait de l'orangerie de Champlan et d'un « lavoir entouré de charmilles ». Ganniers qui a visité les lieux à la fin du XIX^e siècle évoque plutôt un kiosque datant de 1652, dominant la vallée de l'Yvette, et auquel on accédait depuis la terrasse par une allée d'acacias¹⁷⁶.

En septembre 1793, après le décès de Jean-Paul, c'est le second beau-frère de Sophie Cottin, Théodore Jauge, qui paie ce bien au nom de la succession de Jean-Paul pour 293 000 livres en assignats¹⁷⁷. Alors que Jean-Paul Cottin et Antoine Girardot s'étaient associés pour acquérir Champlan, seuls les héritiers du premier restent le « propriétaire de la totalité de ce domaine¹⁷⁸ », puisque le bien a été payé sur les fonds de sa succession. En outre, Girardot a officieusement cédé

¹⁷¹ SHPF 44Y/4/2, Julie Verdier, mémoire concernant les affaires de Mme Sophie Cottin née Risteau, s.d. [1805].

¹⁷² AN MC/ET/CXII/827, 7 juin 1793, vente de maison et terres à Champlan par M. Guilloteau Grandesse à MM. Cottin et Girardot.

¹⁷³ CCI, 430, Sophie Cottin à Jean-Paul Cottin, 16 mai 1793, p. 1079.

¹⁷⁴ Description établie à l'aide de l'acte de vente de Champlan (AN MC/ET/CXII/827), de l'inventaire après le décès de Jean-Paul Cottin à Champlan (AD Essonne 2E/21/48, 1^{er} nivôse an IX [22 décembre 1800]), des documents préparatoires à l'établissement du cadastre de Champlan (AD Essonne 3P/1919, 1810-1813) et la section F du cadastre de Champlan (AD Essonne 3P/4103, 1811).

¹⁷⁵ AD Essonne 2E21/101, 3 ventôse an VII [21 février 1799], bail à loyer par Sophie Cottin de carrés de jardin dans l'enceinte du domaine au citoyen Garouste.

¹⁷⁶ Un pavillon de deux pièces en bois, brique et plâtre, d'aspect « gothique », selon Arthur de Ganniers, « Mme Cottin pendant la Terreur », *op.cit.*, p. 455.

¹⁷⁷ AN MC/ET/XLVIII/376, 27 septembre 1793, quittance par le citoyen Grandesse au C^{en} Jauge pour la succession Cottin.

¹⁷⁸ AN MC/ET/XLVIII/441, 22 germinal an X [12 avril 1802], liquidation de la succession de Jean-Paul-Marie Cottin.

Champlan à Sophie Cottin en octobre 1793, soit avant que celle-ci ne renonce à la succession¹⁷⁹. Mais, en signant son acte de renonciation, Sophie abandonnait en théorie tout ce qui lui venait de Jean-Paul Cottin, dont Champlan. À partir de 1794, Girardot est chargé de gérer Champlan, en tant que bien de la succession de Jean-Paul Cottin, en l'absence de ses héritières, Mme Cottin mère et Mme Jauge, tout comme il est chargé de gérer la succession de Jean-Louis Cottin. Or, dans les faits, Girardot se décharge de la gestion de Champlan sur Sophie Cottin qui, en attendant de toucher l'intégralité de sa dot et son douaire, jouit des revenus de Champlan. Elle n'est pas la propriétaire de Champlan, mais elle l'occupe dès la fin 1793 avec l'accord de ses beaux-frères, Jauge et Girardot. En septembre 1795, Girardot fait faire une procuration générale en faveur de Sophie Cottin, afin que sa belle-sœur agisse en son nom dans la gestion et l'administration du domaine de Champlan¹⁸⁰.

Sophie Cottin possède désormais tous les pouvoirs pour y vendre et acquérir des terres, toucher les loyers des biens qui dépendent du domaine, renouveler ou résilier les baux, s'acquitter des impositions, poursuivre les mauvais payeurs, comme si elle était la propriétaire du domaine. Sophie Cottin se rend en personne chez le notaire pour signer les baux¹⁸¹ et assister à l'adjudication des récoltes des prés¹⁸². C'est ce qui explique la grande confusion qui règne dans les nombreux actes qu'elle passe devant le notaire de Palaiseau dans les années que couvre ce volume. Sophie y agit tantôt comme fondée de la procuration de Girardot et en son nom propre, du fait de la communauté de biens qui a existé avec son mari¹⁸³ ; tantôt simplement comme fondée de la procuration de Girardot¹⁸⁴ ; d'autres fois elle agit au nom de Girardot et en son nom à elle, sans mentionner la communauté de biens qui a existé avec son mari¹⁸⁵ ; ou alors simplement en son nom, sans mentionner son mari, ni Girardot¹⁸⁶. En 1799, alors que la succession de son mari n'est toujours par réglée, Sophie Cottin est explicitement dite « propriétaire¹⁸⁷ » de Champlan.

Lorsque Jean-Paul Cottin avait acquis Champlan, ce bien se composait du domaine, d'une ferme, de prés et de quinze biens nationaux (des terres

¹⁷⁹ « M. Girardot [...] ne désire que trouver les occasions de [...] lui prouver [son amitié]. Il l'a fait en lui cédant Champlan » (CC I, 394, Julie Verdier à Suzanne Risteau, 7 octobre 1793, p. 1001).

¹⁸⁰ AD Essonne, 2E21/89, 22 fructidor an II [8 septembre 1795], procuration d'A.-L. Girardot à Sophie Risteau V^{ve} Cottin passée devant M^e Odier notaire à Montagne-Bon-Air [Saint-Germain-en-Laye], annexée au bail à loyer du 14 nivôse an III passé entre Sophie Cottin et Denis Gerson devant M^e Roger notaire à Palaiseau.

¹⁸¹ La liste des actes passés par Sophie Cottin chez son notaire est consultable dans le répertoire de M^e Joseph Roger, notaire à Palaiseau (AD Essonne, 2E21/1, 1793-an VIII).

¹⁸² En juillet 1794, 1795 et 1796. Ensuite, les prés sont loués, comme les terres labourables.

¹⁸³ Exemple : AD Essonne 2E21/94, 22 messidor an IV [10 juillet 1796], adjudication de récoltes de prés.

¹⁸⁴ Exemple : AD Essonne 2E21/99, 29 fructidor an VI [15 septembre 1798], elle signe trois baux à loyer en son nom et comme fondée de la procuration de Girardot.

¹⁸⁵ Exemple : AD Essonne 2E21/94, 8 thermidor an IV [26 juillet 1796], bail à loyer.

¹⁸⁶ Exemple : AD Essonne 2E21/99, 29 fructidor an VI [15 septembre 1798].

¹⁸⁷ AD Essonne 2E21/101 3 ventôse an VII [21 février 1799], dans deux baux à loyer passés par Sophie Cottin devant M^e Roger.

labourables, des prés et des vignes) acquis par l'ancien propriétaire sur la commune de Champlan et les voisines¹⁸⁸. Mais entre 1794 et 1799, Sophie Cottin agrandit le domaine de Champlan en acquérant des terres, sous forme d'anciens biens nationaux, par intermédiaire¹⁸⁹ ou en participant elle-même aux enchères¹⁹⁰. Les sommes en jeu sont considérables ! Malgré la très forte dévaluation monétaire, on parle de 30 000 livres pour deux pièces de 75 perches de terres à Saulx¹⁹¹, de 75 000 livres pour un arpent et 393 000 livres pour huit autres de terres à Ballainvilliers, qu'elle paie en assignats¹⁹². Il faut dire que « même si le montant des adjudications atteint des sommets, les chiffres ne correspondent plus à rien. Les adjudications sont artificiellement gonflées par des surenchères de plus en plus frénétiques¹⁹³ ». Ces prix exagérés compensent la faible valeur des assignats, puisqu'en mai 1795, 100 livres papier valent 5 livres en numéraire¹⁹⁴. Il faut diviser – au moins – par vingt les sommes mentionnées pour obtenir la valeur « réelle » des transactions. En janvier 1797, Sophie Cottin paie en espèces des terres labourables sur le terroir de Champlan, pour 4 500 livres¹⁹⁵. Là, les terres, les vignes et les prés dépendant de son domaine sont considérées de bonne, à très bonne qualité, selon les critères retenus au moment de l'élaboration du cadastre de la commune¹⁹⁶. Sophie Cottin est donc à la tête d'un domaine considérable¹⁹⁷ : ses biens s'étendent non seulement sur la

¹⁸⁸ AN MC/ET/CXII/827, 7 juin 1793, vente de maison et terres à Champlan par M. Guilloteau Grandesse à MM. Cottin et Girardot.

¹⁸⁹ AD Essonne 2E21/92, 17 brumaire an IV [8 novembre 1795], déclaration de command par le cit. Le Merle en faveur de Sophie Cottin.

¹⁹⁰ AD Essonne 2E21/92, 7 frimaire an IV [28 novembre 1795], adjudication d'immeubles nationaux.

¹⁹¹ AD Essonne 2E21/92, 17 brumaire an IV [8 novembre 1795], déclaration de command par le cit. Le Merle en faveur de Sophie Cottin.

¹⁹² AD Essonne 2E21/92, 7 frimaire an IV [28 novembre 1795], adjudication d'immeubles nationaux.

¹⁹³ Bernard Bodinier, Éric Teyssier et al., *L'Événement le plus important de la Révolution : la vente de biens nationaux*, Paris, Éditions du CTHS, 2000, p. 315.

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ AD Essonne 2E21/96, 24 nivôse an V [13 janvier 1797], vente d'immeubles nationaux.

¹⁹⁶ AD Essonne 3P/2310, tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, Champlan, 1813. Les terres appartenant à Julie Verdier de La Carbonnière sont réparties entre les classes unique (les terres et jardins d'agrément), 1^e (meilleure qualité), 2^e et 3^e (qualités bonne et moyenne) classes.

¹⁹⁷ Sur le seul terroir de Champlan, Julie Verdier possède, en 1811, 90 pièces de terre et la plus grande maison bourgeoise de la commune. Elle y est aussi la principale propriétaire, après l'Hôtel-Dieu de Paris, puisqu'elle détient 28 arpents dans Champlan, qui lui rapportent 2 800 francs de loyer en 1811 (AD Essonne 3P/2311, matrice de rôle pour la contribution cadastrale, 1811, n° 380) et environ 6 000 au début du siècle selon elle (SHPF 44Y/4/2, Julie Verdier, mémoire concernant les affaires de Mme Sophie Cottin née Risteau, s.d. [1805].) Il conviendrait de rajouter à ces revenus ceux des terres détenues dans les communes voisines. Cette estimation est la plus proche de la vérité, puisque Julie a un accès total à la comptabilité de sa cousine. Les 28 arpents ne représentent qu'une petite partie du domaine de Champlan du temps de Sophie Cottin, puisque celle-ci en aurait acquis 40, selon Julie Verdier dans son mémoire (*Ibid.*). Toutefois, on ignore si Julie Verdier s'exprime en mesures locales ou en mesures nationales. Le tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances (AD Essonne 3P/2310) donne l'équivalence entre les deux : suivant le choix

commune de Champlan, mais aussi sur Villebon, Saulx-les-Chartreux et Ballainvilliers au sud de Champlan, Palaiseau à l'ouest et Massy au nord. Même si ces terres sont dispersées, illustrant l'extrême morcellement du foncier signalé dans les environs¹⁹⁸, une rapide cartographie montre que celles qui dépendent du domaine de Champlan sont très volumineuses : en effet ces anciennes possessions nobles ou ecclésiastiques n'ont pas subi aux siècles précédents les multiples partages caractéristiques des parcelles des anciens membres du Tiers.

Une fois responsable de Champlan, Sophie Cottin s'assure que ses terres sont exploitées et lui rapportent de bons revenus. Quand les loyers annuels lui sont versés en espèces, ils tournent autour de la centaine de livres, mais les adjudications de récolte des prés lui rapportent chaque année 2 000 livres. En complément du bail en argent, ses locataires lui fournissent en nature souvent du seigle et du froment, des poulets, des têtes de veau, du beurre, du vin et même du fumier¹⁹⁹. Parfois, le loyer consiste pour partie en journées de travail (du voiturage). Quand un locataire est en retard, Sophie Cottin n'hésite pas à faire intervenir rapidement la justice de paix pour obtenir ses revenus. Ainsi, en décembre 1797, elle poursuit un de ses locataires qui ne s'est pas acquitté en novembre de son loyer annuel. Mais cette affaire révèle que le locataire rendait des services à sa propriétaire au cours de l'année (ensemencer des prés, fournir des pommes de terre...), dont le paiement était déduit du loyer annuel²⁰⁰. Même si les loyers sont faibles, la diversité des modes de paiement permet à Sophie Cottin d'obtenir des espèces, des vivres et de quoi faire du troc, afin de subvenir à tous les besoins de sa maisonnée. Le vin de Champlan est mis de côté pour la consommation personnelle de Sophie Cottin et de ses proches, mais une partie conséquente est vendue dans les environs. Bien qu'il soit un vin « médiocre²⁰¹ » qui ne se conserve pas, il est considéré comme un « vin cru du pays, bon, loyal et marchand²⁰² », c'est-à-dire propre à être vendu. Les productions de Champlan viennent remplir les assiettes des convives de Sophie Cottin ; le vin de Bordeaux et le sucre des Caraïbes agrémentent un quotidien consacré aux soins aux enfants, aux promenades et aux lectures entre soi.

Champlan a le mérite d'être une propriété très accueillante et ouverte aux visiteurs. Sophie Cottin a meublé l'intérieur de la maison suivant son goût et la mode. Les petits meubles en acajou à tablette de marbre (encoignures, tables de toilette, guéridons, secrétaires, chiffonniers), côtoient ceux en noyer et une armoire Boule en marqueterie. Les lits et les fauteuils sont tendus de velours, de

effectué par Julie, l'estimation de ces 40 arpents varie du simple au triple (un arpent métrique vaut 2 arpents 92 perches locaux).

¹⁹⁸ AD Essonne 3P/1919, 1810-1813, documents préparatoires à l'établissement du cadastre de Champlan.

¹⁹⁹ Liste établie à partir des baux passés par Sophie Cottin chez M^e Roger notaire à Palaiseau entre 1794 et 1798.

²⁰⁰ AD Essonne, L/801/1, justice de paix, canton de Longjumeau, répertoire du bureau de paix et de conciliation (1791-an VIII), 28 frimaire an VI [18 décembre 1797].

²⁰¹ AD Essonne, 1J/748, documents préparatoires à l'établissement du cadastre.

²⁰² AD Essonne, L/801/1, justice de paix, canton de Longjumeau, répertoire du bureau de paix et de conciliation (1791-an VIII), 28 frimaire an VI [18 décembre 1797].

siamoise ou d'indienne, cramoisi et blanc²⁰³. Elle reconstitue à Champlan, dans un environnement très prestigieux, l'intérieur parisien qu'elle a connu à la Chaussée-d'Antin, confortable, moderne et élégant²⁰⁴. La table de Sophie accueille Julie et ses trois filles, Félicité Lafargue, la sœur de Julie, et son fils, Jacques Lafargue. Le domaine héberge aussi Amable Pelet, le couple Bresson et Vaublanc pendant plusieurs mois. À Champlan, Sophie fait travailler quatre servantes, à savoir une cuisinière, la bonne des enfants, Mme Le Gros, et deux femmes de chambre, la sienne et celle de Julie et Félicité ; d'autre part, elle a engagé à son service deux hommes : un voiturier et un « commissionnaire », homme de confiance, Pierre-Louis Bigand.

Si Julie Verdier et Jacques Lafargue ressentent le besoin participer aux frais de fonctionnement de Champlan, peut-on en conclure que c'est parce que Sophie Cottin vit au-dessus de ses moyens, comme le suggère Girardot ? Cette opinion se soutient, quand on la voit liquider ses biens bordelais pour des espèces et non du papier monnaie, et vendre sans état d'âme les diamants de sa mère (CC II, 60, 5 décembre 1794) ; ou quand elle fait appel à de multiples expédients pour affronter les pénuries et pourvoir à ses besoins immédiats. La réalité est bien différente ! En additionnant les revenus annuels des vins, du sucre et du café, ceux de sa créance sur la succession de son mari, ainsi que ceux tirés de Champlan, on peut estimer qu'elle touche plus de dix mille livres par an. Nous devons cette estimation à Félix Faulcon, dans une lettre à l'une de ses amies, où il évoque le domaine de Champlan : « Celle à qui appartient la maison est veuve d'un aide-de-camp de La Fayette, elle a 25 ans et 15 mille livres de rente » (CC II, 303, 28 juillet 1798). En regard des sommes maniées par la famille Cottin au début de la Révolution et du faste éclatant de l'hôtel particulier de la Chaussée-d'Antin²⁰⁵, il serait exact de dire que la fortune de Sophie Cottin a subi une chute certaine²⁰⁶. Or, même en revoyant ses revenus annuels à la baisse, ils font de Sophie Cottin une femme riche²⁰⁷, grâce à la variété de ses ressources. Les sommes en jeu se chiffrent toujours, d'où qu'elles proviennent, en milliers de livres, comme à l'été 1796, où elle dispose de trente mille livres qu'elle souhaite

²⁰³ AD Essonne 2E/21/48, 1^{er} nivôse an IX [22 décembre 1800], inventaire après le décès de Jean-Paul Cottin à Champlan. Cet acte n'inventorie pas les biens qui ne dépendent pas de la succession de Jean-Paul, soit les vêtements et les livres de Sophie, le mobilier acquis par elle depuis 1793 sur ses fonds propres, et les meubles et objets appartenant à Julie et ses enfants.

²⁰⁴ Voir CC I, Introduction, p. 51-57.

²⁰⁵ CC I, 272, Sophie Cottin à Julie Verdier, 29 avril 1790, p. 767-768.

²⁰⁶ Lors de son arrestation, Théodore Jauge, beau-frère de Sophie Cottin, déclarait un revenu foncier de 100 000 livres et un revenu estimé de 21 000 livres « d'après son loyer » (AN F/7/4749, déclaration sans date [1793-1794]).

²⁰⁷ À titre de comparaison, une institutrice touche 1 000 livres par an à compter de la loi du 27 brumaire an III [17 novembre 1794, quand un instituteur en touche 1 200] une somme insuffisante pour vivre, et c'est pourtant un maximum, car à compter de la loi du 3 brumaire an IV [25 octobre 1795], elle devient dépendante des sommes que peuvent lui verser les parents de ses élèves. Voir Caroline Fayolle, « Des institutrices républicaines (1793-1799) », *AHRF*, n° 368, avril-juin 2012, p. 97.

investir dans le foncier, alors que la population de la région sort d'un hiver très dur²⁰⁸ (CC II, 170, 20 juillet 1796).

*

Dotée de solides revenus, Sophie Cottin trouve en elle une énergie étonnante pour devenir l'actrice de son propre destin. La bourgeoisie à laquelle elle appartient est la grande gagnante de Thermidor. Traditionnellement urbaine, cette classe sociale acquiert des propriétés en milieu rural et profite des idéaux du régime directorial, que sont la propriété privée et le libéralisme économique, pour s'assurer une mainmise sur les campagnes. Dans l'espoir d'accomplir le rêve d'un nouveau Clarens, Sophie Cottin se tourne avec habileté vers des placements fonciers autour de Champlan, où les habitants lui vendent des terrains, car ils n'ont pas les moyens d'y investir pour les exploiter correctement. La *Déclaration des devoirs de l'homme et du citoyen* accompagnant la Constitution de l'an III lui est favorable, puisqu'elle établit le principe, selon lequel « c'est sur le maintien des propriétés que repose la culture des terres, toutes les productions, tout moyen de travail et tout ordre social » (art. 8). Aussi Sophie Cottin participe-t-elle de plein droit à la « révolution des propriétaires²⁰⁹ » dans le vaste bouleversement économique et financier qui se déroule sous le Directoire.

²⁰⁸ Laurent Herment estime que 20 000 livres correspondent à la valeur d'environ 40 Ha de terres en Seine-et-Oise (« Hyperinflation et mouvements de la rente dans les campagnes d'Île-de-France », *AHRF*, n° 374, octobre-décembre 2013, p. 134).

²⁰⁹ Marcel Dorigny, « Propriété », dans Soboul, p. 870.

2- LES DÉFIS DE SOPHIE COTTIN

Dans les *Lettres de jeunesse*, le champ des échanges se limitait à trois acteurs principaux, Sophie Cottin, son mari Jean-Paul et leur cousine Julie Verdier. Cette dernière faisait lire le courrier qui lui parvenait de Sophie, à sa sœur et plus tard à son mari, tout en retirant du circuit certaines plus intimes, plus confidentielles. Elle appréciait celles qui attestaient la profondeur des réflexions morales de sa cousine, ou d'autres dans lesquelles s'exprimaient ses talents d'écriture et qui suscitaient déjà l'étonnement admiratif de Jean-Paul Cottin. Dans le présent volume, le commerce épistolaire se présente différemment : il est un va et vient incessant d'informations, de confessions, de conversations, de démentis, de raisonnements qui circulent, passent de main en main selon un trajet très variable. Quand Jacques Lafargue fait la copie d'une lettre qu'adresse Sophie Cottin à Julie Verdier, ce n'est pas pour en assurer la diffusion au sein du cercle des intimes comme d'un modèle à suivre. De manière très personnelle, il veut en conserver la trace pour se l'approprier, se la remémorer, car Sophie y révèle des émotions maintenues secrètes, comme son tendre attachement à lui :

Et mon cher Jacques quand il verra ses plus chers amis réunis à Paris, cette ville acquerra des charmes et la campagne en perdra. Sans doute Champlan lui sera toujours cher, mais les prétextes pour y venir diminueront avec les amis qui y demeuraient. S'il y venait par complaisance, après y être venu par plaisir, j'aimerais mieux ne l'y voir jamais...
(CC II, 135, 26 juillet 1795)

Dans ses lettres, Sophie Cottin se dévoile avec sincérité. Elle ne cesse d'explorer ses sentiments, sa capacité à surmonter sa vulnérabilité extrême, ses incertitudes et les difficultés qui la submergent. Son désarroi est grand : elle a perdu le rôle social qu'elle avait dans la communauté qu'elle partageait avec Jean-Paul Cottin et elle ne connaît pas encore la nouvelle partition que la société lui attribue comme veuve. Même si la figure de sa cousine répond de manière durable à son besoin d'attachement et de réconfort, l'épistolière espère trouver un jour le contrôle de sa vie. Sa correspondance est le seul moyen d'analyser les émotions qui la traversent et de les canaliser en se concentrant sur les événements qui les ont provoquées. La lettre devient paradoxalement une forme privilégiée de la recherche de soi, bien que Sophie Cottin cherche à éviter le piège de la complaisance envers elle-même. Quand elle procède à des introspections, elle le fait sur le mode de l'exhortation édifiante à cause des conflits incessants que se livrent en elle ses sentiments et son idéal de vertu.

Au cours des quatre années que couvre *Le Cercle de Sophie Cottin*, la jeune femme affronte les sévères défis de survivre, d'aimer et d'agir. Tout d'abord on la voit tenter de vivre, alors qu'elle est entraînée par un désir irrépressible de se donner la mort. Ensuite, lorsque ses proches et sa famille souhaitent qu'elle se remarie pour trouver un nouvel équilibre, elle prend conscience du piège que lui tend ce mirage, auquel elle oppose le vœu fragile d'aimer et d'être aimée. Alors que le flux des tendresses passées ne cesse de lui revenir en mémoire, elle s'interroge sur la vertu au nom de laquelle il faudrait qu'elle réprime les tendres

sentiments qui s'éveillent en elle pour Jacques Lafargue. Mais son grand défi reste d'agir au quotidien, ballotée entre une mélancolie irréprouvable qui l'entrave et un besoin puissant, presque vital, d'être une femme indépendante.

LA DECHIRURE D'EXISTER

Comme elle le confie dans ses lettres, Sophie Cottin n'a désormais aucun lieu pour se sentir en sécurité comme au temps où elle partageait son existence avec son mari. À la douleur d'avoir perdu l'être qui lui était cher se joint la disparition du couple qu'elle formait avec lui. L'expérience de cette perte implique la fin d'une manière d'être, propre à ce qu'elle a vécu et pensé jadis avec Jean-Paul Cottin. « Le passé et l'avenir, la vérité et les chimères ne me présentent plus rien d'agréable. Je suis importune à moi-même, je voudrais me fuir et je ne puis me quitter » (CC II, 182, septembre 1796). Son drame individuel est d'autant plus sensible qu'il est amplifié par des phénomènes d'écho chez les membres de son cercle, qui vivent les mêmes épreuves. Sophie Cottin se singularise par sa psyché et son histoire personnelle, mais elle entretient des corrélations avec « l'âme du groupe²¹⁰ » qu'elle réunit autour d'elle, comme l'analyse très finement Jacques Lafargue :

Je pense qu'en général votre cœur si actif pour tout ce qui porte le nom d'ami, pour tout ce qui est habitant du *petit monde* que vous vous êtes fait, ne l'est pas assez pour les habitants du grand [...]. Cette bienveillance universelle, qui devrait unir tous les hommes, n'est pas dans votre caractère. Vous êtes bonne et non humaine. Les grandes catastrophes, les malheurs publics ne vous atteignent qu'autant que vos amis ou vous en sont atteints (CC II, 107, 10 juin 1795)

Les lettres de Sophie Cottin s'accompagnent d'effets de résonance dans un espace partagé en commun à deux, à trois ou par l'ensemble des membres. Les correspondants se reconnaissent en celle qui porte les stigmates des temps présents : deuil, souffrance, proscription, mélancolie. Mais elle incarne aussi un idéal de vertu, qui suscite l'émulation et les échanges dans son cercle : « Ces avis mutuels donnés de loin en loin sur le chemin de la vie ressemblent à ces réverbères placés de distance en distance sur les grandes routes » (CC II, 109, 11 juin 1795).

« *La mort avec volupté* »

Malgré la présence d'amis autour d'elle, Sophie Cottin avoue se sentir étrangère au monde. On pourrait penser qu'elle s'inspire du *Gorgias* de Platon, qu'elle lit dans un volume des *Dialogues* acquis en 1795²¹¹, où Socrate décrit le

²¹⁰ René Kaës, « Le sujet, le lien et le groupe. Groupalité psychique et alliances inconscientes », *Cahiers de psychologie clinique*, n° 34, 2010/1, p. 13-40.

²¹¹ Commande de livres passée auprès de Gramagnac (CC II, 88, 15 avril 1795, p. ##). L'édition la plus répandue à l'époque est celle des *Dialogues*, trad. Jean-Nicolas Grou, Amsterdam, Marc

sentiment d'étrangeté éprouvé par l'âme emprisonnée dans le corps²¹². Mais Sophie Cottin parle d'expérience ; s'adressant à Gramagnac, elle décrit le sentiment sombre qui l'envahit et perdure contre sa volonté depuis le décès de son mari :

À présent, tout est changé, j'ai des accès de tristesse noire, je suis habituellement mécontente, inquiète, mes regards ont beau se tourner autour de moi, ils ne trouvent rien digne de les fixer. Le monde dans cette vaste étendue ne me paraît qu'une solitude stérile. Les plus vifs plaisirs ne me paraissent que des hochets d'enfants, il me semble que je suis dans une terre étrangère où rien ne me convient... (CC II, 62, s.d.)

L'ici et le maintenant n'ont que peu de poids par rapport au passé. Il ne lui reste plus rien, sinon la blessure d'un oubli impossible : « La plaie est trop douloureuse, il n'est point de main assez délicate pour la toucher sans la blesser » (CC II, 202, s.d.).

Agissant dans l'ombre, la part d'elle-même demeurée avec son époux l'amène à désirer la mort. À l'opposé des révolutionnaires de son temps, Sophie Cottin ne fait pas de la raison ou du patriotisme la cause de son choix extrême²¹³. Elle explique que son suicide ne sera le fruit ni du courage ni de la lâcheté, mais d'un désir aussi impérieux que celui qui mène aux portes de la « petite mort ». Reprenant à son compte la sagesse de Montaigne, pour qui « le dernier but de notre visée, c'est la volupté.²¹⁴ », elle applique ce biais à sa propre pensée de la mort : « Non, il n'est point d'instant dans la journée où je ne veuille la mort avec volupté... » (CC II, 62, s.d.). Sophie Cottin apprivoise l'idée de sa mort et la savoure comme un plaisir amoureux : mourir sera un événement heureux, puisqu'il consacrerait la fin de son calvaire. Elle affirme sentencieusement : « On lui sourit quand on ne la craint plus que pour soi. Qu'est-ce que perdre la vie pour celui qui a perdu ce qu'il aime » (CC II, 202, s.d.). L'épistolière rabâche son récit infortuné dans d'autres lettres, à d'autres correspondants, comme s'il

Michel Rey, 1770, avec au T.1, *Le Théétète ou De la science. Le Protagoras ou les Sophistes. Le premier Hippias ou Du beau. Le second Hippias ou Du mensonge* et au T. 2, *Le Gorgias ou De la rhétorique. L'Ion ou De la poésie. Le Philèbe ou De la volupté. Le Ménon ou De la vertu.*

²¹² Voir Pierre Courcelle, « Le Corps-Tombeau (Platon, *Gorgias*, 493 a, *Cratyle*, 400 c, *Phèdre*, 250 c) », *Revue des Études Anciennes*, t. 68, n° 1-2, 1966, p. 101-122.

²¹³ Beaurepaire, commandant en chef de Verdun, s'est donné la mort le 2 septembre 1792 pour ne pas avoir à se rendre aux Prussiens et reçoit les honneurs du Panthéon (« Il aime mieux se donner la mort que de capituler devant les tyrans », *Chronique de Paris* du 14 septembre 1792, cité par Albert Bayet, *Le Suicide et la morale*, Paris, F. Alcan, 1922, p. 710). Voir Dominique Godineau, « Honneur et suicide en France au XVIII^e siècle », dans Drévilion et Venturino (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 251-263. En ligne, DOI : 10.4000/books.pur.121533 [consulté le 2 novembre 2021].

²¹⁴ Montaigne ajoute « Or des principaux bienfaits de la vertu est le mépris de la mort, moyen qui fournit nostre vie d'une molle tranquillité, nous en donne le goust pur et amiable, sans qui toute autre volupté est esteinte » (*Les Essais*, Livres I-III, éd. P. Villey et V. L. Saulnier, Paris, P. U. F., 1965, livre I, chap. 20, p. 28).

contenait tout : la douleur du moment et la désespérance à venir (« Mon sombre avenir », *ibid.*).

Attirée par l'horizon de la mort volontaire et l'expérience unique qu'elle offre, Sophie Cottin prête des paroles au chant de Sapho sur le rocher de Leucade. Pour mieux les teinter de tristesse, elle les accompagne d'une mélodie jouée au piano-forte sur un mode mineur²¹⁵. La romance manque cruellement de nouveauté²¹⁶, mais elle y parle du deuil de l'amour et du « jamais plus » de l'existence, thèmes auxquels les proches de Sophie Cottin sont très sensibles.

Je vais boire l'onde glacée qui doit effacer pour toujours,
De mon cœur et de ma pensée le souvenir de mes amours
Enfin je braverai les armes du cruel enfant de Vénus
Je ne verserai plus de larmes, mais hélas je n'aimerai plus.

Quelques années auparavant, Sophie Cottin avait bien senti, à la lecture des *Souffrances du jeune Werther*, qu'il existait une prédisposition au suicide qui touchait les êtres sensibles. Loin d'être l'expression d'une folie passagère, le suicide s'y expliquait par la nostalgie de voir le bonheur s'éloigner définitivement de soi : « En lisant *Werther*, je ne puis m'empêcher de penser que, d'après son caractère, il n'avait point d'autre moyen de se débarrasser du malheur qui l'accablait » (CC I, 283, 1790). À l'époque, elle considérait l'issue fatale choisie par Werther comme un « crime », une offense faite aux lois humaines. Mais, à présent que le suicide est considéré comme légitime par les élites politiques de la Révolution²¹⁷ et qu'il est dépénalisé depuis 1791, où puiser en elle la force ne pas céder à cette attirance funeste ?

En réalité, elle ne trouve plus de repères, car la société vit une crise morale sans précédent depuis la Terreur. Ses proches lui renvoient l'idée que la Révolution a porté un coup fatal à toutes les certitudes. Les échafauds poursuivent leur office sanglant et la mort rôde en permanence. On ne peut ignorer les angoisses qui submergent les épistoliers : Vaublanc est condamné à mort ; Sophie Cottin fuit sous la menace d'une arrestation ; Jacques Lafargue s'imagine être le dernier survivant des siens : « J'étais oppressé de mille pensées

²¹⁵ BnF NAF 15968, Sophie Cottin, cahiers de musique, « Plaintes de Sapho sur la roche de Leucade », s.d., n.p.

²¹⁶ Voir Huguette Krief, *La Sapho des Lumières*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006, p. 17-25.

²¹⁷ En témoigne le geste d'un royaliste choisissant « de mourir pour le roi » à l'endroit où il a été guillotiné. Voir Dominique Godineau, *S'abréger les jours. Le suicide en France au XVIII^e siècle*, Paris, Colin, 2012, p. 100.

que je ne pouvais dire à personne. Quelquefois je pensais que mes parents et mes amis périraient sur un échafaud²¹⁸. »

Devant un tel champ de ruines et de douleurs, Sophie Cottin endeuillée renonce à se donner la mort, par amitié pour sa cousine : « Dans ces moments de désespoir où la mort eût été pour moi le bonheur suprême, j'ai pensé à toi et j'ai vécu. Julie, ma vie t'est consacrée, elle n'appartient désormais qu'à toi » (CC II, 239, 1^{er} juillet 1797). Pour comprendre la raison invoquée, il suffit de revenir au discours sur l'amitié que tenaient Jean-Paul et Sophie Cottin. D'après eux, ce sentiment tenait sa nature de la « sympathie », c'est-à-dire de l'attraction des êtres et de l'électricité de l'âme. Dans la pratique, les larmes, les battements de cœur, les joies et les pensées de l'un étaient ressentis par l'autre au même moment. Sophie Cottin s'y réfère et le fait de rompre par un suicide les affinités indissolubles qu'elle entretient avec Julie reviendrait à attenter à la vie de sa cousine : « L'effroi du remords plus violent que la crainte de la destruction réveille l'âme à l'existence en lui criant : "Tu crois marcher au suicide et tu vas sacrifier deux vies, malheureuse arrête, tu cours à l'assassinat"²¹⁹. »

Sa décision prise, l'épistolière n'arrive plus à s'affranchir de ses souffrances, tel un fardeau dont on ne peut se défaire. Elle trouve refuge dans la nature, mais trop souvent le charme se rompt sous l'effet de la douleur : « Le soleil se lève, brille sur toute la nature, il me flétrit et je me sens mourir. Semblable au fruit qu'un insecte dévore au cœur, je meurs. Oui, je meurs d'un mal cruel, inconnu à moi-même, d'un mal invisible » (CC II, 182, septembre 1796). Cette métaphore saisissante est inspirée par le calvaire de Prométhée enchaîné, dont un aigle envoyé par Zeus perce la chair et picore le foie. Le feu que Sophie Cottin s'imagine avoir volé aux Dieux pour vivre un tel tourment est probablement la sensibilité ardente qui la fait vivre²²⁰ :

Ne viens point faire vibrer des cordes si tendres, ne prononce plus ce mot *aimer*. Il ne doit plus être à mon usage, je lui ai dit un triste, un éternel adieu. Mon amie, me connais-tu si peu que d'ignorer le danger d'ouvrir mon âme à de pareilles impressions ? Il ne faut peut-être qu'un mot, qu'une étincelle, qu'une rencontre imprévue, pour réveiller ce feu intérieur que je cherche à couvrir des glaces de la raison (CC II, 1, s.d.).

Elle fait le choix définitif de renoncer à l'amour et se réfugie dans une solitude mélancolique, intimement convaincue que souffrir, c'est aussi une façon de vivre.

²¹⁸ Lafargue, *Cahiers*.

²¹⁹ Voir CC II, annexes, BnF NAF 15967, brouillon, « Me voici arrivée à 25 ans ».

²²⁰ Métaphore dont use Jean-Étienne Gramagnac : « Si votre âme n'est pas ce qu'elle fut, si elle est abattue, froissée, *son feu n'en existe pas moins*. Si quelque grand événement la mettait en action, je ne sais pas si elle ne manifesterait pas l'ardeur la plus vive. Vous êtes douée d'un sentiment d'autant plus vif qu'il est concentré en lui-même et que ses explosions sont plus secrètes qu'elles ne se manifestent au dehors. Aussi, dans vos jouissances, êtes-vous plus heureuse que bien d'autres. Dans vos malheurs aussi, vous êtes plus à plaindre que personne » (CC II, 89, Jean-Étienne Gramagnac à Sophie Cottin, 18 avril 1795).

Fuite du temps et figuration de l'éternité

Sur un mode élégiaque, Sophie Cottin développe une réflexion désabusée à propos de l'inéluctabilité du temps qui s'écoule : « J'ai vu autour de moi les illusions s'écrouler, l'amour s'enfuir et les espérances desséchées décolorer le reste de mon existence. Tout est fini et rien ne peut revenir » (202, s.d.). Le temps entraîne implacablement la corruption des corps et des êtres : autant de variations sur le thème rousseauiste du visage du dieu marin Glaucus, corrodé par les embruns et les vagues dans le *Discours sur les Sciences et les Arts*.

La lettre que Sophie Cottin envoie à Marguerite Jauge, émigrée en Angleterre, revient sur les épisodes de la Révolution et les lie à la dégradation générale qui finit par les atteindre, elles aussi :

Les événements qui nous séparent se multiplient de jour en jour et, peu à peu, éclipsent jusqu'à la leur même de l'espérance et, quand nous nous reverrons, le temps aura sillonné nos traits, et nous ne retrouverons plus que les débris de ce que nous fûmes (CC II, 255, 6 décembre 1797).

Si le vieillissement des corps témoigne du temps qui passe, il est aussi le symbole d'une identité nationale fragile et friable sous l'effet de la tourmente révolutionnaire. La comparaison déployée par Sophie Cottin se joue à deux niveaux de lecture et révèle la répulsion qu'elle éprouve pour la société de son temps. Marguerite Jauge, à qui s'adressent ces différents courriers, l'invite en retour à ne pas s'arrêter aux apparences. Pour elle, le temps a rendu méconnaissable la France, mais il ne s'agit que de l'enfouissement de ses traits et non de la corruption de sa nature originelle.

Sans doute, nous nous ferons l'effet d'un pays qu'on a quitté dans sa jeunesse, brillant du coloris que cet âge prête à tout et qu'on retrouve vers le déclin de sa vie, dévasté par le temps et les malheurs. Quelques débris le font reconnaître et on s'attache fortement à ces restes, comme au seul lien qui noue l'existence passée avec l'existence présente. Mais ce sentiment à quelque chose de mélancolique et de solennel, on voit là l'image du temps et la preuve qu'on a passé comme lui (CC II, 253, s.d.).

Manifestement d'humeur sombre, Sophie Cottin n'est pas sensible à cette interprétation. Elle continue à nourrir son pessimisme par des visions sombres, s'attardant à dénoncer le déclin plutôt qu'à relever les nouveaux équilibres : « Malheur ! Tes vastes ailes couvrent tout l'univers et, si la jouissance ose se glisser sous elles, ta funeste influence l'a bientôt empoisonnée !... » (CC II, 255, 6 décembre 1797). Triste constat ! Le temps n'est réversible ni pour la grande Histoire ni pour sa propre vie : « J'ai vu les heures qui s'engloutissaient dans la nuit des abîmes, ma jeunesse presque écoulée, tant de siècles en si peu d'années ! » (CC II, 268, mars 1798). Comme les peintres baroques qui figuraient la fuite du temps par des parchemins déchirés, des crânes ou des fruits altérés, Sophie Cottin trouve autour d'elle des symboles pour illustrer la fugacité de la vie et des sentiments. Au cours de ses promenades mélancoliques dans la nature,

la dame de Champlan choisit de poser son regard sur ce qui préfigure la dégénérescence et la mort :

J'irai errer lentement dans la campagne, dans des endroits écartés, j'y cueillerai quelques fleurs sauvages et desséchées comme moi, quelques soucis, emblèmes de ma tristesse. Je n'y mêlerai aucun feuillage, la verdure est morte dans la nature, comme l'espérance dans mon cœur... (CC II, 182, septembre 1796)

Dans cet état d'esprit, elle confie à Marguerite Jauge sa peur du vide et son insatisfaction à trouver des réponses à ses angoisses : « Quel courage, il faut pour porter jusqu'au bout ce fardeau pénible, pour parcourir sans murmurer cette carrière où l'on ne rencontre que larmes amères et regrets déchirants. Ha, Dieu ! S'il n'y avait rien après, pourquoi la supporterait-on ? » (CC II, 202, s.d.). Elle réalise que l'effroi qu'elle a éprouvé devant la mort de son mari s'est accompagné d'une angoisse pour sa propre mort. Le néant qui l'aspire résulte en partie de l'idée négative qu'elle entretient en elle.

S'écartant des sarcasmes que son mari et son beau-père réservaient à la religion révélée et à la souveraineté d'un Dieu des mérites et des châtiments, Sophie Cottin fait le pas décisif de croire en sa propre immortalité. Dans sa correspondance, la romancière qui n'a jamais fait mystère de son admiration pour Rousseau et la religion naturelle dispensée par le vicaire savoyard, trouve par ce biais un accès à cette ultime dimension. Sa propre faculté de contemplation l'introduit dans le monde de la spiritualité et l'ouvre à la Divinité :

Divinité puissante, c'est loin du tumulte des villes, c'est au sein de la nature, sous la vaste coupole des cieux, quand elle brille des feux étincelants de mille globes ignorés et quand le silence du monde permet de se livrer à de hautes méditations, qu'on te sent, qu'on t'espère et que tu consoles. (CC II, 202, s.d.)

L'existence de Sophie Cottin est désormais fécondée par une vie spirituelle qu'elle partage avec les ombres de ses disparus. Conservant son allure extérieure, son époux défunt, allégé de sa matérialité, survit à sa propre mort et lui apparaît sous la forme d'un ange tutélaire :

S'il est des instants où le vide de mon cœur égare ma raison et me ramène au désespoir, l'ange qui veille sur moi me rend la paix par l'image du bonheur qui m'attend. Soit que je vive sous les feuillages épais, que je foule aux pieds les gazons fleuris ou que je médite dans l'obscurité silencieuse de la nuit, partout je le vois. Je l'entends. (CC II, 129, s.d.)

Pour Sophie Cottin, cette survie est éternelle, car son histoire avec Jean-Paul ne prendra jamais fin. Il n'y a qu'une seule façon, pour l'un et l'autre, d'échapper à la mort, c'est de maintenir cette forme éternelle de vie grâce à leur amour absolu : « Il est absent et non détruit, je suis exilée et non désunie. Nos liens subsistent

toujours, c'est mon âme qui les a formés et mon âme est immortelle » (*ibid.*). Cette proposition nous introduit au cœur de la pensée de Sophie Cottin : elle a le mérite de pouvoir dégager tout acte et toute pensée de l'emprise du néant. Battant en brèche l'angoisse de la mort, elle est l'affirmation d'une finitude que l'on peut dépasser par l'amour.

Plus singulières sont les conclusions morales qu'en tire Sophie Cottin pour distinguer le monde humain de l'univers des animaux. Selon elle, la supériorité de l'homme s'affirme dans la permanence de ses sentiments. L'homme serait apte à concevoir et à cultiver l'amour par opposition à l'animal qui est mû par ses instincts à la saison de la reproduction : « Tandis que toutes les espèces vivantes n'ont que des plaisirs, et qui s'éteignent dans les glaces de l'hiver, l'homme seul aime toujours » (*ibid.*). C'est pourquoi Sophie Cottin se sent en droit de fustiger les libertins dont les plaisirs se rapprochent des ébats bestiaux, en diminuant la distance qui sépare l'humanité de l'animalité : « Je sais qu'il est parmi nous des êtres dégradés qui croient faire un meilleur choix en partageant les sensations des animaux. » Emportée par ses raisonnements, Sophie Cottin imagine que son ami Gramagnac est l'exemple parfait du veuf inconsolable. « La première fois que vous nous confiâtes vos peines, je fus entraînée vers vous. Vos regrets sympathisaient avec ma douleur et retentissaient dans mon cœur. J'estimais l'homme sensible qui savait si bien aimer, j'appréciais l'homme délicat auquel un seul objet avait su plaire. », (CCII, 128, 10 juillet 1795). Elle applaudit en lui l'homme idéal qui a réussi à « sentir qu'une seule vie ne peut suffire à deux attachements » (*ibid.*). En réalité, elle projette sur lui sa propre histoire, où elle a choisi l'éternité comme horizon de l'amour.

La manière dont Sophie Cottin aborde la divinité et la survie des défunts n'est pas sans influencer la façon dont les membres de son cercle affinent leurs propres interrogations face à la mort. Felix Faulcon, resté fidèle à un amour de jeunesse, Mme Boisseau, qu'il vient de perdre, est persuadé qu'il trouvera auprès des dames de Champlan un chemin de réflexion pour accepter son deuil. Quant à Lafargue, qui a fait l'expérience de la mort dans les guerres de la République où il a été enrôlé, il espère l'oublier sous la houlette de Sophie Cottin. Il avait été démobilisé le 9 thermidor de l'an II, presque anéanti, comme il l'explique dans ses *Cahiers* :

J'avais été libre, j'étais esclave ! Je n'avais connu que des êtres vertueux, je vivais au milieu d'un tas de brigands ! J'étais forcé d'être un brigand moi-même ! Et je ne voyais aucun terme à tant de maux ! Je ne voyais devant moi qu'un vaste champ de douleurs et après ma mort que le néant. Car dans ces temps de calamités, j'ai douté un moment de l'existence d'un Dieu protecteur et infiniment bon. Ainsi je n'avais d'appui ni dans le présent ni dans l'avenir ; et le souvenir du passé m'accablait de regrets douloureux. Bientôt mon âme tomba dans une espèce d'anéantissement plus cruel que le désespoir ; je fus indifférent à tout ; je ne désirais ni de vivre ni de mourir, je n'étais plus²²¹.

²²¹ Jacques Lafargue, *Cahiers*, 1^{er} cahier.

Pour cet athée, à qui la philosophie n'est plus d'aucun secours, Sophie Cottin est le dernier recours : « Ces premiers moments de mon arrivée, cette grâce charmante avec laquelle Sophie nous a dit : “Regardez ma maison comme la vôtre, je veux m'entourer de mes amis”, ne s'effaceront jamais de ma mémoire²²² ». Même s'il en plaisante, Jacques Lafargue reconnaît que Sophie Cottin trace sa propre « doctrine » de la mort et de la vertu, si tant est que ce mot convienne à un discours non dogmatique : « Sophie, vous êtes au sein de la divinité, il est tout simple que vous lui soyez si ardemment dévouée ; mais, moi, je suis un profane ; [...] peut-être que, demain, en entrant dans l'auguste temple je participerai à vos divins transports » (CC II, 106, 10 juin 1795).

Or, Lafargue est gagné par le « mal du siècle », il ne se sent pas libre de renâtrer à la vie. Comme il l'explique avec lucidité : « Par un alliage monstrueux, je joins l'inexpérience et quelquefois l'air d'un enfant avec les goûts, la manière d'être, la pente d'esprit d'un vieillard²²³. » Malgré sa tendre intimité avec Sophie, il ne parvient pas à se libérer du vieil homme en lui qui l'entraîne inexorablement vers la mort. Sophie n'arrive pas à le convaincre de sa foi en une bienheureuse existence après la mort. Alors que son mal intérieur l'a gagné entièrement, Lafargue confie que son âme « a peine à s'élever à l'idée de l'infinité²²⁴ ». Même s'il veut croire à son immortalité, il continue de s'interroger : sera-t-il condamné à disparaître dans le néant ou dans l'enfer chrétien auquel il refuse de croire ? Comment pourrait-il imaginer la vie d'un esprit, alors qu'aucun témoignage n'est là pour l'attester ? Ses questions demeurent sans réponse à la veille de se suicider : « Quant à notre manière d'exister après la mort, je ne pense rien²²⁵. » Sophie Cottin découvrira avec douleur ces lignes tragiques après la mort de Lafargue, quand Amable Pelet lui remettra les *Cahiers* de son amant défunt.

La médiation de la lune

Si la nature est une porte entrouverte sur l'éternité pour Sophie Cottin, le clair de lune est un moment propice à la rêverie et à l'errance de ses pensées lors de ses promenades à la campagne et dans le parc qui est adossé à sa demeure de Champlan.

De ce point de vue, la longue missive adressée à Julie Verdier du 31 juillet 1794 éclaire la réflexion esthétique et morale de Sophie Cottin sur la Nature. La jeune femme sait qu'à chaque époque, le sentiment et la poésie de la nature ont été liés à une conception différente et générale de l'univers. Elle constate à regret que les nouvelles conceptions physiques des Lumières ont bouleversé les traditions poétiques. Adossée au *Discours sur les Sciences et les arts* de Rousseau, Sophie Cottin accuse « ces tristes, ces secs physiciens, géomètres etc. » de dispenser des savoirs artificiels et inutiles sur « le nombre des étoiles, la distance du soleil, sa marche, le cours de la lune²²⁶ ». À l'inverse de Saint-Évremond qui

²²² *Ibid.*, 2^e cahier.

²²³ *Ibid.*, p. 6.

²²⁴ *Ibid.*, p. 9.

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ CC I, 450, Sophie Cottin à Julie Verdier, 31 juillet 1794, p. 1105-1106.

avait déclaré « Les Cieux, cette demeure éternelle de tant de divinités, ne sont plus qu'un espace immense et fluide²²⁷ », Sophie Cottin se réclame d'un monde baroque, où les poètes et les librettistes avaient le bonheur de voir la nature peuplée de forces vivantes et sensibles. Pour elle, les savoirs ont barré la route à l'imaginaire et la lecture du monde en est devenue abstraite et normative : « Pourquoi ne m'ont-ils pas laissé croire qu'Apollon nous éclairait le jour et que la chaste Diane venait embellir nos nuits, pourquoi chasser les hamadryades des forêts et les naïades des fontaines²²⁸ ? » L'aventure humaine a disparu sous le coup des abstractions géométriques et physiques, alors que les légendes et la mythologie ont servi à nourrir l'expérience des hommes pour rendre leur vécu supportable. Sophie Cottin place sa rencontre avec la nature résolument du côté de l'irrationnel. Elle se réclame d'une approche différente du réel, qui n'est pas sans évoquer la vie des bergers de l'Arcadie précieuse :

Tout était animé alors, tout était à ma portée, un autel rustique recevait mes vœux, j'en adorais le dieu, je le conjurais de protéger mes moissons ou mes amours, je portais des offrandes et mes dons me laissaient l'espérance d'être écoutée. À présent²²⁹...

Depuis les Lumières, l'espace de la nature s'est transformé et l'univers est devenu un monde silencieux et sans âme. Rebelle au rationalisme de son siècle, Sophie Cottin considère que la Nature est un réservoir de forces occultes, d'harmonies et de correspondances secrètes. Se souvenant probablement de l'histoire mythique d'Apollon et de Daphné, où la chaste nymphe était transformée en laurier, elle se plaît à animer les peupliers de son parc en leur donnant les noms de ses amis. Comme la loi du monde est celle de l'éphémère et de la mort, elle mise sur un arrière-monde suprasensible, où les ombres se manifestent et les arbres lui parlent :

Je reverrai ces peupliers que j'avais animés en leur donnant le nom de mes amis ; il (Lafargue) y était, mais l'arbre reste seul à présent. Qu'il reste, qu'il soit respecté, que son pâle feuillage l'unisse à l'arbre, Julie, et que tous les autres abattus, attestent par leur chute l'abandon de mes faux amis... Cependant Amable... Amable, il vous aimait, restez auprès de lui ! Il me semble entendre murmurer son ombre, quand je songe à vous séparer. Restez tous trois, croissez, déployez vos feuillages. J'irai sous vos ombres amies attendre le repos, si je ne peux pas le trouver (CC II, 207, s.d.).

Désenchantée par sa vie, marquée par le deuil de ses amours, heurtée par les trahisons amicales, Sophie Cottin se confronte en permanence à la solitude. Au fur et à mesure que croissent ses ténèbres intérieures, elle devient spectatrice et

²²⁷ Charles de Saint-Évremond, *Œuvres en prose*, éd. Ternois, Paris, Didier, 1962-1969, coll. « Société des textes français modernes », t. 3, p. 357.

²²⁸ CC I, 450, Sophie Cottin à Julie Verdier, 31 juillet 1794, p. 1105-1106.

²²⁹ *Ibid.*

actrice d'un monde que peuple et anime son imagination : « Vous pourrez vous éloigner, vous tous qui me plaisez tant, mais vos ombres viendront voltiger autour de moi et embellir encore ces ombrages où je vous aurai vus » (CC II, 135, 26 juillet 1795). Le mouvement des ombres qui apparaissent et l'entourent joyeusement est à l'imitation de la vie. L'ivresse des rêves triomphe sur le principe de réalité.

Dans sa correspondance, Sophie Cottin consigne la trace des puissantes impressions qu'elle reçoit lors de ses balades nocturnes. Elle se dit impatiente de retrouver les éclats de lune qui se frayent un passage dans l'obscurité : « Lorsque mes enfants furent couchés, je sortis avec précipitation. Être seule sous mes berceaux... rien n'aurait pu m'arrêter » (CC II, 99, printemps 1795). Sophie Cottin a une prédilection pour la nuit, la profondeur de la noirceur, lorsqu'elle ne domine pas la lumière qui lui fait encore contraste, comme la peinture de Joseph Vernet, *Paysage. Effet de clair de lune*²³⁰ le représente :

Il faisait nuit, un léger clair de lune perçait à peine à travers le feuillage, les objets environnants, confusément obscurs, ne me présentaient plus de distractions. [...] ce n'était plus de la joie, du délire, mais un attendrissement profond et mélancolique (*Ibid.*).

Pour l'expliquer, il faudrait évoquer le goût de la « poésie de la nuit », que Sophie Cottin partage avec ses contemporains²³¹ : une mode venue d'Angleterre grâce aux *Nuits*²³² d'Edward Young (1683-1765), publiées en neuf parties de 1742 à 1745. Le succès de cette œuvre poétique ne se dément pas sous la Révolution, comme l'atteste l'envoi à Sophie Cottin des deux volumes des *Nuits* par le cousin François Risteau²³³. La poésie lunaire et personnelle de Young entre en parfaite résonance avec les émotions et les douleurs²³⁴ de Sophie Cottin. Pour elle, la nuit et le noir des ténèbres évoquent la mort des êtres et l'impermanence de toutes les choses : « Le crêpe qui couvrait la campagne, les chants de nuit... tout cela m'attrista » (CC II, 99, printemps 1795). Quand les craintes liées à l'obscurité attisent son imagination et que ses pensées endeuillées l'alourdissent trop, elle fuit ses étranges rencontres nocturnes et rejoint hâtivement sa demeure où dorment ses petites filles. Pourtant, fascinée par la nuit, elle revient inlassablement errer sous les clairs de lune de Champlan.

²³⁰ Joseph Vernet, *Paysage. Effet de clair de lune*, 1759, huile sur toile, h. 44, l. 61 cm, Paris, musée du Louvre, INV 8311.

²³¹ Voir Brigitte Louichon, « De quelques tombeaux romanesques post-révolutionnaires », dans Glaudes et Rabaté (dir.), *Deuil et littérature*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 63-75.

²³² Ouvrage paru sous le titre, *The Complaint: or, Night-Thoughts on Life, Death, & Immortality*.

²³³ CCI, 411, Jean Baraton à Anne-Suzanne Risteau, 20 décembre 1793, p. 1038.

²³⁴ Voir John A. Baker, « Is There a Youngian Night ? », dans Soupel, Cope et Pettit (dir.), *The Enlightenment by Night : Essays on After-Dark Culture in the Long Eighteenth Century*, New York, AMS Press, 2010, p. 403-429.

Musicienne²³⁵ dotée d'une grande sensibilité, Sophie Cottin aime aussi jouer la nuit : elle crée des échos entre l'espace nocturne de la nature et les morceaux qu'elle compose. Dans cet esprit, elle charge son ami Gramagnac de lui faire transporter son « orgue des anges » dans le petit pavillon qui se trouve en bas de son jardin. L'instrument, fait de vases de cristaux dont elle tire des notes aux résonnances étranges en passant des doigts mouillés sur leur bord, a la sombre réputation de mener à la folie les musiciens qui l'utilisent. Le fait d'en jouer dans le silence de la nuit correspond chez Sophie Cottin à un besoin métaphysique d'atteindre un état presque originel de la musique :

Je me fais une idée charmante d'y aller au clair de lune pendant une belle nuit d'été pendant que tout repose dans le silence. Il me semble qu'au milieu de cette faible obscurité et de ce repos universel, ces sons auraient mille fois plus d'effet. Ajoutez-y la suave émanation des fleurs, le murmure sourd de la pièce d'eau et le léger frémissement des feuilles, il me semble que tout cela est fait pour causer une impression délicieuse et vive, trop vive peut-être et qu'il serait plus prudent de s'épargner. Mais ne soyez pas prudent pour moi (CC II, 83, 24 février 1795).

Sophie Cottin dépassant la musicalité des notes frappées sur un *piano forte* se plonge dans un ailleurs qu'elle pressent et qui est du ressort de la sensualité méditative du son. L'espace naturel lui semble propice à la dispersion libre des harmoniques qui se déploient. Elle répond par avance à la question d'exclure ou non de la musique les « bruits » de la nature : son immersion sonore, propre à la nuit, l'éloigne d'une conception convenue de la musique ; elle la plonge dans un tout, où l'ensemble de ses sens sont convoqués. Une façon innovante de composer et d'écouter de la musique.

Pourtant aucun des intimes de Sophie Cottin ne participe à cette aventure musicale, tant elle sort des chemins battus. La raison en est qu'ils n'ont pas le même rapport avec le paysage lunaire et la vie nocturne. Pour sa part, Jacques Lafargue ne cesse de se remémorer les nuits passées à la guerre, où sa jeunesse et ses illusions prirent fin au milieu de visions d'horreur²³⁶. Il confie avoir été paralysé par la peur sous l'inquiétante présence de la lune :

²³⁵ Sophie Cottin joue de nombreux instruments dont la harpe : « Puisque vous approuvez, mon cher ami, que je dispose des harpes, je vais en écrire un mot à M. Gramagnac. Dans le principe, il y en avait 2 pour M. de Vismes et une pour moi. Mais, depuis que mon goût pour cet instrument s'était manifesté, le meilleur, le plus chéri des hommes m'avait dit de choisir les deux meilleures et me les avait données. La 3^e n'est donc point à moi, si je la prends, j'en tiendrai compte » (CC I, 410, Sophie Cottin à Théodore Jauge, s.d., p. 1034).

²³⁶ « La pensée que des milliers d'individus souffraient autant et plus que moi, ajoutait à ma misère ; mon sort me semblait moins accidentel que tenir à l'éternelle destinée des choses. Ce grand nombre de crimes commis tout à coup et dans le même temps me frappait de terreur. [...] Ce fut ce dernier coup porté à mes illusions qui me désespéra » (Lafargue, *Cahiers*, 1^{er} cahier).

Un soir [...] au travers des peupliers, je voyais les plaines sablonneuses de la Champagne éclairées faiblement par la lune et couvertes au loin d'ossements de chevaux. Tout à coup j'entendis la trompette de mon régiment sonner la retraite ; je crus une seconde entendre la trompette du Jugement dernier²³⁷.

Ces images d'effroi où la clarté de la lune est associée à des sons apocalyptiques ont marqué à jamais le jeune soldat.

Après le suicide de Lafargue, sa dépouille a été enterrée dans le cimetière de l'église, qui jouxte la propriété au sud du parc de Champlan : cette proximité était désirée par Sophie Cottin endeuillée qui perdait pour la seconde fois un homme qu'elle aimait. Dans ses lettres, la description de la tombe de Jacques est toujours associée à l'astre lunaire et à ses pâles reflets. Mais cette image n'est pas convoquée pour orner une rêverie funèbre. Elle sollicite à la fois le mythe de Séléné, l'amoureuse du berger Endymion, à qui elle rend visite chaque nuit, et la légende d'Hécate qui conduit les âmes pour les arracher à leur existence terrestre. Dans l'imaginaire de Sophie Cottin, la Lune illustre paradoxalement les deux modalités de son être, l'amoureuse et la femme qui a donné la mort :

Cette vérité est affreuse et sans réplique ; le sang d'un homme a été répandu et j'en suis cause. [...] Quoi ! Pour avoir cédé au plus doux penchant de la nature, à ce besoin d'aimer que tu nous donnes avec la vie, je serais devenue coupable du plus grand des forfaits (CC II, 188, s.d.).

Sous couvert d'une longue missive à l'ami de Jacques Lafargue, Sophie Cottin rongée par la culpabilité met en scène un retour à Champlan qu'elle a fui depuis la mort de son amant. On la voit se plonger dans un univers poétique, où les souvenirs du passé et la solitude présente s'entremêlent sous la lune. Le dispositif spatial et architectural du jardin, avec en contre-bas le cimetière sous la clarté de l'astre nocturne, accuse la mélancolie de la scène par ses nuances d'ombre et de lumière. La tombe presque ensevelie sous la verdure n'en est que plus fascinante :

Et quand la lune argentée répandra son éclat mélancolique sur la campagne, je descendrai vers le bas du jardin, j'ouvrirai la porte, je m'approcherai de sa tombe sans effroi, mais avec un saint recueillement. Déjà l'herbe l'aura couverte et mon œil aura peine à distinguer sa place, mais j'y trouverai de consolantes pensées, car ce lieu de destruction fera entrer par tous mes sens l'image du terme de la vie (CC II, 207, s.d.).

Vivre cette scène fantasmée grâce à l'écriture revient pour Sophie Cottin à aller jusqu'au bout de ses angoisses. Dans le scénario qu'elle imagine, elle réalise

²³⁷ *Ibid.*.

qu'elle a déjà vu, qu'elle a déjà parcouru ce chemin terrifiant. De cette manière, elle arrive à accomplir le rêve d'être en paix avec elle-même. L'ombre de Lafargue, comme celle de Jean-Paul Cottin, l'accompagne désormais.

ENTRE AMITIES ET DESIRS D'AMOUR

Sophie Cottin se livre au fil de la plume : par le passé, elle était l'épouse transparente de Jean-Paul Cottin ; à présent qu'elle a perdu son centre de gravité, le monde dans lequel elle évolue lui paraît s'être décomposé en néant. Dans le même temps, elle confie à ses correspondants la difficulté qu'elle éprouve à se reconnaître comme une personne souveraine. Elle ne voit en elle-même ni unité ni continuité. Elle croit qu'il lui est impossible de rassembler les fragments de son propre moi, brisés par la mort soudaine de son mari. Ce n'est pas un hasard si Julie Verdier le constate : « Toi, tu m'offres l'image du chaos, du désordre, de la souffrance » (CC II, 71, s.d.). Sophie Cottin en donne une saisissante illustration, lorsqu'elle évoque une quête de vie devenue sans issue et sans signification. Pour en parler, elle a recours à l'image du labyrinthe qui est un espace, par essence, sans repère. Alors que le labyrinthe illustre la revanche de Minos sur le Minotaure dans le récit mythologique, chez Sophie Cottin la métaphore raconte les chimères, les tromperies et les illusions qui se jouent d'elle. Toutefois l'antidote à son inexorable destruction intime est l'amitié, comme elle le déclare à Julie Verdier :

Au milieu de tous ces événements qui s'entrechoquaient, et qui divisaient mon existence en autant de parties séparées, je voyais notre liaison commencer et suivre sa route sans se détourner jamais. C'est, dans ce chaos, le seul sentiment qui m'identifie avec tous les points de ma vie, c'est le fil bienfaisant qui m'a été donné pour me conduire et sortir du labyrinthe du monde ; c'est lui seul qui me fait sentir que je suis encore moi, car nul autre que le cœur de Sophie ne peut t'aimer comme je t'aime : c'est bien lui qui palpète dans mon sein, car tu es toujours ce qu'il a de plus cher (CC II, 268, mars 1798).

C'est en ce sens qu'il faut comprendre le vif attachement qu'éprouve Sophie Cottin envers ses amis. Lorsqu'elle écrit « Je ne veux que la campagne, la solitude, quelques amis, toujours les mêmes » (CC II, 202, s.d.), elle laisse entendre que le petit nombre favorise, dans l'espace restreint de Champlan, la qualité des reconnaissances mutuelles et l'instauration de manières d'être en commun. Sophie Cottin se donne pour but d'inviter de vrais amis à rejoindre son cercle pour y être reconnus, aimés, tout en ajoutant : « Je remplacerai par la paix et la liberté, ce chimérique fantôme qu'on poursuit, qui échappe et qu'on n'atteint jamais, le bonheur » (*ibid.*).

Le pacte amical

Comme Sophie Cottin, les correspondants du *Cercle* se font de l'amitié un espace « à part », où les expériences vécues, les confidences se partagent, où le soutien se donne et se reçoit dans un climat de confiance et de sincérité. Edmond Bresson écrit à ce propos :

Oui, Sophie, plus je vous connais, plus je désire exister non loin de vous. La plupart des liaisons naissent pour mourir bientôt ; je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que l'amitié que Sophie accorde ne peut cesser, ce dont je crois pouvoir répondre : c'est que celle qu'elle inspire s'accroît en vieillissant, et qu'elle est au-dessus des événements. Nous serions dispersés autour de vous ; placée au centre, vous tiendriez tous les fils qui nous uniraient, nous formerions une petite société d'amis dont votre maison serait comme la mère patrie²³⁸.

La particularité de Champlan, qui en fait aussi un lieu de sociabilité singulier à l'époque, est la franchise qui y règne dans les échanges et, tout particulièrement, dans les rapports entre les hommes et les femmes.

Or, si l'on considère les sources littéraires et philosophiques, auxquelles se réfère ce petit milieu pour définir l'amitié, il apparaît qu'elle se décline avant tout au masculin : depuis Aristote qui en faisait une affaire politique entre citoyens dans la cité, en passant par l'illustration qu'en donne Montaigne avec son amitié pour Étienne de la Boétie : « Si on me presse de dire pourquoi je l'aymois, je sens que cela ne se peut exprimer, qu'en respondant : Par ce que c'estoit luy ; par ce que c'estoit moy²³⁹. » L'amitié entre hommes revient à tout dire, à parler vrai en toute liberté, comme l'exprimait Guez de Balzac dans une lettre du 15 janvier 1652 : « Voici le privilège de la parfaite amitié. Elle donne la liberté de tout faire, de tout dire, de tout oser, sans qu'on doive craindre d'en être repris²⁴⁰. » Sans aucun doute, Sophie Cottin sort l'expression de l'amitié hors de son cadre d'origine, en la projetant dans des rapports mixtes. Elle définit ce nouvel espace de sociabilité sans bienséance ni réserve, en ouvrant le champ de l'amitié masculine aux femmes. Elle l'assortit d'une condition qu'est la véridicité dans les discours des uns et des autres. La formule se trouve dans une lettre qu'elle adresse à son beau-frère : « Vous voyez, mon cher frère, que je vous parle avec franchise et comme à un ami de mes projets, de mes espérances et de mes désirs. Je ne doute pas que vous ne me répondiez de même » (CC II, 170, 20 juillet 1796).

Il s'ensuit que Sophie Cottin s'exprime en toute transparence devant ses amis, qu'elle laisse libre-cours à ses émotions et qu'elle dit ce qui est vrai pour elle. Cette pratique lui est inspirée pour partie par la lecture du livre IV des *Confessions* où Rousseau exprimait ses craintes « de ne pas tout dire, et de taire des

²³⁸ CC II, 154, Edmond Bresson à Sophie Cottin, 6 mars 1796.

²³⁹ Montaigne, *Les Essais* (I, 28), *op. cit.*, p. 71.

²⁴⁰ Jean-Louis Guez de Balzac, lettre du 15 janvier 1652, dans *Lettres de M. de Balzac à M. Conrart*, 1659, p. 148, cité par Philippe Roussin, « Tout dire ou le gouvernement de la langue », *Communications*, n° 99, 2016/2, p. 69-93.

vérités²⁴¹ ». Elle calque son comportement sur ce qu'il préconisait, comme elle l'explique à Amable : « Vous devez vous rappeler d'un temps où causant avec vous, des *Confessions* de Jean-Jacques j'approuvais sans restriction sa franchise à l'égard de M^{me} de Warens et autres personnes » (CC II, 208, s.d.). Dans le sillage de son maître genevois, elle se dévoile pour que rien d'elle ne reste caché, prenant même le risque de déplaire, comme elle l'indique à Gramagnac : « J'ai une certaine âpreté dans la franchise, qui peut ne pas convenir à tout le monde... » (CC II, 88, 15 avril 1795). Elle rompt avec les traditions du XVIII^e siècle, qui font de la politesse l'une des marques du raffinement à la française et avec les principes de bienséance édictés par les traités, comme les *Essais sur divers sujets de littérature et de morale* (1749) de l'abbé Trublet (1697-1770) où l'on pouvait lire : « La politesse est, dans un sens, plus importante que les qualités du cœur. On peut absolument se passer d'amis et d'amitié ; mais on ne peut se passer de société ; et il n'y a point de société sans politesse²⁴². » Sophie Cottin fait donc le choix moral de la sincérité et de l'authenticité contre la politesse, dont Rousseau avait dénoncé « le voile uniforme et perfide » dans le *Discours sur les sciences et les arts*²⁴³.

Comme la politesse consiste à ne rien faire, ni rien dire qui ne puisse déplaire aux autres, ceci revient à ne pas dire ce que l'on pense, ni à faire ce que l'on veut. Aussi l'étonnement du député Vaublanc est-il grand lorsqu'il constate que le cercle de Champlan a abandonné le ton mondain des petites sociétés choisies :

Vous ne sauriez concevoir à quel point je me suis estimé heureux dans mon malheur de trouver une retraite aussi agréable que la vôtre ; et en vérité, malgré tout ce que j'avais entendu dire de vous, Mesdames, j'étais loin de m'attendre à trouver autant de qualités, d'esprit, et d'amabilité jointes à une franchise qu'on ne voit plus dans le monde et qui répand autour de vous une douce liberté qui fait le bonheur de tous les instants (CC II, 145, s.d.).

Consciente que les ménagements réciproques dans la mondanité ne sont que de pures apparences, Sophie Cottin fait le choix de réhabiliter le dire vrai. Elle incite ses intimes à franchir les distances qu'implique la politesse, à réduire l'écart qui existe entre les sentiments éprouvés et leur expression en public. Vaublanc en est agréablement surpris ; il trouve à Champlan l'occasion unique d'échanger en toute sincérité : « Je me suis trouvé si libre et si heureux avec vous, que je me suis montré sans aucune gêne, tel que je suis, avec cette liberté qu'on n'a que dans sa famille, et avec cette franchise qu'on ne se permet ordinairement qu'avec des amis éprouvés » (*Ibid.*). Une vraie révélation pour un homme politique, rompu aux polémiques et à la mauvaise foi des tribunes !

²⁴¹ Jean-Jacques Rousseau, *Confessions*, OC I, p. 175.

²⁴² Nicolas-Charles-Joseph Trublet, « De la politesse », dans *Essais sur divers sujets de littérature et de morale*, Paris, Briasson, 1754, t. 2, § IX, p. 166.

²⁴³ Rousseau précisait : « Sans cesse la politesse exige, la bienséance ordonne ; sans cesse on suit des usages, jamais son propre génie. On n'ose plus paraître ce qu'on est » (*Discours sur les Sciences et les Arts*, OC III, p. 8).

Parce qu'elle s'appuie sur la franchise et la confiance, l'amitié est en lien, on s'en doute, avec des circonstances réelles. Comme l'écrit Lemarcis à propos de ses proches amis : « Ils n'ont pas trahi l'amitié lorsque l'attachement pour un homme persécuté était un arrêt de mort » (CC II, 304, 31 juillet 1798). Pour Sophie Cottin, Jacques Lafargue, Julie Verdier et tout autre correspondant, l'amitié s'enracine dans le drame historique qu'ils partagent. Elle est liée au temps présent, où la guillotine fait son office sanglant, où la proscription est vécue comme une persécution. Champlan tient le rôle de refuge pour tous ceux qui sont sous le coup d'une condamnation, comme Vaublanc qui s'y cache. C'est un lieu dans lequel se joue la survie et où les liens d'amitié qui se nouent sortent renforcés. Paradoxalement, c'est dans le secret de cette clandestinité que se manifeste le besoin de Sophie Cottin d'établir la transparence des cœurs dans sa petite société. Faudrait-il y voir un acte de résistance à la Révolution qui prône la soumission des affections privées au patriotisme²⁴⁴ ? Probablement, car Sophie Cottin clame la primauté de la vertu personnelle et de la sensibilité sur la Régénération politique.

Sous l'effet conjugué d'un accès sélectif à Champlan et d'une solidarité face à une législation oppressive, le petit cénacle est persuadé partager les mêmes valeurs et les mêmes espoirs. Quand bien même les arguments de ses amis, artisans de la Réaction royaliste ou d'un Thermidor républicain²⁴⁵, ne la convainquent pas, Sophie Cottin y cède, car une vérité politique soutenue par l'ensemble du cercle devient la sienne par renoncement.

Lafargue m'apporte aujourd'hui un petit échantillon de Paris, des réflexions sur l'incertitude des choses, la nécessité d'attendre, enfin, le bonheur, mais toujours en perspective, tout pour demain et rien pour aujourd'hui. Cruelle méthode qui trompe tout le monde, que tout le monde blâme, que tout le monde suit. Je suis tout agitée : tout ce qu'il me dit contraire ce que je pense, mais ce qu'il me dit est l'opinion de mes amis. Cette opinion m'est plus chère que la mienne. Il faut donc que je l'adopte et que je rejette ce qui me plaît, ce qui me paraît sans réplique (CC II, 116, juin 1795).

²⁴⁴ Saint-Just en avait établi le principe au nom des comités de salut public et sûreté générale : « Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie ; il est tellement exclusif qu'il immole tout sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public ; il précipite Manlius ; il immole ses affections privées ; il entraîne Régulus à Carthage, jette un Romain dans un abîme, et met Marat au Panthéon, victime de son dévouement » (*Rapport sur la conjuration ourdie pour obtenir un changement de dynastie ; et contre Fabre d'Églantine, Danton, [...] et Camille Desmoulins*, le 31 mars 1794, dans *Œuvres complètes de Saint-Just*, éd. Vellay, Paris, Charpentier et Fasquell, 1908, t. 2, p. 305).

²⁴⁵ Lafargue condamne la monarchie des Bourbons, mais aussi la politique terroriste du Comité de Salut public ; il espère que le système républicain se stabilisera après Thermidor : « On a des exemples de ces contre-révolutions ; elles n'ont aucune invraisemblance. Les politiques profonds et les bons citoyens conçoivent avec douleur la possibilité du retour de l'ancien gouvernement ; il n'est pas apparent, il est vicié, mais il suffit qu'il soit possible pour arrêter les gens prudents. Mais je suppose, comme il y a lieu de l'espérer que le gouvernement républicain s'établisse » (CC II, 106, Jacques Lafargue à Sophie Cottin, 10 juin 1795).

Dans les réunions de Champlan, où il est d'usage de « tout dire », il existe quelques frontières mouvantes entre la franchise et la dissimulation. Tout compte fait, le pacte amical de Sophie Cottin s'y adapte au gré des circonstances.

Une frontière fragile entre l'amitié et l'amour

Sur la question de l'amitié, il ne s'agit pas ici de reprendre à nouveau frais l'analyse exposée dans les *Lettres de jeunesse*, mais d'enrichir de quelques nuances l'éclairage porté sur les relations amicales qu'entretient Sophie Cottin avec les hommes de son cercle.

L'épistolière distingue l'attachement relevant d'une relation de sang, qui l'unit aux hommes de sa famille, de l'attachement réciproque tel qu'il se manifeste avec le député Vaublanc et qu'elle désigne sous le nom d'amitié. Pour elle, l'amitié est véritable, lorsqu'elle implique une réciprocité et une complète égalité entre deux personnes. Elle exclut l'inquiétude, les attentes et la passion qu'il y a dans l'amour.

Notre âme pouvant aimer de plusieurs manières doit avoir pour ne pas les confondre autant d'objets d'attachements que de facultés de s'attacher. Ce n'est qu'en sentant d'une manière distincte ce que l'amour a de plus vif, ce que l'amitié a de plus tendre, qu'on peut bien connaître toutes les nuances qui rapprochent et éloignent ces deux sentiments (*CC II*, 128, 10 juillet 1795).

Sophie Cottin clarifie son point de vue dans une lettre à Ange-Marie Eymar, où elle traite de l'échec du primat de la passion sur l'amitié dans les relations entre les deux sexes. La passion relève des désirs et de l'inconstance, un trait que le marivaudage avait su mettre à nu : « Je crois, malgré ce que vous dites, que vous l'avez aimée, mais que vous l'avez oubliée, parce que vous ne l'aimez plus » (*CC II*, 105, 9 juin 1795). Sophie Cottin évite tout jugement moral en la matière, car elle sait qu'Eymar ne poursuivra pas par devoir ses relations avec Félicité : « L'inconstance est un malheur et non pas un tort. On n'est coupable que de ce qu'on peut empêcher et je vous plains presque autant que Félicité, parce qu'après celle qui souffre, le plus malheureux sans doute est celui qui fait souffrir » (*Ibid.*). Dans cette situation extrême, la seule façon d'agir moralement serait de se lier d'une douce amitié avec Félicité et de fuir les pulsions et les émotions qui la mettraient en péril : « Je craindrais autant pour elle des expressions passionnées, que des marques de froideur... C'est de l'amitié qu'il lui faut. [...] Cette amitié consolatrice qui peut adoucir jusques au mal qu'elle fait » (*ibid.*).

Sophie Cottin est consciente que la passion amoureuse repose sur une relation asymétrique entre les amants, où l'homme est survalorisé, tandis que l'amitié exige une relation d'égal à égal. Seule, l'amitié la sauve du rôle féminin, qu'elle ne souhaite pas avoir et qui se réduirait à recevoir passivement les hommages masculins dans son salon. La difficulté qu'elle rencontre est de fixer des bornes à l'espace de liberté qu'elle se donne, en tant que femme. Ce cadre préalablement défini, l'amitié prend toutes sortes de formes complémentaires

séduisantes pour elle, qu'il s'agisse de l'agrément qu'elle trouve dans la compagnie d'un ami, de l'intérêt qu'elle partage avec lui pour la musique, la vie dans la nature ou la poésie, et du bien qu'elle lui souhaite, comme du soin qu'il prend d'elle. Toutefois, quand Sophie Cottin pense au plaisir, à la satisfaction qu'elle trouve dans l'amitié et à l'intérêt qu'elle en tire, elle s'interroge sur la vraie nature de ce qu'elle éprouve. Comment se convaincre que l'amitié ressentie ou qu'on lui démontre n'est pas un vice déguisé ? Comment juger la part de calcul ou d'égoïsme qu'elle y met ? L'épistolière mène cette réflexion morale rigoureuse d'une lettre à l'autre. L'amitié véritable lui paraît se distinguer des amitiés qui l'imitent, comme celles « ordinaires et coutumières²⁴⁶ » selon le mot de Montaigne et dans lesquelles on ne s'échange que des bons offices, comme l'expliquait La Rochefoucauld dans sa maxime 83²⁴⁷. Pour Sophie Cottin, l'amour-propre propose toujours quelque chose à gagner dans une relation. À y voir de près, elle comprend que l'amitié que Félicité et ses proches lui portent est une amitié ordinaire, car elle n'est pas fondée sur une ouverture de cœur. Elle repose sur l'image édifiante qu'ils ont bien voulu se forger d'elle et de son chagrin éternel.

Quand même j'y aurais perdu quelques vertus, [...] quand ils ont cru voir mon cœur se rouvrir à la gaieté, au plaisir, [...] et s'ils m'eussent véritablement aimée, ils auraient oublié que j'étais moins intéressante, pour penser seulement que je pouvais être plus heureuse ; mais non, ils ont rassasié mon amour-propre d'éloges et ont laissé mon cœur affamé de tendresse. Ils m'ont toujours vue comme un spectacle touchant et non comme une amie malheureuse et, lorsque le changement qu'ils ont cru voir en moi a pu altérer l'espèce d'admiration que je leur inspirais, j'ai dû perdre beaucoup auprès d'eux. Ils préfèrent sans doute me voir consumer ma jeunesse dans les regrets et ma vie entière à remplir des devoirs austères et sans relâche (CC II, 73, s.d.).

Est-ce à dire que la « véritable » amitié à laquelle se réfère Sophie Cottin et qu'elle érige en nouvelle norme est une exception ? L'épistolière est assez lucide pour comprendre qu'une copie, telle que la chérit Félicité et qui s'en éloigne, la suppose malgré tout.

Dans le pacte amical qu'elle tisse avec les hommes, Sophie Cottin veille toujours à dénoncer ce qui sonne faux, en explorant les zones de flou. À ce titre, elle prend le parti d'avouer ses fautes aux membres de son cercle, puisqu'elle se sait imparfaite et trop opaque à elle-même pour être certaine de sa vertu. Elle aborde ce sujet de manière appuyée dans ses échanges avec Gramagnac et Lafargue. Un rigorisme moral la pousse ainsi à exiger de Gramagnac une totale franchise :

²⁴⁶ Montaigne, *Les Essais* (I, 28), *op. cit.*, p. 72.

²⁴⁷ « Ce que les hommes ont nommé amitié n'est qu'une société, qu'un ménagement réciproque d'intérêts, et qu'un échange de bons offices ; ce n'est enfin qu'un commerce où l'amour-propre se propose toujours quelque chose à gagner » (La Rochefoucauld, *Réflexions et sentences*, dans *Œuvres de La Rochefoucauld : nouvelle édition, revue sur les plus anciennes impressions et les autographes, et augmentée de morceaux inédits, des variantes, de notices*, éd. Gilbert, Paris, L. Hachette et Cie, 1868, t. 1, § LXXXIII, p. 66).

Vous vous contentez de me donner des conseils pour l'intérêt de ma fortune, mais pour celui de mon caractère, vous gardez le silence et cela me fait beaucoup de peine, car j'y attache infiniment plus de prix. Observateur comme vous l'êtes, votre amitié pourrait m'être très utile, si vous en aviez la franchise. Mais non, vous êtes arrêté par mille égards que je ne connais pas (CC II, 40, s.d.).

Cette sincérité n'est-elle pas une façon habile de réparer le tort que ses défauts lui « font dans l'esprit des autres²⁴⁸ » ? Quoi qu'il en soit, Sophie Cottin apprécie un ami pour autant qu'il lise en elle. C'est ce pacte qu'elle propose à son cousin Lafargue et auquel il se plie avec bonheur : « Vous avez bien peu de défauts, mais vous en avez, et je me hâte de vous communiquer mes remarques, selon notre convention » (CC II, 109, 11 juin 1795). Ceci signifie à court terme que l'amitié entre un homme et une femme arrive à triompher des illusions qui l'ont fait naître : « Lorsque je suis arrivé de l'armée, mon amitié pour vous ressemblait à de l'idolâtrie ; je ne concevais pas qu'on pût trouver en vous un seul défaut et, de bien bonne foi, je vous croyais parfaite » (*Ibid.*). Sophie Cottin entretient l'illusion que ces confessions réciproques mènent l'amitié à sa perfection.

Le chemin moral qu'emprunte Sophie Cottin crée une grande intimité avec Gramagnac et Lafargue, puisqu'elle se dévoile à eux sans rien leur cacher. Mais ne serait-ce pas aller trop vite et trop loin ? Une relation amicale, normée de telle façon et soumise au regard de l'autre, devient parfois une source d'ambiguïtés et de malentendus malgré les précautions prises. À tort sans doute, Sophie Cottin ne s'interroge pas suffisamment sur « sa manière de faire » dont Lafargue dit qu'elle vient en direct de sa « manière de sentir » ; il ajoute lucidement : « Et vous ne pouvez la changer » (*Ibid.*). Au cours de ses échanges avec Bernardin de Saint-Pierre, Sophie Cottin prend enfin conscience qu'elle a une manière d'exprimer ses émotions, qui prête à confusion : « En voyant que vous avez cru démêler dans ma lettre l'expression d'un sentiment qui depuis longtemps n'est plus dans mon cœur, vous m'avez appris que je pouvais avoir ce même ton en causant avec mes amis. Quelques-uns pourraient s'y méprendre, ce serait les tromper, je m'observerai davantage... (CC II, 144, s.d.) Cette sensibilité sans filtre pourrait expliquer ce qui est à la fois unique et émouvant chez Sophie Cottin aux yeux des hommes. Lafargue touche juste, lorsqu'il note : « Un homme indifférent vous ennuie ; à l'instant votre visage le lui témoigne ; votre présence le gêne, le repousse » (*Ibid.*). Quand bien même Sophie Cottin s'adresse à la raison de ses correspondants, ses émotions et son ardeur vertueuse les touchent *in fine* au cœur. Gramagnac, qui l'y ramène sans cesse, fait fausse route. « Quelques-unes des expressions de vos lettres m'avaient déplu, mais [...] lorsque vous me parlâtes de ma situation avec un accent plus vif qu'affectueux, alors je ne reconnus plus le caractère de l'amitié tel qu'il était dans mon cœur, je me tus et me sentis éloignée de vous » (CC II, 128, 10 juillet 1795).

²⁴⁸ « Nous avouons nos défauts pour réparer par notre sincérité le tort qu'ils nous font dans l'esprit des autres », *Ibid.*, § CLXXXIV, p. 104.

LA SECONDE TRAGÉDIE DE LA VIE DE SOPHIE COTTIN

Rien n'interdit que Sophie Cottin poursuive ses relations amicales avec Jacques Lafargue. Ni l'un, ni l'autre ne transgresse les lois divines ni les tabous de la société, à l'inverse des héros qui traînent leur triste destin dans les opéras, auxquels assistait en larmes la jeune épouse du banquier Cottin sous l'Ancien Régime. Ne vivent-ils pas une tendre amitié, éloignée des passions brutales, impossibles et coupables ? Le point de départ de leur histoire correspond à une séquence émotionnelle, codifiée sous l'Ancien régime, qui est l'entrée d'un jeune adulte dans la société. Diverses émotions coexistent dans leur parcours, celles qui répondent à des sollicitations extérieures, comme l'attachement à des préjugés, et d'autres plus décisives qui correspondent à leur vie affective, comme la jalousie ou le sentiment de culpabilité. Le choix de Sophie Cottin de lâcher la bride à ses émotions la fait se rapprocher de son cousin Jacques Lafargue ; or, à un moment donné, le sentiment de tendre amour qu'elle éprouve envers lui se transforme en interdit. La tragédie des amants de Champlan se jouera en trois actes.

L'ascendant de Sophie

Au départ, Sophie Cottin s'attribue un rôle protecteur vis-à-vis de Jacques Lafargue, ce qui répond chez lui à un besoin de sécurité. Mais il n'est pas question pour elle de lui donner la réplique, comme dans une intrigue à la Marivaux, où son cousin se débarrasserait de sa rusticité, en se mettant à l'école des femmes parisiennes pour obtenir un rang dans le monde. Ce choix est d'autant plus affirmé, que Sophie Cottin n'est pas une prude et qu'elle connaît bien le jeu galant auquel se prêtent ses contemporaines, pour l'avoir déjà joué dans les salons des Cottin. Dans les *Lettres de jeunesse*, la jeune épouse du banquier Cottin raconte à sa cousine Julie s'être amusée à vouloir dégrossir et polir, au sens aristocratique du terme, un jeune homme rougissant et timide (CC I, 340, s.d.). Dans ce jeu de séduction galante, Sophie Cottin aspirait à le troubler en lui faisant croire qu'il était l'objet de ses désirs. Souhaitait-elle l'introduire à la finesse amoureuse ? Elle attendait de lui plus d'initiative galante auprès d'elle et des autres femmes de la bonne société. Mais, elle s'était très vite lassée de lui, le trouvant sans esprit et sans répartie ; elle rompit habilement cette relation légère sans véritable enjeu, en trouvant une autre jeune femme coquette pour lui servir de partenaire.

L'affaire Lafargue est tout autre. La réussite sociale à laquelle aspirent les familles Ristean, Cottin et Vernes pour leur rejeton est un enjeu de taille. Elle doit annuler, comme par miracle, son manque de vocation pour une carrière et le nihilisme insupportable qu'il affiche à son retour de la guerre. Ce cadre familial mis en place, Sophie Cottin accepte de jouer le rôle de la médiatrice, car elle en a les avantages classiques : fille d'un négociant connu des grands ministères, puis femme d'un banquier parisien, elle sait choisir, parmi ses relations, les personnes influentes qui serviront les ambitions de la famille. En décembre 1788, elle intercède pour que son père intervienne auprès du ministre de la Marine : « Papa me disait l'autre jour qu'il parlerait à M. de Montmorin de Lafargue, que cet

enfant était charmant et que sûrement il le mènerait loin avec cette protection. » Le but était de lui « procurer quelque place avantageuse²⁴⁹ ». De la même façon, en 1793, elle intervient auprès de son mari, Jean-Paul Cottin, pour qu'il propose de l'établir grâce à un bon projet de mariage, ce que Jacques Lafargue décline aussitôt (« Je veux choisir et estimer ma femme ou n'en avoir jamais²⁵⁰ »). Le jeune homme paie le prix fort, puisque la levée en masse du 23 août 1793 le réquisitionne parmi les célibataires et l'envoie défendre les frontières. Sophie Cottin s'implique alors directement, en faisant une requête auprès de Théodore Jauge pour qu'il lui trouve un emploi dans sa banque, afin de couvrir son loyer et ses frais de nourriture à son retour de la guerre²⁵¹.

Ce parcours explique l'ascendant que Sophie Cottin a pris très tôt sur son cousin. Dans ses lettres, Lafargue reconnaît les qualités de cette cousine respectée et écoutée dans leur famille. La forme d'influence qu'elle exerce trouve sa source dans le prestige accordé à la femme du riche banquier Cottin et dans sa notabilité établie tant à Bordeaux qu'à Champlan. Mais elle s'explique aussi par la relation émotionnelle que Sophie Cottin tisse avec ses proches. Son extrême sensibilité, sa générosité, sa franchise abrupte et ses accès sombres de mélancolie créent un mystère autour d'elle, une sorte de halo sur sa personnalité. Depuis le décès de Jean-Paul Cottin, ses méditations spirituelles et sa recherche vertueuse creusent une distance respectueuse autour d'elle. Pour sa part, le jeune Lafargue qui revient vers les siens après avoir été confronté à la mort et à l'absurdité de la guerre, arrive en état de choc. Il éprouve une sorte de mort lente, plus atroce que si la vie lui avait été ôtée d'un coup au champ d'honneur. L'accueil de Sophie Cottin à Paris le saisit par sa douceur bienveillante et sa simplicité. Lafargue accompagne dès lors d'une folle admiration la reconnaissance qu'il manifeste envers sa cousine²⁵². Aux yeux de tous, il n'y a rien de suspect dans ce sentiment, puisqu'il paraît normal que Sophie Cottin si dévouée au bien de sa famille reçoive un tel témoignage ardent de sa valeur morale.

L'éveil à l'amour et les premières tensions

Le second acte s'ouvre sur l'amour naissant des deux épistoliers. Chez Sophie Cottin, le besoin d'être aimée pour ce qu'elle est vraiment, est contrarié par les adulations dont on la comble depuis son veuvage. Elle en prend ombrage et

²⁴⁹ CC I, 44, Sophie Risteau à Julie Vénès, 13 novembre 1788, p. 223.

²⁵⁰ CC I, 384, Jacques Lafargue à Jean-Paul Cottin, s.d., p. 985.

²⁵¹ « Le jeune homme m'intéresse infiniment, sa mère m'est extrêmement chère et tout ce qu'on fera pour eux m'obligera autant que ce qu'on ferait pour moi-même » (CC I, 395, Sophie Cottin à Laurent-Théodore Jauge, s.d., p. 1005).

²⁵² « Croyez aussi que, malgré mon long silence, je ne vous ai jamais oubliée, le peut-on lorsqu'on vous a connue ? Souvent j'ai voulu vous écrire, mais qu'avais-je à vous dire que vous ne sussiez ? Votre amitié me flatte et me touche, jamais votre ton ne m'a mieux convenu ; il y a longtemps que vos aimables qualités m'ont inspiré pour vous une estime profonde et beaucoup d'amitié » (CC I, 426, Jacques Lafargue à Sophie Cottin, 6 mai 1794, p. 1071). La rature que Jacques porte sur ses propres mots (« Vos aimables et sublimes qualités ») tempère l'expression de l'ardeur de ses sentiments.

exige de Lafargue de débusquer chez elle ses erreurs, ses faiblesses, voire ses fautes. Autant que Jean-Paul Cottin l'avait été à Bordeaux devant une telle franchise, Lafargue est fasciné par le manque de retenue de sa cousine. La relation égalitaire, qui se substitue à l'allégeance admirative, favorise l'apparition de sentiments amoureux, tandis qu'elle donne une marge d'initiative précieuse à Lafargue.

Le nom d'amitié que Sophie Cottin et Lafargue donnent à leur inclination et à leurs liens naissants projette une image respectable, destinée à inspirer confiance. Cet espace de sérénité et de tendresse les installe dans une relation de couple à Paris, comme elle le confessera plus tard :

Mais s'il est vrai que je vous influence plus que tout autre, s'il est vrai que mes opinions vous entraînent, que mes conseils vous soient chers, s'il est vrai que ma voix soit celle qui aille le plus à votre cœur, alors je crains bien de faire moins ce que je dois, que ce que vous désirez ; ho, Jacques, vous avez pris mon âme par un côté qu'elle ne sait point défendre, vous avez enchaîné ma volonté ; vous m'avez aimée, préférée à tout, je ne sais pas combattre contre de telles armes. (CC II, 114, s.d.)

Qu'y avait-il à combattre, puisque Félicité, elle-même, était favorable à ce rapprochement inespéré, d'autant qu'elle aimait tendrement sa cousine et qu'elle y gagnait au change en tant que parente pauvre ?

À partir de 1795, les lettres de Sophie Cottin et de Lafargue révèlent un subtil fléchissement dans leurs sentiments qui passent de la tendresse réciproque à l'amour. Au même moment, Sophie Cottin avoue s'éveiller aux plaisirs de la vie dans l'incompréhension totale des siens qui ne souhaitent pas la voir quitter son crêpe de deuil :

Quand ils ont cru voir mon cœur se rouvrir à la gaieté, au plaisir, ils auraient dû croire qu'il pouvait se rouvrir aussi à la tendresse, au bonheur, et s'ils m'eussent véritablement aimée, ils auraient oublié que j'étais moins intéressante, pour penser seulement que je pouvais être plus heureuse (CC II, 73, s.d.).

De ce point de vue, l'idée que se fait Julie Verdier du veuvage est dommageable pour Sophie Cottin. D'un côté, elle imagine que cet état qui doit amener sa cousine à Dieu grâce à une vie faite de méditations spirituelles et de bonnes actions. Elle s'appuie probablement sur une littérature édifiante, où est célébrée la figure de la veuve qui se sanctifie par l'ascèse et la charité. De l'autre, elle tremble de voir Sophie Cottin devenir une femme libre, qui porterait le masque du chagrin et transgresserait les normes de la morale vertueuse. Ce qui est exigé par la famille, en dehors de la voir accepter un remariage de raison, est qu'elle reste la veuve inconsolable, dont la douleur se fait discrète, décente en quelque sorte, et qu'elle respecte son deuil au-delà du terme officiel par l'exercice d'une liberté surveillée. Cette situation absurde est si injuste qu'elle lui inspire d'amères

reproches contre la mère de Lafargue : « Et pourquoi Félicité m'excepte-t-elle seule de cette approbation qu'elle donne à ceux qui dominent leur douleur, pour se livrer encore aux biens dont la vie est semée ? » (CC II, 73, s.d.). Mais elle sait que toute révolte féminine est vaine dans son milieu : « Il y a longtemps que je vois ce qu'ils pensent et, si je me suis tue c'est que tout ce que je puis dire n'ôtera pas de leur âme le sentiment que j'y ai vu. » (*Ibid.*).

Julie Verdier s'émeut de l'évolution de la situation ; elle pense que sa cousine se leurre, plus ou moins consciemment, sur la nature des sentiments qu'elle porte à Lafargue. Ce qu'elle nomme amitié n'est en réalité que de l'amour : « Penses-tu pouvoir donner impunément le nom d'ami à un jeune qui t'attache plus que tout autre, qui te plaît plus que tout autre ? Penses-tu prendre impunément avec lui le touchant langage de l'amitié, vivre sans cesse avec lui dans l'intimité, sous le même couvert, en communauté d'intérêt, quand aucun frein ne vous retient à l'un ni à l'autre ? » (CC II, 74, s.d.). Julie a l'habileté de ne pas parler d'emblée des penchants sensuels de sa cousine et elle évoque un vague désir d'amour, qui est une aspiration de l'âme et du cœur. Mais elle devine que sa cousine n'en est plus au rêve de quelque chose qui serait infini, qu'elle a le désir d'une personne et que ce sentiment s'accompagne d'une volonté de posséder l'autre et d'en jouir.

« Cesse-t-on de désirer ce dont on a besoin, ce qu'on croit exister ? » La question oratoire de Julie évoque habilement le manque, qui est un corolaire du désir. La jeune femme doute que sa cousine arrive à lui résister « à mesure que le besoin d'aimer et de jouir augmente ». C'est pourquoi, vu la différence d'âge et l'inégalité des situations patrimoniales, l'amour de Sophie Cottin et de Lafargue est destiné à la privation et l'incomplétude. Progressant dans son argumentation, Julie débusque enfin l'interdit. Sophie Cottin ne serait-elle pas bien aise d'initier à l'amour un jeune homme vierge ? Elle ose l'avancer : « cette âme jeune et qui s'ignore encore, a-t-elle quelque défense en elle-même et n'est-elle d'aucun attrait pour celle qui la première y fera naître le plaisir ». La condamnation de Julie est sans appel, l'attachement de Sophie Cottin à son cousin n'est ni innocent, ni gratuit.

Quand, à l'appui de tout cela, je considère la manière dont vous êtes ensemble, en vérité ta confiance me passe. Que, si tu te plains que *je* ne t'entends pas, que *je* te juge mal, que *nous nous* méprenons à tes sentiments, tu dois en conclure que c'est toi qui te trompes et te méprends sur toi-même, car la vérité est faite pour être entendue et *l'est en effet*. *L'erreur ne prend racine que* chez ceux qui ont quelque penchant qui les entraîne ou quelque intérêt qui les y porte. Leurs yeux se fascinent alors, l'illusion s'en mêle. Où est la vérité ? Au fond de leur conscience, j'en suis sûre ; qu'un instant ils fassent taire leur cœur ou leurs sens qui les abusent, ils la verront cette vérité qu'ils nient (*Ibid.*).

Pourtant la mise en garde de Julie Verdier n'interrompt pas l'enchantement. Sophie Cottin et Jacques Lafargue s'envoient des billets brièvement rédigés et des lettres, où chaque mot a son poids de sens, où de discrets aveux s'échangent : « Elles [*vos lettres*] me touchent beaucoup plus que je ne vous le témoigne ; si je ne vous aimais pas, elles flatteraient mon amour-propre, mais je vous aime et elles ne font que m'exciter à mériter davantage d'être aimé de vous », écrit

Lafargue en juin 1795. Et Sophie Cottin de le rassurer : « Je suis plus facile et plus tendre quand je vous écris que lorsque je cause ; dans une lettre, je suis comme avec moi-même, je ne me retiens, ni ne m'abandonne ; au lieu que la vue de la personne gêne beaucoup ma confiance, lorsqu'elle ne l'augmente pas » (CC II, 114, s.d.). Mais les obstacles se multiplient fâcheusement. Les ragots fusent. Verdier en est la source certaine : « Je sais que vous avez su les bruits aussi ridicules que désagréables que M. Verdier a débités. J'aurais désiré que vous les ignorassiez toujours, comme j'aurais voulu les ignorer moi-même » (CC II, 97, s.d.). On crie déjà au scandale. Comment Sophie Cottin continuerait-elle à braver la bienséance et l'opinion publique ? Sous les coups de butoir, la belle entente paraît se fragiliser. Amère, la dame de Champlan prend conscience que son amour pour Lafargue est sans issue :

Vous aimerez cependant à me voir en passant, mais comme les plaisirs de passade ne sont pas ceux qui me conviennent, je ne les considère que comme de légers agréments, ils n'entrent pour rien dans le fond de ma vie. Voilà le motif qui m'empêche de compter sur vous, ne pouvant espérer *toujours*, je ne vois plus que *rien*. Et si ce souvenir m'arrive dans les moments où votre amitié devrait m'engager à l'écartier, c'est que le danger qu'il y aurait pour moi de l'oublier me le rappelle alors d'une manière pressante. (CCII, 131, s.d.)

Si paradoxe il y a, dans ce que nous livre la correspondance, c'est que l'endroit et l'envers de la médaille nous sont donnés à voir. D'un côté, les lettres de Sophie Cottin expriment le bonheur infini de vivre avec Lafargue dans le « temple de l'innocence et de l'amitié » (CC II, 131, s.d.) et de l'autre, elles développent l'idée que la réalité n'offre pas ce qu'elle en attend.

Julie, la fidèle confidente, intervient une seconde fois et lance un avertissement dans une lettre de juin 1795. Le projet qu'a Sophie Cottin de se retirer avec Lafargue à Champlan est une pure folie. La solitude et la nature éblouissante au sortir d'un hiver rigoureux seraient propices à l'épanouissement d'une passion coupable : « La campagne, des allées couvertes, l'odeur des fleurs, le chant des oiseaux ne me paraissent qu'un lieu vraiment dangereux pour deux êtres jeunes libres, qu'aucun lien ne retient et qui sont dans une position à tendre, à se rapprocher fortement » (CC II, 96, juin 1795). Le joug de la vertu se relâcherait devant « ce besoin du cœur ». Lectrice passionnée de romans sentimentaux, Julie imagine sans peine la scène de la chute : « Tout seul le besoin d'aimer vient vous tyranniser... et où, pour peu que rien ne vous repoussât, tout au contraire vous rapproche. » Julie obtient que Lafargue soit chaperonné par les Bresson. Malgré la distance imposée, la relation d'amour évolue intensément. Sophie Cottin s'en défend-elle, lorsqu'elle adopte un comportement plus mesuré ? En femme amoureuse, elle tente de s'en justifier auprès de son amant :

Quand je me sens oppressée de tendresse, mon amitié exprime par mille caresses ce qu'elle ne sait plus dire. Mais on n'est ainsi qu'avec son amie, car quelle est la femme jeune et sans attachement, assez imprudente ou assez téméraire, pour oser presser sur

son cœur son ami, jeune et sans attachement, sans craindre que d'une action si innocente ne naisse un mouvement coupable ; ne soyez donc point étonné si ma conversation est plus froide que mes lettres, c'est une chose naturelle et non pas une contradiction. (CC II, 114, s.d.)

Ce qui se joue est complexe : l'épisode engage une large part de l'imaginaire romanesque chez Sophie Cottin. Au départ, elle avait rêvé pour Lafargue d'une préparation au mariage avec la fille de Julie Verdier sur un modèle naturel, tel que *La Nouvelle Héloïse* le présente, avec le cousin et la cousine élevés dans une proximité qui fortifie le désir de se voir encore. Mais, réalisant la force de ses propres sentiments, Sophie Cottin se projette dans l'*Émile*, où la femme est conçue comme l'avenir de l'homme. Sa conviction est confortée par le lien entre Lafargue, dont le charme fait l'objet d'un consensus général, et l'idéal que représente Émile « le sauvage » dans la société. Ceci apparaît dans le portrait de Lafargue, qu'esquisse Gramagnac réjouit de le recevoir à Paris : « J'ai été enchanté de ce jeune homme qui est bien véritablement, l'élève de la nature dans toute sa beauté primitive. Je lui ai trouvé une âme vierge, un cœur pur et ingénu, un sens droit, enfin cette simplicité de mœurs qui séduit, attache, parce qu'elle est sœur de la vertu » (CC II, 115, s.d.). Lafargue est le point d'aboutissement rousseauiste d'une éducation ramenée à la nature, par la volonté de sa mère Félicité. Au sortir de l'enfance, il aurait échappé à l'envie, la tromperie, le mensonge, aux préjugés et incarnerait l'amour des choses honnêtes et l'esprit de frugalité.

Pour Sophie Cottin, la relation amoureuse n'est pas simple à vivre. Elle sait qu'elle a, en tant que femme, le pouvoir d'amener son amant à la vertu ou de le corrompre. Comme elle l'explique : « Toutes les vertus sont dans son cœur, mais elles y sont en repos ; je voudrais les voir en activité » (CC II, 48, s.d.). Elle est tentée de répondre à l'appel au salut par les femmes, que lance le livre V d'*Émile*. Rousseau les invitait à rétablir l'ordre de la nature parmi les hommes : « Malheur au siècle où les femmes perdent leur ascendant, et où leurs jugements ne font plus rien aux hommes ! C'est le dernier degré de la dépravation²⁵³. » Elle tirerait un grand bénéfice secondaire, si elle arrivait à le modeler selon l'expérience menée par Rousseau dans la fiction d'*Émile* : « Après avoir commencé par exercer son corps et ses sens [...] il ne nous reste plus, pour achever l'homme, que de faire un être aimant et sensible²⁵⁴. » Or, dans son for intérieur, Sophie Cottin hésite toujours à sacrifier ses désirs d'amour, comme elle l'avoue à Amable :

[...] Tout mon sang se porte vers mon cœur, qui bat plus violemment à l'approche du printemps. Tout s'éveille, tout s'anime, le désir naît, parcourt la nature et effleure tous les êtres de son aile légère ; tous sont atteints, tous le suivent, il leur ouvre la route du plaisir, tous se précipitent... l'homme seul attend encore, et différent sur ce point des êtres vivants, il ne sait marcher dans cette route que guidé par l'amour... Ah ! Mon cœur pur et

²⁵³ Rousseau, *Émile*, livre V, OC IV, p. 742.

²⁵⁴ Rousseau, *Émile*, livre III, OC IV, p. 481.

paisible, s'il gémit quelquefois, ce n'est pas de crainte de trop aimer, mais de regret de ne le pouvoir plus²⁵⁵...

Dans le sillage du Citoyen de Genève, Sophie Cottin se convainc que les qualités naturelles de Lafargue doivent trouver l'occasion de s'actualiser dans la bonne direction : à l'innocence sans mérite du petit sauvage doit succéder la vertu de l'homme dans la société. Elle ne peut pas rendre vertueux Lafargue à son insu, car le processus de la construction morale engage la volonté. Elle veille à ce qu'il trouve du travail dans la perspective de l'éduquer à la vie sociale et active, suivant en cela la pédagogie rousseauiste qui est de préférer les objets aux discours. Tout en exprimant des réticences à se séparer de lui, elle approuve ses démarches auprès de Denizé, ancien-garde de camp de Dumouriez (CC II, 107, 10 juin 1795) et plus tard elle appuiera celles auprès de Gramagnac (CC II, 115, s.d.). Mais à l'encontre d'Émile qui subit passivement et se fond dans le milieu de vie aménagé par son gouverneur, Lafargue se rebelle et résiste souvent à Sophie, même s'il ne trouve aucune énergie pour se bâtir une vie différente. Dans ses lettres, Lafargue affirme vivre dans un présent où il a l'impression de s'engluer. Il se réfère souvent à l'enfant qu'il est resté, dont la vue est si bornée qu'il ne peut s'engager, car il n'a aucune conscience de ce qu'il fait. Il se voit sans mémoire et sans avenir. Sophie Cottin est saisie par la vérité de cet aveu, car elle connaît un état de pareille indifférence, quand sa mélancolie noire l'envahit : « Je n'ai aucun moyen de changer la manière dont je suis organisée ; cet examen ne serait qu'une peine de plus, je laisse donc tomber mes heures dans l'océan du temps avec indifférence, sans regretter celle qui passe, ni désirer celle qui suit (CC II, 255, 6 décembre 1797).

Sophie Cottin incite en conséquence Lafargue à poursuivre la rédaction de ses cahiers intimes qui fixent ses réflexions sur les devoirs et les droits du citoyen dans une République, répondant à l'injonction faite par Rousseau dans *Émile* : « En aspirant à l'état d'époux et de père en avez-vous bien médité les devoirs ? En devenant chef de famille vous allez devenir membre de l'État, le savez-vous ? Savez-vous ce que c'est que gouvernement, lois, patrie²⁵⁶ ? » Les pages que Lafargue ajoute à ses réflexions politiques et morales racontent sa propre histoire à la façon des *Confessions* : le principe à suivre est de ne pas se contenter de vivre au présent. Sophie espère beaucoup des effets conjoints de l'action dans une profession, qui valoriserait le présent de Lafargue, et du discours rétrospectif de ses *Cahiers*, qui lui ferait ressentir la continuité de sa vie.

La « maladie dégénérative » de Lafargue

Les cahiers que rédige Lafargue sont une projection de la vie d'Émile dans la sienne, à la différence qu'ils dessinent en contre-jour la figure de Sophie Cottin : « Vous seule êtes le mobile et le but de toutes mes actions ; vous, seule, tenez

²⁵⁵ CC II, 155, Sophie Cottin à Amable Pelet, 1^{er} avril 1796.

²⁵⁶ *Ibid.*, livre V, OC IV, p. 823.

tous les événements de ma vie. C'est à vous à les diriger vers le bien. [...] Cet esclavage, je le chéris et le préfère à la liberté » (CC II, 153, 5 mars 1796). Le rôle de Sophie Cottin est paradoxal dans le dispositif moral qu'elle met en place : elle est la gardienne des mœurs du jeune Lafargue, tout en l'aimant et en exigeant de lui une parfaite réciprocité de leurs sentiments. Elle cherche à élever leur amour au-dessus des désirs qu'elle provoque et dont elle est elle-même assaillie. Le jeu en devient très confus, voire cruel pour Lafargue qui en subit les effets : « Cette pensée que vous avez eue un instant, que je vous aimais faiblement, a révolté mon cœur et mes sens, [...] et en même temps que je jouissais de l'impression [*un mot*] qu'elle avait produite en vous, je m'étonnais et m'affligeais que vous eussiez pu la concevoir²⁵⁷. »

Le dernier acte de la tragédie se déroule autour du mois de juin 1796, sur un fonds de maladie, d'attentes et d'inquiétudes, ce qui n'est pas sans faire écho avec les épreuves que Sophie Cottin avait subies du vivant de son époux. Comme nous l'apprend une lettre de Jacques Lafargue en date du 21 juin, il est envoyé chez les Bresson pour consulter des médecins. La raison en est que son état de santé défaille de jour en jour, le rapprochant étrangement d'un « état de mort ». Le tableau clinique de ses symptômes trouve leur cause dans un détraquement des nerfs, selon un premier médecin consulté. Cependant une analyse croisée des lettres de Sophie Cottin avec les *Cahiers* que Lafargue a rédigés permet de mieux identifier le mal dont il souffre : il y est question de masturbation néfaste. Pour en parler, Jacques Lafargue se réfère à Rousseau qui avait abordé ce point dans *Les Confessions* à propos de son retour de voyage à Venise : « Bientôt rassuré j'appris ce dangereux supplément qui *trompe la nature*²⁵⁸. » Lafargue calque ses aveux sur les mots de Rousseau : « Je contractai cette funeste habitude *qui trompe le vœu de la Nature* et qui conduit trop souvent à la Mort²⁵⁹. » L'onanisme, chez l'un comme chez l'autre, est dissocié du désir sexuel de femmes réelles. Lafargue explique : « Je tombai dans ce coupable désordre sans qu'aucun objet imaginaire excitât mes désirs et même sans savoir qu'une femme en pouvait exciter. Cette habitude qui n'était rien d'abord devint fureur quand je fus excité par l'exemple d'un jeune homme du voisinage qui venait jouer avec moi²⁶⁰. » Cette masturbation intense provoque des suites funestes que Lafargue détaille, puisqu'il dit avoir souffert de « fièvre lente », d'un dérèglement de la respiration (toux, oppression), d'insomnie chronique, de perte d'énergie et d'appétit. Sous peine d'avoir tout au plus « trois mois à vivre », Lafargue a suivi les directives d'un médecin convoqué par sa mère alarmée ; on lui a ordonné du lait et de l'abstinence, ce qui eut pour effet de le faire revenir « à son état naturel ».

Or, au grand dam de ses intimes, Lafargue confie avec honte qu'il a poursuivi cette pratique non seulement lors de son séjour à l'armée, mais encore qu'il se prête à cette activité dérobée et incline à l'excès, sous le même toit que Sophie Cottin :

²⁵⁷ CC II, 153, Jacques Lafargue à Sophie Cottin, 5 mars 1796.

²⁵⁸ Rousseau, *Les Confessions*, livre I, OC I, p. 109.

²⁵⁹ Lafargue, *Cahiers*.

²⁶⁰ *Ibid.*

Plusieurs fois je suis devenu coupable de la même manière, à l'armée surtout où, flétri par le malheur, fatigué de la vie, j'avais perdu presque tout sentiment du bien et du mal, et depuis, le dirai-je ? Oui, depuis, au milieu des êtres qui me sont le plus chers, plusieurs fois j'ai osé souiller leur demeure, plusieurs fois je me suis rendu indigne de leur amitié²⁶¹.

Lafargue et les amis, pour lesquels il a rédigé ses *Cahiers*, considèrent la masturbation comme une perversion du corps. Déviante, elle provoque des désastres physiques dont la littérature anti-masturbatoire, diffusée en Europe, s'est largement emparée pour en susciter la crainte²⁶².

Le séjour chez Marie et Edmond Bresson répond à une urgence, selon les membres du cercle ; les symptômes dont Lafargue se plaint corroborent le terme fatal qui l'attend, comme le rapporte la documentation médicale dont disposent Sophie Cottin et Jacques Lafargue dans la bibliothèque d'André Cottin à Paris. Parmi les 35 volumes de l'*Encyclopédie* qui s'y trouvent, le volume X présente l'article « Mansturbation ou Manusturbation (*Médec. Pathol.*)²⁶³ » qui dresse, sous la plume de Jean Joseph Menuret de Chambaud (1739-1815)²⁶⁴, le tableau effrayant des suites dégénératives de cette pratique²⁶⁵. L'observation clinique d'un malade, faite par Samuel Auguste Tissot et exposée dans son ouvrage, *L'Onanisme ou Dissertation sur les maladies produites par la masturbation* (1760), est largement citée ; elle concerne le cas tragique d'un jeune et vigoureux artisan ayant contracté cette « mauvaise habitude », qui n'avait pu espérer une guérison au bout d'un an de dérèglement, tant son mal était avancé :

²⁶¹ Jacques Lafargue, *Cahiers*.

²⁶² Voir Thomas Laqueur, *Solitary Sex. A Cultural History of Masturbation*, New York, Zone Books, 2003, p. 16-18 – Stolberg, « An Unmanly Vice: Self-Pollution, Anxiety, and the Body in the Eighteenth Century », *Social History of Medicine*, vol. 13, n° 1, 2000, p. 1-21.

²⁶³ MANSTURPATION OU MANUSTURPATION (*Médec. Pathol.*), *Enc.*, X, 51a-54a.

²⁶⁴ Bien qu'anonyme, l'article est du contributeur Menuret : « Il faut ajouter des articles non signés, pour lesquels les indications bibliographiques ou la mention explicite à un autre article, signé celui-là équivaut presque incontestablement à une signature. Tel est le cas de l'article Mansturbation ou Mélancholie : le premier fait allusion à sa thèse soutenue à Montpellier, le second à une expérience vécue à l'hôpital de Montélimar où exerçait Ménuret. » (Rey, *Naissance et développement du vitalisme en France de la deuxième moitié du XVIII^e siècle à la fin du Premier Empire*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 411).

²⁶⁵ « Celles qui commencent les premières à se développer, sont un abattement de forces, faiblesses, lassitudes spontanées, langueur d'estomac, engourdissement du corps & de l'esprit, maigreur, etc. Si le malade nullement effrayé par ces symptômes, persiste à en renouveler la cause, tous ces accidents augmentent ; la phthisie dorsale survient ; une fièvre lente se déclare ; le sommeil est court, interrompu, troublé par des songes effrayants ; les digestions se dérangent totalement ; la maigreur dégénère en marasme ; la faiblesse devient extrême ; tous les sens, et principalement la vue, s'émoussent ; les yeux s'enfoncent, s'obscurcissent, quelquefois même perdent tout-à-fait la clarté ; le visage est couvert d'une pâleur mortelle ; le front parsemé de boutons ; la tête est tourmentée de douleurs affreuses ; une goutte cruelle occupe les articulations ; tout le corps quelquefois souffre d'un rhumatisme universel, et surtout le dos et les reins qui semblent moulus de coups de bâton. Les parties de la génération, instruments des plaisirs et du crime, sont le plus souvent attaquées par un priapisme douloureux, par des tumeurs, par des ardeurs d'urine, strangurie, le plus souvent par une gonorrhée habituelle, ou par un flux de semence au moindre effort : ce qui achève encore d'épuiser le malade » (*Ibid.*).

J'aperçus un cadavre étendu sur la paille, morne, défait, pâle, maigre, exhalant une puanteur insoutenable, *presqu'imbécile, et ne conservant presque aucun caractère d'homme*, un flux involontaire de salive inondait sa bouche, attaqué d'une diarrhée abondante il était plongé dans l'ordure. Ses narines laissaient échapper par intervalles un sang dissous & aqueux ; le désordre de son esprit peint dans ses yeux & sur son visage était si considérable qu'il ne pouvait dire deux phrases de suite. Devenu stupide, hébété, il était insensible à la triste situation qu'il éprouvait. Une évacuation de semence fréquente sans érection ni chatouillement, ajoutaient encore à sa faiblesse et à sa maigreur excessive ; parvenu au dernier degré de marasme, ses os étaient presque tous à découvert à l'exception des extrémités qui étaient œdémateuses ; son pouls était petit, concentré, fréquent ; sa respiration gênée, anhéleuse ; les yeux qui dès le commencement avaient été affaiblis, étaient alors troubles, louches, recouverts d'écailles (*lemosi*) et immobiles : en un mot, il est impossible de concevoir un spectacle plus horrible.

Lafargue supplie Sophie Cottin de prendre de la distance par rapport aux lectures qui leur ont révélé toute l'horreur de sa situation²⁶⁶ : « Sophie, ne soyez pas inquiète de la vie physique de votre ami ; écartez ces images funestes qui vous ont tant assombrie » (CC II, 157, 21 juin 1796). Il adopte pourtant le vocabulaire médical qui s'y rapporte : « C'est un état qui me fait cent fois plus de peine parce que je me vois ; c'est un *anéantissement presque complet de toutes mes facultés*. Ce n'est pas *folie*, c'est *imbécillité* » (*ibid.*).

Ce qui l'oppose à Sophie Cottin est l'analyse des causes de son mal et l'établissement de son traitement. Avec les avancées du vitalisme au milieu du XVIII^e siècle, les médecins penchent pour une explication holistique de la masturbation, fondée sur la sensibilité et les rapports du moral sur le physique. Dans cette conception moniste, les contextes affectif, moral, social et même politique sont considérés comme les racines profondes du mal. C'est ce qu'avance Lafargue pour se déculpabiliser, en espérant sa guérison grâce aux bienfaits d'une vie exemplaire, douce et sereine. D'où ses remarques : « Ne soyez pas inquiète de la vie physique de votre ami », ou « soyez plutôt effrayée de sa vie morale » (*ibid.*). Sophie Cottin, en revanche, se range à l'avis des physiologistes mécanistes. Dans cette école médicale résultant du cartésianisme, on pense qu'il existe des automatismes dans le corps de l'homme-machine, qui fonctionnent en totale dissociation de l'esprit. Cette vision dualiste de l'être humain laisse à penser que les effets maladifs sont du ressort d'une causalité mécanique interne. Comme elle l'explique : « Nous ne pouvons nous aveugler au point de tout attribuer à des peines : je crois donc votre santé très dérangée, et c'est à cela qu'il faut remédier » (CC II, 163, 4 juillet 1796).

²⁶⁶ Tissot cherche à susciter volontairement les craintes : « La peinture du danger [...] est peut-être le plus puissant motif de correction ; c'est un tableau effrayant, bien propre à faire reculer l'horreur » (cité par Alexandre Wenger, « Lire l'onanisme. Le discours médical sur la masturbation et la lecture féminines au XVIII^e siècle », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 22, 2005, p. 227-243. En ligne, <http://journals.openedition.org/clio/1787> [consulté le 29 novembre 2021]).

Les angoisses de Sophie Cottin s'amplifient devant l'avancée du mal. Éperdue, elle préconise que Lafargue parte se reposer en montagne : « Je ne rêve pour vous que l'air natal et les Pyrénées » (CC II, 158, 22 juin 1796). Mais Lafargue décline toutes ses propositions. Il veut rester sur place, car il a comme seul point d'ancrage dans la tourmente son amour pour elle : « Ô Sophie, Sophie, chère Sophie, vous êtes maintenant le seul être qui fassiez palpiter encore mon cœur, je me sens plongé dans une apathie, telle que je finis quelquefois par ne rien me reprocher » (CC II, 159, 23 juin 1796). Julie Verdier est envoyée par Sophie Cottin pour veiller sur le malade qui est très affaibli. Pour les médecins parisiens qu'elle consulte, l'onanisme est la seule cause de la maladie dégénérative de Lafargue. L'état de Lafargue demanderait une surveillance de tous les instants : « Tous les médecins s'accordent à penser et à avoir jugé que la première et principale cause de son dépérissement venait de cette cause qu'il a écrite dans ses *cabiers* et qu'ensuite les affections morales ayant trop de prise sur un corps affaibli l'avaient mis dans cet état et achèveraient de l'amener dans un état de marasme et d'imbécillité funeste » (CC II, 165, 18 messidor [6 juillet 1796]). Julie suggère donc à Sophie Cottin de le ramener à Champlan. Et Lafargue de s'imaginer qu'il y vivra ses derniers jours, mais stoïque, il tente de la rassurer encore : « Soyez bien, bien tranquille sur moi, Sophie, il est sûr que je guérirai sans aucun doute ; mais il pense que j'ai besoin de veiller à ma santé avec la plus stricte rigueur » (CC II, 166, 6 juillet 1796).

Que de fables fantaisistes ont couru sur le retour de Lafargue à Champlan et sur son suicide dans l'orangerie du domaine ! Il serait revenu pour se suicider par amour, puisqu'il aurait été cruellement éconduit par sa cousine. Esprit de vengeance ? Geste de désespoir ? Toute la faute en incomberait à Sophie Cottin, veuve à la fois séduisante et dénuée de toute compassion ! Mais la vérité est autre. Lafargue se languissait de retrouver Sophie et sa mère : « Adieu, Sophie, adieu, chaque jour qui me retient à Paris me paraît un siècle (CC II, 166, 6 juillet 1796). Il est très probable que Lafargue a cédé à l'idée de rentrer pour mourir parmi les siens, comme il l'écrivait dans ses *Cabiers* :

La mort ne m'effrayait pas, car l'altération de mon caractère était telle que souvent je désirais de mourir, mais c'était la pensée que je mourrais sans revoir mes amis, sans que mes derniers moments fussent adoucis par leur présence, et sans leur donner mon dernier soupir²⁶⁷ !

Une fois revenu à Champlan, affaibli et obsédé par les images terribles d'une détérioration physique inéluctable, révélées par Tissot et les autres médecins, il s'est donné volontairement la mort pour éviter d'offrir un spectacle de plus en plus affligeant à la femme qu'il aimait, comme il l'écrivait déjà le 21 juin : « Sans cesse, je vous vois, ô Sophie, sans cesse je vous vois contemplant l'état misérable où je suis en vous écrivant. 'Ô Dieu ! À quel être je me suis attachée ? ' » (CC II, 157, 21 juin 1796). Du côté de Sophie Cottin, comment le lecteur douterait-il de

²⁶⁷ Jacques Lafargue, *Cabiers*.

la sincérité de son amour pour Lafargue, en lisant l'aveu qu'elle en fait à Amable Pelet :

Moi, je gémis de ma tendresse, surtout de lui en avoir fait l'aveu, aveu funeste qui élevant la sienne au plus haut degré l'a fait succomber sous un poids qu'il n'était pas en état de supporter. Que dans cet instant où je lui dis que je l'aimais, que dans cet instant même je me fusse donnée à lui, je n'aurais évité ni son malheur, ni le mien » (CC II, 188, s.d.).

Après le suicide de Lafargue, la violence de son désespoir est telle que Sophie Cottin sombre à nouveau dans un épisode de folie, comme Julie Verdier le raconte à André Cottin : « La nuit surtout, elle croit voir des personnes, des ombres, et cela frappe sa tête. [...] Lorsqu'elle a des crises violentes, le délire l'emporte » (CC II, 178, 30 août 1796). Les colères et les ressentiments de la famille et des proches amis de Jacques s'abattent désormais sur Sophie Cottin. Seul, Lafargue avait eu la lucidité de le prévoir et de préparer son amante à la rupture prochaine avec Félicité : « Maman va vous accuser de mon état. Maman qui déjà est si refroidie » (CC II, 157, 21 juin 1796).

LA RECONSTRUCTION

Quelles qu'aient été ses épreuves, Sophie Cottin n'a jamais cessé de rêver à un modèle de vie, où ses actions seraient valorisées, où elle ne serait pas cantonnée dans le rôle qu'on attend d'elle. Elle regarde ses contemporaines fortunées : ce sont des femmes désœuvrées et légères, qui se livrent à des mondanités dans les salons thermidoriens ou qui s'abandonnent à leurs admirateurs dans les boudoirs du Directoire, quand d'autres sont des épouses dévouées et attentives comme Marie Bresson. Quant à Julie Verdier, sa fidèle amie, elle n'a pour seul horizon que ses maternités et l'éducation de ses filles. Bien consciente des rapports de force qui existent dans la société de son temps, Sophie Cottin espère jouer des failles d'un système, où les hommes se partagent tous les pouvoirs.

Des espaces de liberté

Dans son quotidien, Sophie Cottin choisit de prendre le contrepied des esprits conservateurs qui entendent, d'un bout à l'autre de son siècle, contrôler l'activité des femmes, en les circonscrivant au seul espace de leur maison. Elle ne veut pas « se borner à choisir des serviteurs fidèles et intelligents dont on règle les comptes le plus souvent possible²⁶⁸ », comme le prévoit la comtesse de Genlis

²⁶⁸ Stéphanie-Félicité de Genlis, *Manuel de la jeune femme, guide complet de la maîtresse de maison*, Paris, Ch. Béchét, 1829, p. 12. Voir Aurélie Chatenet, « La femme, maîtresse de maison ? Rôle et place des femmes dans les ouvrages d'économie domestique au XVIII^e siècle », *Histoire, économie et société*, 2009/4, p. 21-34.

pour les femmes de qualité dans son *Manuel de la jeune femme, guide complet de la maîtresse de maison* (1829).

À dire vrai, Sophie Cottin ne donne jamais l'impression de croire que les tâches généralement assignées aux femmes dans leur intérieur sont valorisantes pour elle, même si, aux dires de Girardot, le bon fonctionnement ou la ruine de Champlan dépend de la manière dont elle en assure la gestion. Régulièrement dans ses lettres, elle se plaint d'avoir à surveiller le bon état de sa maison, à contrôler l'ordre et la propreté du linge, à gérer les domestiques : « Ce dégoût est tel chez moi que je ne vois rien de ce qui se passe et que j'aime mieux souffrir que m'apercevoir²⁶⁹. » Son ambition serait de devenir une parfaite maîtresse de maison par délégation et d'être entendue de ses proches, sans négociation ni redéfinition régulière des rôles. Malgré sa répugnance pour les responsabilités domestiques, Sophie Cottin apprend à conserver le contrôle absolu de sa maisonnée et des dépenses du ménage. Lorsqu'elle se trouve dans la clandestinité, elle continue de donner des ordres et entend être obéie.

Lise viendra demain chez Mlle Dorison, charge-la aujourd'hui de deux paires de draps pour nous, une paire pour elle, et une autre pour nous baigner ; joins-y deux douzaines de serviettes et deux nappes, mes peignoirs s'il m'en reste ; elle fera un paquet de tout cela, que le père Préchard portera ce soir chez Mme de Fontenay, [...] On a dû te remettre tout le linge sale, où sont deux robes blanches ; lorsqu'elles seront prêtes, tu me l'écriras ou tu les donneras à André pour me les apporter. Si Bigand ne t'envoie pas d'argent ou que tu en manques, fais-en demander chez M. Gram. où il me reste encore environ 3 à 4 000 livres. (CC II, 273, mars 1798).

Libérée du joug marital par son statut de veuve, les frontières qui définissent les rôles du masculin et du féminin sont toutefois mouvantes dans ses raisonnements. Elle se sent pleinement femme, même si elle ne sait qu'elle ne vivra jamais l'expérience de l'enfantement. L'opportunité d'assumer un rôle de mère ne lui a pas conféré la nature, mais elle la doit à sa cousine, dont elle célèbre la tendre complicité :

Ô toi que j'aimerai toujours
Toi compagne de ma jeunesse
Des plaisirs semés sur mes jours,
Combien j'en dois à ta tendresse.
Quand le malheur pesait sur moi
Ta main adoucit mes misères
Je tiens à présent de toi
Le bonheur d'être presque mère.
[...]
Nous verrons tes filles si chères
Chaque jour croître sous nos yeux
En partageant entre leurs mères
Et leurs caresses et leurs jeux.
Restons sous le toit de verdure

²⁶⁹ CC II, 80, Sophie Cottin à Julie Verdier, février 1795.

On ne sait bien aimer qu'aux champs
Quand on vit près de la nature
On est plus près de ses enfants²⁷⁰.

Depuis un certain temps, elle connaît le bonheur de prendre soin des enfants de Julie Verdier : « Je m'occupe de ta fille entièrement et avec plaisir. Je sens que, si le ciel m'eût destinée à être mère de famille, les devoirs délicieux que cet état impose eussent suffi à mon bonheur » (CC II, 226, 15 juin 1797).

Sans remettre en cause le critère des différences naturelles entre les sexes, Sophie Cottin promeut une nouvelle forme de conjugalité qui lui est plus favorable. La séparation de corps de Julie et de son mari en favorise la réalisation. Dans l'esprit de Sophie Cottin, la gestation n'est pas le seul déterminant de la maternité. Elle considère qu'elle est mère, au même titre que Julie qui a porté ses filles. Elle se convainc que son instinct la dote, comme les autres mères, des savoirs nécessaires en ce domaine. De là, elle n'a aucun doute sur les choix éducatifs qu'elle fait pour Élixa : « Je me fais l'image d'une vie uniquement consacrée à développer ce que la nature a mis de bon dans l'âme de mon enfant et quelquefois cet emploi de mon existence me paraît assez doux » (CC II, 112, s.d.). De la même manière que le ferait Verdier pour son enfant, elle s'approprie la naissance de la dernière fille de Julie, Claire-Charlotte, comme le prouve l'annonce qu'elle en fait à Victor de Lamothe dans une lettre du 18 août 1794 : « Cette nuit, des douleurs l'ont prise. [...] La route a été très pénible, j'avais au fond de mon cœur l'écho de ses souffrances [...] ; Enfin *nous voilà mères* d'une troisième fille » (CC II, 10, 18 août 1794). Bien qu'elle ne vive pas l'expérience physique de la grossesse, ni de l'accouchement, elle réussit à s'attribuer un rôle maternel à part égale dans la vie de ces enfants, par le soin dont elle les entoure et les liens affectifs qu'elle tisse avec eux.

Pour donner plus de légitimité à son statut de mère fantasmé, elle imagine recourir aux moyens que lui offre la législation révolutionnaire pour établir un lien de filiation parentale avec l'une des filles de Julie, qui a sa préférence. Elle s'en inquiète, dès novembre 1794, avant même la rupture avec Verdier. Elle invite Gramagnac à Champlan pour en discuter : « Nous vous attendons pour vous parler d'une grande affaire, celle de l'adoption. Je voudrais que le jour, le moment fût choisi, pour traiter un sujet aussi important, aussi intéressant » (CC II, 35, brumaire an III). Consciente de l'accélération des textes juridiques révolutionnaires vers plus d'égalitarisme, elle lui demande de s'enquérir des nouveautés en la matière : « Faites-moi acheter je vous prie, toutes les lois relatives à celle de l'adoption, j'ai besoin de les lire avec mon amie²⁷¹. » Elle pressent que le décret du 8 janvier 1792, introduisant l'adoption dans la législation française qui jusqu'alors ne la reconnaissait pas officiellement, va évoluer. Elle ne se trompe pas, puisque de nouvelles modalités d'application sont précisées par la loi du 16 frimaire an III [6 décembre 1794], soit un mois après

²⁷⁰ CC II, Annexes, « Vers pour la fête de Julie ».

²⁷¹ CC II, 36, Sophie Cottin à Jean-Étienne Gramagnac, 10 novembre 1794.

ses échanges avec Gramagnac. Le projet d'adoption d'Élisa²⁷², pour le moins inattendu dans le cercle de Sophie Cottin, s'inscrit dans le cadre des textes de loi qui concernent les enfants naturels ou adultérins, la juridiction créant la possibilité d'avoir deux mères ou deux pères. À juste titre, Sophie Cottin souhaite exploiter cette brèche dans le code civil de l'Ancien régime pour mettre en place la famille de son choix. Comme bien des projets qu'elle chérit, l'adoption lui est vivement déconseillée par Gramagnac. De guerre lasse, elle cède face à ses arguments : « Quand, après avoir discuté toutes les raisons pour ou contre sur une démarche à faire, j'ai pris le parti que je crois le meilleur, je ne change d'opinion que quand on parvient à me convaincre par de bonnes raisons que les miennes sont mauvaises, comme vous avez fait au sujet de l'adoption²⁷³. »

Dans ce contexte, il ne fait aucun doute qu'une relation de conjugalité s'est créée de *facto* entre les deux cousines, la présence de Verdier n'étant qu'un élément de plus à gérer entre elles²⁷⁴. Sur le terrain de la pratique, Sophie Cottin décide de ménager plus d'égalité et de liberté dans ses relations intimes avec Julie Verdier : « Chaque jour augmente mon éloignement pour la place de chef. Je veux être en sous-ordre, mais de quelqu'un que j'aimerai » (CC II, 80, février 1795). Pour jouir « des doux plaisirs d'une union heureuse », elle imagine émanciper sa cousine de toute forme d'assujettissement. Elle rêve d'améliorer ainsi son sort en la faisant participer aux décisions majeures de leur couple dans tous les domaines. La lettre qu'elle lui envoie en février 1795 est un modèle du genre. Elle lui propose, ni plus ni moins, d'établir un contrat de vie, fondé sur une communauté de biens : « Oui, je veux absolument réunion absolue, mais pour ne pas gêner notre liberté mutuelle, pas même en pensée, nous saurons le total de notre fortune et que nous avons droit chacune sur une moitié. » La coparentalité serait le second pilier de leur contrat, comme le stipule la formule proposée en conclusion : « Que tout soit mutuel, attachement, enfants, fortune. » Sophie Cottin s'exalte en détaillant les termes de ce contrat avec sa cousine, mais ce qu'elle projette dans son for intérieur est en totale disproportion avec la réalité. Au cours des quatre années que couvre ce volume, elle ne prend aucune disposition testamentaire nouvelle en faveur de Julie, mis à part qu'elle lui fait établir des procurations pour faciliter ses propres démarches notariales et administratives.

²⁷² Sophie Cottin revient sur les raisons profondes de son choix : « C'est un sujet dont je m'occupe depuis longtemps avec mon amie. Je désire qu'elle me donne entièrement un de ses enfants. Je consacrerai mon temps, ma vie à m'en occuper. Il remplirait le vide de mon cœur, je placerais sur lui toutes mes affections, toutes mes pensées. Sa vie deviendrait ma vie, son bonheur serait le mien... Quand on a vécu dans un autre, il est si dur de revenir à soi. Je ne puis plus aimer comme j'ai aimé, mon âme est fermée à jamais à ce sentiment doux et pénétrant qui m'a animée quelques instants, mais je puis chérir cet enfant, je puis m'oublier pour lui... Oui, je crois être sûre de pouvoir devenir la mère de l'enfant de mon amie, je crois pouvoir remplir tous les devoirs que ce titre m'impose » (CC II, 38, Sophie Cottin à Jean-Étienne Gramagnac, 12 novembre 1794).

²⁷³ CC II, 39, Sophie Cottin à Jean-Étienne Gramagnac, 12 novembre 1794.

²⁷⁴ « En regardant tout ce qui m'appartient comme devant être un jour à toi [...]. Tu me donneras plus que des conseils, tu me diras ce qu'il faut faire. Moi-même dans tes affaires avec M. Verdier, je me sentirai moins étrangère » (CC II, 80, Sophie Cottin à Julie Verdier, février 1795).

Sophie Cottin réalise que la clé de son épanouissement personnel est son autonomie financière. Elle l'explique sans ambages à Gramagnac, pour éloigner de lui toute espérance d'une union conjugale : « L'indépendance et la paix, voilà les seuls biens où j'aspire. J'en jouis et je ne veux pas les risquer, quand même je le pourrais²⁷⁵. » C'est pourquoi, au cours des années 1794-1798, elle refuse d'envisager un quelconque remariage, même s'il advenait que de doux sentiments l'y engagent. Elle en expose les raisons dans un courrier adressé à Julie en juillet 1797 :

Je regarde mon amitié pour toi et mon indépendance, attachées l'une à l'autre. En perdant cette dernière, en donnant à un être quelconque un droit sur mes actions, ma personne et ma fortune, je ne suis plus sûre de vivre avec toi. Tes enfants ne sont plus les miens, mon sort est changé. Ce sort que je perdrais m'est bien cher, il en est peu de plus heureux. Et si je regarde tous les ménages qui m'entourent, je dis même qu'il n'en est point ; notre amitié s'augmente par tous les événements de notre vie ; à elle sont attachés le souvenir de nos premières années, celui de nos malheurs ; chaque jour de notre vie a été un lien de plus pour notre chaîne. Je ne crois pas que nous retrouvions jamais un sentiment plus doux, pas même un qui le remplace ; en me mariant, j'ébranle, je renverse, je brise nos nœuds : nous nous aimerons encore, nous ne serons plus l'une à l'autre. Cette domination étrangère nous séparera²⁷⁶...

Dans cette perspective, était-il sensé ou même concevable que Sophie Cottin ait proposé à Amable, une année avant la rédaction de cette lettre, de l'épouser en lui avouant, dans le même temps, ne rien ressentir pour lui (CC II, 188, s.d.) ? Pour expliquer cette étrange proposition, il faut se référer à l'image biblique du lévirat²⁷⁷, qui fait une obligation à tout homme de prendre pour épouse la femme de son frère défunt. Sophie Cottin se dit hantée dans ses rêves par Lafargue qui lui en aurait fait le commandement ; pour le satisfaire, elle s'imagine devoir s'unir avec son meilleur ami, par peur qu'il ne se suicide, lui aussi. L'image obsédante du suicide de Lafargue ne la quittant plus, Sophie Cottin tremble d'en vivre la répétition : « Je ne sais si ce terrible exemple me fait craindre des malheurs imaginaires. » Habitée par son sentiment de culpabilité, elle lui fait cette offre étrange : « Mon parti est pris. Amable, si la vie vous est odieuse sans moi, si l'absence et le regret peuvent contribuer à la détruire, dites-le, je n'hésite plus, je suis à vous... » Une façon exemplaire de se punir à vie ! Pour compléter cette

²⁷⁵ CC II, 7, Sophie Cottin à Jean-Étienne Gramagnac, s.d.

²⁷⁶ CC II, 239, Sophie Cottin à Julie Verdier, 1^{er} juillet 1797.

²⁷⁷ Voir l'article « Lévirat » dans le *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible*, par le R.P. Augustin Calmet, Toulouse, Estienne Sens – Nîmes, Gaude, 1783, t. 3, p. 396 : « Voici ce que Moïse dit sur ce sujet (*Deutéronome* 25.5) : “Lorsque deux frères demeureront ensemble, et que l'un des deux sera mort sans enfants, la femme du mort n'en épousera point d'autre que le frère de son mari, qui la prendra pour femme, et suscitera des enfants à son frère ; et il donnera le nom de son frère à l'aîné des fils qu'il aura d'elle, afin que le nom de son frère ne soit pas éteint dans Israël. Que s'il ne veut pas épouser la femme de son frère, [...] la femme s'approchera de lui devant les anciens, et lui ôtera son soulier du pied, et lui crachera au visage, disant : ‘Ainsi sera traité celui qui ne veut pas établir la maison de son frère, et sa maison sera appelée dans Israël, la maison du déchaussé’” »

tragédie névrotique, Sophie Cottin souhaite recevoir une ultime bénédiction avant de convoler en secondes noces : elle exige l'accord de Caroline, l'ex-fiancée d'Amable, éconduite par lui par passion pour elle ! Le martyre du lévirat féminin n'aura pas lieu, car Amable Pelet ne donne pas suite à l'annonce du sacrifice.

Sous l'effet de tant de bouleversements dans sa vie, la sensible Sophie Cottin se sent emportée par des alternances de profonde dépression, de joie intense et d'exaltation contre lesquelles elle ne peut pas lutter : « Je suis incapable de rester dans les bornes de la modération » (*ibid.*). Elle trouve néanmoins à se rassurer en faisant des projets pour se donner la sensation ou l'illusion d'être libre de ses choix.

Une dynamique créative

Dans le cadre des informations qu'elle échange avec ses correspondants, Sophie Cottin insiste sur la nécessité de se préserver des espaces de solitude pour méditer et se consacrer à l'écriture. Ce faisant, elle leur livre une représentation flatteuse d'elle-même, celle d'une écrivaine à son écritoire dans le silence de son cabinet²⁷⁸ : un motif littéraire bien connu.

Au cours de sa brève existence avec son mari, Sophie Cottin avait été encouragée par ses compliments, puisqu'il soulignait ses talents d'écriture, sa façon d'analyser les replis des consciences. À cette époque, elle caressait l'idée de rédiger un roman en s'inspirant de leur propre histoire. « J'ai eu souvent la même idée que toi de m'amuser à en faire un roman, mais pour cela il m'eût fallu de la tranquillité et de la solitude et depuis mon mariage je n'ai eu ni l'un ni l'autre » (CC I, 228, 8 janvier 1790). À présent, c'est au tour de Julie Verdier d'exciter son zèle littéraire. Une fois, il est question d'une élégie composée par Sophie Cottin, qui soulève les enthousiasmes de l'auditoire :

M. Teulon et mon cousin se sont exprimés de manière à montrer qu'au fond de leur âme, ils pensaient encore plus qu'ils ne disaient, en disant que tu étais au-dessus de tout ce qu'on avait encore vu en femme d'esprit, que tu réunissais tout : l'esprit au sentiment, l'imagination la plus brillante à la grâce la plus aimable, la force de l'énergie à la séduction, à l'entraînant de ton sexe. M. Martineau écoutait et chacun a dit qu'après toi, on ne pouvait plus rien dire, ni te rien présenter. (CC II, 249, septembre 1797)

D'autres fois, Julie salue la perfection d'anecdotes relatées par sa cousine, qui préfigurent l'œuvre romanesque à venir, comme dans une lettre d'avril 1795, où Sophie Cottin relate sa rencontre avec un homme chez le docteur Goetz, où elle est en pension pour l'inoculation d'Élisa. Dans cette lettre, ce qui domine est l'élan des commencements amoureux. L'ami des Goetz « dont la physionomie »

²⁷⁸ Dans l'organisation de Champlan, une pièce au rez-de-chaussée, à côté de la salle à manger, avait été réservée à Sophie Cottin : « Cette âme aimante et sensible aura besoin souvent de se recueillir, c'est dans ce but qu'hier à Champlan, elle a destiné un cabinet pour elle seule, qu'elle a projeté de l'arranger pour s'y retirer souvent » (CC I, 394, Julie Verdier à Anne-Suzanne Risteau, 7 octobre 1793, p. 1001-1002).

la « frappe agréablement » est sensible à l'image de mère attentionnée qu'elle offre avec Élisabeth. Sophie Cottin sature sa lettre de traits propres au discours de la rencontre amoureuse. Dans la scène, l'imitation du langage sentimental et des attitudes romanesques est d'autant plus aisée que la situation vécue s'écarte des conversations mondaines ; on y reconnaît la perfection et l'immédiateté de l'échange sensible.

C'était des réflexions générales, mais si justes, si bonnes et quelquefois si lumineuses qu'à chaque fois mes regards se portaient sur lui avec étonnement, et chaque fois je rencontrais les siens. On a parlé de la campagne, il l'aime, il n'aime qu'elle. Il n'est pas heureux... j'ai compris tout cela plus qu'il ne l'a dit et, je crois, que de mon côté j'ai laissé entrevoir les mêmes choses, car il a eu l'air de savoir que je pensais comme lui... En sortant de table, il m'a donné la main (CC II, 90, s.d.).

Les brefs échanges, les pauses, les silences n'ont d'autre fonction que d'esquisser l'attraction magnétique qui s'établit entre eux de manière fulgurante. Sophie Cottin s'essaie à la scène de la sidération amoureuse : « Je me suis arrêtée, il m'a regardée longtemps, très longtemps. » Elle la soutient par un procédé d'allongement rythmique, accompagnant la répétition. Elle reprendra ce type d'effets dans la lettre 13 de *Claire d'Albe* : « J'ai voulu rentrer, Frédéric m'a retenue. Assis près de moi, il me regardait fixement, trop fixement. »

L'échange entre les deux personnages glisse de l'improvisation, fondée sur des tonalités romanesques reconnaissables, à la prodigieuse capacité qu'a Sophie Cottin d'intégrer dans une trame narrative les souvenirs de ses amours avec Jean-Paul Cottin. Un exemple suffit à s'en convaincre, comme la scène²⁷⁹, où elle est invitée à jouer une romance par le docteur Goetz en présence de cet homme si beau et singulier. On y voit la réplique de celle où à Bordeaux Jean-Paul Cottin inspiré par son nouvel amour lui avait chanté une romance qui l'avait émue aux larmes²⁸⁰. Si le texte source n'est pas repris comme tel, il est réécrit, moyennant des modifications dans les rôles.

Je me suis tue et j'ai préludé. « Une de vos romances, a dit M. Goetz, et il tenait mon cahier à la main. » Cet homme le lui a pris, l'a ouvert et a lu une de celles qui peignent ma

²⁷⁹ Une variante se trouve aussi au chap. 15 de *Malvina* : « Sir Edmond ouvrit la partition d'*Armide*, au duo de la fin, et regardant Malvina, il chanta avec cet accent tendre qui n'était donné qu'à lui, *Armide, je vais vous quitter !* En changeant ainsi ces mots, l'application devint si claire, que l'émotion de Malvina augmenta au point de ne pouvoir plus la dominer ; malgré ses efforts, ses larmes la trahirent. Sir Edmond le vit, et pressant aussitôt sa main contre ses lèvres avec ardeur, s'écria : « Oh ! s'il est vrai, s'il est possible que mon départ ne soit pas indifférent à la plus charmante, la plus adorée des femmes, qu'elle juge ce qu'il doit avoir de cruel pour moi, qui m'éloigne sans que ma bouche ait osé lui exprimer tout ce qu'elle m'inspire » (*Malvina par Madame Cottin*, Paris, Lebègue, 1820, t. 1, p. 220).

²⁸⁰ CC I, 12, Sophie Risteau à Julie Vénès, 31 juillet 1788, p. 157.

situation dans son moment le plus triste. J'ai vu des larmes couler le long de ses joues... Il s'est levé, a pris le cahier avec lui, est allé se promener dans le jardin. (CC II, 90, s.d.)

Cette réécriture, issue des expériences de Sophie Cottin, est soutenue par des réflexions esthétiques, puisqu'elle a profité des leçons de Richardson, dont Diderot disait : « Une maxime [...] n'imprime par elle-même aucune image sensible dans notre esprit : mais celui qui agit, on le voit, on se met à sa place ou à ses côtés, on se passionne pour ou contre lui²⁸¹. » Sophie Cottin connaît le dispositif romanesque qui suscite la sensibilité du lecteur et son identification fusionnelle aux personnages. La lecture sensible que pratique sa cousine lui prouve la force contagieuse qu'elle a réussi à mettre en œuvre dans cette petite anecdote. Malgré les indices qu'elle livre à Julie Verdier pour lui en révéler le caractère fictif, cette dernière s'enflamme : « La tête me tourne. Est-ce une vérité, est-ce un mensonge ? Est-il vrai que tu aies vu un être semblable ? Le doute n'entre dans mon âme que parce que c'est trop charmant pour que j'y croie. » Envahie par ses émotions, Julie va jusqu'à habiter l'histoire racontée, au point d'y déchiffrer des éléments propres à leur vie : « Cet être me pique et m'attache. [...] où est-il donc ? Quoi ! vous ne reverrez plus... Sophie, pardonne aux vœux secrets et ardents que je fais... Oh, mon amie, combien je le sens²⁸² ! » Cet excès d'enthousiasme a une vertu communicative, car elle autorise Sophie Cottin à miser sur sa vocation de femme de lettres.

Après la mort de Lafargue, Sophie Cottin ressent ainsi le besoin de participer à la sociabilité littéraire de son temps. Lorsqu'elle part à Paris en 1797, elle se met à fréquenter les lieux où s'affiche l'élite cultivée : « Après trois ans de méditations et de solitude, j'arrive à Paris, tout m'y paraît nouveau. Je marche de surprise en surprise » (CC II, 210, s.d.). Elle entre en relation avec des hommes de lettres qu'elle admire. Jusqu'à 1797, qu'avait-elle fait, sinon occuper ses loisirs à méditer, à composer quelques morceaux de musique, à peindre, à s'essayer à la fiction sentimentale ou à démêler ses idées sur des questions d'éducation et de morale ? Or, à ce moment précis de sa vie, elle vainc sa timidité et écoute ses ambitions littéraires. Sa correspondance avec Bernardin de Saint-Pierre et Louis-Sébastien Mercier est une expérience fondatrice, car elle met ses talents d'écriture à l'épreuve : elle se soumet au jugement de ses maîtres en matière de littérature et de morale. L'exercice est périlleux ! Louis-Sébastien Mercier, lui fait relativement bon accueil, car il se souvient de ses débuts difficiles dans la carrière littéraire, quand il tentait d'approcher des gens de lettres connus. Aussi, après avoir proféré quelques sarcasmes féroces contre l'humanité, il lui promet de la rencontrer :

On passe dans ce monde les uns à côté des autres sans se connaître. On coudoie rudement, sans le savoir, la personne dont l'âme était analogue à la nôtre. On vit de préventions, tous les portraits qu'on fait des gens sont faux ou manqués. Pourquoi ne

²⁸¹ Denis Diderot, *Éloge de Richardson*, dans *Œuvres esthétiques*, éd. Vernière, Paris, Garnier, 1959, p. 29-30.

²⁸² CC II, 91, Julie Verdier à Sophie Cottin, avril 1795.

ferait-on pas un appel à celui dont le caractère semble convenir au nôtre ? Si l'on s'est trompé, on n'a rien à se reprocher. Ce que vous faites pour moi, je l'ai fait pour presque tous les écrivains de mon siècle. J'ai voulu les voir, les entendre ; j'eusse mieux fait de les lire. Je ne me repens pas de la nouvelle expérience qu'ils m'ont donnée. Pour se voir, on n'est pas obligé de s'aimer. [...] J'irai causer avec vous, Madame, mardi prochain 18 brumaire vers les six heures du soir. (CC II, 205, 6 novembre 1796)

Bien que les lettres de Sophie Cottin soient anonymes, leur singularité pique suffisamment la curiosité de ses correspondants pour qu'ils y répondent. La raison tient à un « dire-vrai²⁸³ », peu commun dans les échanges entre les disciples et leur maître ou l'écrivain et ses lecteurs. Sophie Cottin bouscule les rapports de convention, de sorte qu'elle place l'ainé, l'écrivain célèbre, sous le coup de ses jugements, même si elle précise qu'elle est à la fois leur cadette et une femme modeste, une disciple de Rousseau passionnée de morale. Ses échanges avec Charles-Albert Demoustier s'engagent d'emblée sur ce ton : « Je vous ai écouté attentivement, et votre discours m'a fait l'effet d'un bel antique qu'on habillerait à la mode du jour » (CC II, 210, s.d.). Selon elle, si le poète adoptait un ton plus grave et plus touchant, plutôt que de faire de l'esprit en matière de morale devant un public majoritairement féminin, peut-être pourrait-il exercer une heureuse action sur les mœurs du temps ! En misant sur la frivolité des femmes pour traiter de morale dans ses cours, Demoustier était loin d'imaginer qu'une dame de son public, en quête de vertu simple et authentique, le désapprouverait à ce point. Sophie Cottin profite de l'échange pour s'expliquer sur la question de la vertu féminine : selon elle, la nature sensible de la femme est une force qui la détermine à aimer la vertu, mais qui, mal orientée, la détourne de l'ordre moral et la porte à l'inconstance. La responsabilité en incombe aux hommes qui séduisent les femmes : « Faites rougir votre sexe des adulations qu'il prodigue à l'indécence, qu'il détourne les yeux en la voyant et, ce moment elle n'existe plus ; entre les deux sexes, c'est de celui dont l'influence est la plus forte, que dépend[ent] les vertus de l'autre » (*Ibid.*).

Bien que la lettre de Sophie Cottin renferme des réflexions blessantes pour l'amour-propre du poète, comme « quand on élève une statue de bronze, on ne doit pas l'orner de pompons », Demoustier reconnaît de la pénétration dans l'analyse de sa correspondante. Il ne manque pas de lui répondre aussitôt : « Vos réflexions, Madame, sont dictées par la raison et le sentiment, mais nous ne sommes plus dans le siècle du sentiment ni de la raison. Les Parisiennes sont devenues si nonchalamment frivoles, que tout ce qui ne les berce pas les fatigue » (CC II, 211, 27 janvier 1797). Selon lui, la morale ne peut plus s'enseigner sans artifices. Or, sous couvert de modestie, Sophie Cottin a l'audace de vouloir lui ouvrir les yeux en matière d'observation morale. Elle en arrive à proposer ses bons services au poète : « Peut-être vous donnerai-je, relativement aux femmes, des lumières qu'un homme ne peut avoir et, peut-être, seront-elles étonnées de se voir devinées » (CC II, 210, s.d.). Ce faisant, elle s'oppose à lui, car elle pense

²⁸³ Sophie Cottin donne son opinion en toute franchise, comme dans la *parrésia* grecque (« dire la vérité »), où l'on s'empare d'un droit (voir Michel Foucault, *Le Courage de la vérité*, Paris, EPHE, Gallimard /Le Seuil, 2009, p. 34).

que l'inconstance n'est pas un trait naturel féminin. Les femmes sont corrompues par des hommes qui les maintiennent dans l'oisiveté ou qui les entraînent par l'impétuosité de leurs passions. A l'opposé, elle célèbre la vertu naturelle féminine, qui est une puissance d'aimer et d'agir, dont le déploiement se fonde sur la sensibilité.

L'Épître à Églé

Quelque temps après, Sophie Cottin décide d'engager une polémique contre la poétesse féministe républicaine, Constance Pipelet, future princesse de Salm. Elle compose une poésie, intitulée *l'Épître à Églé*, qu'elle envoie à Demoustier pour recueillir son avis. Ce pamphlet est une réponse à la célèbre *Épître aux femmes* que Constance Pipelet, reçue au Lycée des arts, avait lue en public et qui s'inscrivait dans la querelle autour des femmes-poètes. *L'Épître aux femmes* répliquait en effet au poème de Ponce-Denis Écouchard-Lebrun, dit Lebrun-Pindare, « Aux belles qui veulent devenir poètes », publié dans *l'Almanach des Muses* de 1797. Écouchard-Lebrun y exhortait les femmes à la modestie de leur sexe et au silence : « Voulez-vous ressembler aux Muses, /Inspirez, mais n'écrivez pas²⁸⁴. » Face à ces vers provocateurs, Constance Pipelet avait réagi comme elle l'explique dans l'Avertissement à l'édition de *l'Épître aux femmes*, parue à Paris, chez Desenne, la même année :

Dans tous les temps les hommes ont cherché à nous éloigner de l'étude et de la culture des beaux-arts ; mais aujourd'hui cette opinion est devenue plus que jamais une espèce de mode. [...] J'ai longtemps résisté au désir de répondre à ces sortes d'attaques, m'imaginant que, dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, elles ne pouvaient avoir aucune suite ; mais, lasse de voir toujours les femmes en butte à des plaisanteries qui trop souvent se changent en sophismes, je me décide enfin à prendre la défense de mon sexe. J'ai eu pour objet, dans cette épître, que j'adresse aux femmes, de soutenir leurs droits sans nuire à ceux des hommes²⁸⁵.

En affrontant Constance Pipelet sur la question de la participation des femmes aux Arts et aux Lettres, et ce n'est pas là le moindre des paradoxes de sa pensée, Sophie Cottin se montre hostile à l'entrée des femmes dans l'espace public. À considérer le titre de son poème, *Épître à Églé*, Sophie Cottin cherche à envelopper ses critiques dans un tour ingénieux pour procurer au lecteur, adversaire de l'émancipation des femmes, le plaisir d'approuver ses idées. L'arme de Sophie Cottin est l'ironie qui démasque, fait sourire et accuse. Comment penser avec sérieux aux revendications exposées dans *l'Épître aux femmes*, lorsque le nom d'Églé, dont elle affuble Constance Pipelet, pour faire rire à ses dépens, éveille les échos d'une comédie ? Dans *La Dispute* (1740) de Marivaux, pièce en

²⁸⁴ Ponce-Denis Écouchard-Lebrun, « Aux belles qui veulent devenir poètes », dans *Œuvres*, éd. Guinguené, Paris, Warée, 1811, t. 1, p. 368.

²⁸⁵ Constance Pipelet, *Épître aux femmes*, Paris, Desenne, an V-1797, Avertissement, p. 3.

prose et un acte composé de vingt scènes, Églé était une petite fille, élevée comme trois autres nourrissons (deux garçons et une fille), dans le cadre d'une expérience de laboratoire organisée par un roi philosophe. Cette expérimentation faite dans l'esprit du siècle était destinée à découvrir si l'infidélité était quelque chose d'inné chez l'être humain, et qui de l'homme ou de la femme en était le principal responsable. La sortie de l'habitation isolée, où Églé avait été enfermée depuis dix-neuf ans, était l'occasion de la confronter aux autres : « On va donc pour la première fois laisser [aux quatre enfants] la liberté de sortir de leur enceinte et de se connaître » (sc. 2).

Que Constance Pipelet apparaisse sous les traits d'une ingénue qui découvre le monde au cours d'une expérimentation farfelue, censée offrir une restitution de l'origine, ne laisse aucun doute sur la caricature menée par Sophie Cottin. La référence à la comédie disqualifie *a priori* la réforme des droits à la citoyenneté, pour laquelle la poétesse se bat : « Que nos droits étant égaux/ Notre sort doit être de même²⁸⁶. » Déjà, dans la pièce de Marivaux, le Prince faisait part de ses doutes sur la validité de l'image de la nature, que cette expérience était censée retransmettre : « Les hommes et les femmes de ce temps-là, le monde et ses premières amours vont reparâître à nos yeux tels qu'ils étaient, ou *du moins tels qu'ils ont dû être*. » Dans l'*Épître à Églé*, Sophie Cottin reprend l'angle d'attaque et suggère que la *Déclaration des droits de l'homme* est le résultat d'un fantasme expérimental et que ses fondements philosophiques ne sont que des conjectures hasardées. Sophie Cottin cherche à prouver qu'Églé-Constance est manipulée, comme l'héroïne de Marivaux, qui est à la fois l'objet d'une expérimentation et la victime de la fascination d'un monarque philosophe pour l'état de nature.

Ceci posé, Sophie Cottin déploie une argumentation où elle défend une répartition sexuée des rôles dans la société : ce modèle lui permet d'établir une complémentarité apaisée des sexes dans la cité. Suivant les traces de Rousseau, Sophie Cottin suggère d'exclure les femmes du domaine des sciences et des arts, au nom de leur nature différente de celle des hommes : « Est-ce en allaitant ses enfants/ Qu'on ira des astres errants/ Observer la marche incertaine²⁸⁷ ? » La vocation naturelle d'une femme est dans la maternité et la gestion de son foyer, c'est pourquoi le discours émancipateur de Constance Pipelet fourvoie les femmes : « Églé vous nous frayez le chemin de la gloire/ Ce n'est pas celui du bonheur. » Revendiquer une répartition égalitaire des rôles et des fonctions dans la cité est insensé, car la réforme du statut des femmes menacerait l'équilibre et l'ordre du monde : « Nul de nous ne peut résister/ À l'ordre éternel qui l'entraîne/ Chacun dans cette vaste chaîne/ A sa place, et doit y rester²⁸⁸. » La pensée de Rousseau, à laquelle Sophie Cottin s'arrime ne la mène-t-elle pas à énoncer des paradoxes dont son maître lui-même n'était pas exempt ? Sur ce point, Sophie Cottin est en effet en flagrante contradiction, puisqu'au moment où elle condamne les femmes auteures au silence, elle travaille sur ses écrits, parfait son style et rencontre des maîtres en littérature pour recueillir leur avis. Son ambition est d'entrer de plein droit au Panthéon des romancières.

²⁸⁶ CC II, Annexes, Sophie Cottin, *Épître à Églé*.

²⁸⁷ *Ibid.*.

²⁸⁸ *Ibid.*.

Pour l'instant, l'horizon de Sophie Cottin est très restreint. La jeune veuve n'arrive pas à se remettre pas de la mort des hommes qu'elle a aimés. Sa vie au cours des années 1794-1798 est sous la menace constante d'une disette ou de la guillotine. Son seul impératif est ne pas sombrer, elle et les siens, dans la tourmente contemporaine : « Ma tendre, mon unique amie, vois les malheurs qui nous entourent, vois les tempêtes que nous contemplons du port et, loin de briser les barrières qui nous en éloignent, renforçons-les s'il est possible » (*CC* II, 1, [1794]).

3-POUR CONCLURE

Depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle, la maîtrise de l'art épistolaire est à son apogée avec l'apparition de Mme de Sévigné dans des traités²⁸⁹, où l'écriture féminine naturelle, débarrassée de toute affectation et de toute dissonance, se plie à un sens de la mesure et de la modestie : « C'est le beau naturel et la liberté d'esprit et de cœur qui dit tout²⁹⁰ », comme l'écrit Charles Batteux dans son *Cours de Belles Lettres ou Principes de littérature*, 1753. Le modèle sévignéen s'est imposé grâce à des traités tels que les *Modèles de lettres sur différents sujets* (Lyon, Buyset Ponthus, 1761) par Louis Philipon de la Madelaine, largement diffusé jusqu'au XIX^e siècle. Alors que l'art d'écrire impose des règles précises jusque dans le choix des calligraphies, Sophie Cottin semble avoir gagné en naturel et en spontanéité dans sa pratique quotidienne. Elle ignore volontairement les normes fixées par les professionnels de l'écriture dont on voit les alphabets²⁹¹ et les manuels de style fleurir durant le siècle.

D'un point de vue graphique, Sophie Cottin remplit tout l'espace de ses feuillets d'une écriture fine, régulière et penchée, mais elle tasse les lettres, resserre les mots au maximum, remplit tous les blancs et ne laisse pas de marges. C'est à partir de l'observation de tous ces signes graphiques que le « philographe » qu'elle sollicite entend déduire les manifestations de son âme. Il l'explique : « Il s'en tient strictement aux formes des *caractères* appelés *a, b, c, d*, etc., et non aux tournures de style, qui peu[ven]t bien annoncer quelques parties de l'*esprit* ; mais qui ne di[sen]t rien des passions, ou affections de l'âme et du caractère, qui lui oppose » (CC II, 238, 27 juin 1797). Le graphologue en conclut que la note dominante de l'écriture de Sophie Cottin est l'amour-propre, une passion qu'il estime chez elle puissante et résolue : « J'aurais cru, dis-je, que l'amour, qui fit plus d'une fois battre ce cœur extrêmement sensible, ait pu l'emporter chez vous sur l'amour-propre ? Non, non, vous ne le croyez pas, et vous convenez avec moi, pour lequel vous n'avez point de réserve. » Le graphologue poursuit le portrait du caractère de sa consultante en concluant que l'énergie en est le trait majeur, après lequel il place le sens de l'amitié, « noble sentiment dont toutes les femmes ne sont pas capables, d'assez grands sacrifices ». On appréciera la pertinence d'une telle observation qui fait de l'énergie chez Sophie Cottin, le principe vital qui donne mouvement à des forces contradictoires : l'expansion de soi et le repliement sur soi, selon la terminologie de Michel Delon²⁹², l'une qui la porte à rechercher la gloire littéraire et l'autre qui la fait mourir au monde.

Sophie Cottin le confirme, elle suit un seul principe de vie : « Être soi, toujours soi, voilà ce qui touche, voilà ce qui entraîne » (CC II, 34, s.d.). Cette

²⁸⁹ Voir Marie-Claire Grassi, « Naissance d'un nouveau modèle : l'apparition de Madame de Sévigné dans les traités d'art épistolaire », *RHLF*, 96^e année, n° 3, mai-juin 1996, p. 378-393.

²⁹⁰ Charles Batteux, *Cours de Belles Lettres ou Principes de littérature*, Paris, Desain, 1753, t. IV, « Le style épistolaire », p. 278.

²⁹¹ Comme François-Nicolas Bédigis, *L'Art d'écrire : démontré par des principes approfondis, et développés dans toute leur étendue*, Paris, Butard, 1768.

²⁹² Michel Delon, *L'Idée d'énergie au tournant des Lumières (1770-1820)*, Paris, PUF, 1988, p. 324.

réflexion s'inscrit dans une revendication de libre-examen et d'indépendance féminine qu'elle soutient farouchement depuis le décès de son époux. Oser penser, non à la façon des Lumières grâce à des connaissances savantes qu'elle juge inutiles, mais oser l'exercice de la sincérité dans le sillage de Rousseau, son maître. Pour Sophie Cottin, c'est l'occasion de trouver un espace de liberté qui lui permette de laisser cours à ses émotions. Sentir, c'est gagner en existence, comme son cœur et la voix de sa conscience le lui confirment. Écrire des lettres revient à écrire de soi, mais aussi à élaborer sa propre pensée sur toutes sortes d'idées. Dans le mouvement des correspondances, elle engage un travail de réflexion et de précision sur la vertu, le mariage, la liberté ou la vérité à partir de confrontations et d'échanges avec Julie Verdier, Félicité Lafargue et d'autres. Pour se forger une opinion, elle complète son information par la lecture des ouvrages autobiographiques, politiques et romanesques de Rousseau, et les journaux et imprimés qui livrent des nouvelles sur les événements de la vie politique, culturelle et sociale de la Révolution.

Les années 1794-1798 sont marquées par des circonstances politiques et économiques qui accentuent singulièrement son sentiment d'être étrangère au monde. Les motifs invoqués ne manquent pas : ses lettres remettent en question l'impossibilité de se déplacer librement et le système d'une République qui a généré la Terreur et proscrit aveuglément les émigrés. Si elle examine les inconvénients du pouvoir en place, elle le fait sous forme d'anecdotes voilées : « Paris est bruyant et vide. J'ai tombé au milieu des grandes salles, des manteaux rouges et des soldats, comme un sauvage qui sort de son désert. Je regardais tout, et j'avais peur de tout » (CC II, 314, s.d.). Le propos ne manque pas de force, si on le replace dans une période de grande instabilité politique, où la répression des émigrés est d'actualité. Sophie Cottin laisse filtrer quelques remarques sans ambiguïté, où elle défend les thèses inverses à la Révolution, selon lesquelles l'Ancien Régime est la condition exclusive d'une stabilité économique et financière de la France et des îles à sucre. Sophie Cottin ne manifeste pas d'intérêt pour la politique comme sa mère, à qui Jean-Paul Cottin envoyait régulièrement des feuilles politiques à lire. En revanche, ses actes sont l'expression de ses convictions. Elle prend position dans les débats houleux d'actualité, en offrant son hospitalité et son amitié à Vaublanc proscrit, principal meneur au Conseil des Cinq-Cents des oppositions de droite à l'application de la *Déclaration des droits de l'homme* dans les colonies. Si Sophie Cottin est proche des thèses de Vaublanc, c'est qu'elle connaît le poids des Colonies dans l'économie de la Métropole. Elle ne dit mot de l'esclavage ni de la traite, puisqu'elle en tire grand avantage. Pour elle, l'approvisionnement régulier en denrées de base, comme le sucre et le café, est d'autant plus nécessaire qu'elle en fait le négoce. Elle cherche à s'enrichir, même si cela ressemble à « du brigandage » selon le mot de son cousin Risteau, puisqu'elle se prête à la spéculation des denrées, guettant avec lui les pénuries afin de jouer sur l'augmentation des cours et toucher des bénéfices inespérés. C'est ce qui lui permet finalement d'acheter des terres autour de Champlan et de les faire fructifier.

La période où Sophie Cottin s'engage dans le trafic des denrées coloniales, est vécue paradoxalement comme un apprentissage moral à la vertu par le

premier cercle d'amis réunis autour d'elle, avec qui elle partage le goût pour la pensée de Rousseau. Tous se sentent reliés par les liens heureux d'une sociabilité fondée sur les sentiments, la franchise et les doux plaisirs de la bienveillance. Toutefois la difficulté d'envisager son existence personnelle sous l'angle du « bonheur », pousse Sophie Cottin à s'adonner à la méditation mélancolique. Les renvois discrets à des ouvrages comme *Les Souffrances du jeune Werther* de Goethe, les *Confessions*, les *Réveries du promeneur solitaire* de Rousseau et les *Nuits* de Young traduisent sa familiarité avec leurs préoccupations. Le *taedium vitae* qui s'empare parfois de son âme s'exprime par une tentation du suicide²⁹³ et un abandon passif au flux du temps. L'inconstance des choses la rend sensible à la loi désespérante du monde qu'est la mort. Pour la seconde fois dans sa vie, elle découvre la résistance que la réalité oppose à son rêve d'aimer et d'être aimée. Lafargue, son amant, s'est suicidé ! Comment croire, sans sombrer dans la folie, que *Werther* n'a pas été écrit pour lui ? L'interprétation que donne Goethe (1749-1832) du *Sturm und Drang*, comme le résultat du conflit d'une jeune génération avec le monde dans lequel elle entre²⁹⁴, éclaire l'attitude de Sophie Cottin sous le Directoire : une jeune femme déchirée entre son aspiration à vivre dans la nature, la nécessité de l'action et son dégoût pour la société de son temps.

Ce qui frappe dans le présent volume est la détermination de Sophie Cottin à ne vivre qu'en « petite société ». Après la dissolution du cercle de Champlan, elle imagine recréer un nouveau cercle, auprès d'André Cottin à Paris, qui satisfasse une autre part d'elle-même. C'est là que débute le temps de la romancière avec la composition de *Claire d'Albe*, son premier chef d'œuvre :

André m'a parlé le langage de l'amitié, le plus doux le plus tendre, et je veux le croire, le plus sincère ; ils m'ont inondée de sentiments charmants, ils ont ranimé ce cœur séché par la douleur et la perfidie, et c'est auprès d'eux que je veux aller jouir de ce bienfait ; j'y passerai l'hiver, je ne sais encore quelle est la vie que j'y mènerai ; j'habiterai le premier avec mon amie, avec mon amie, qu'ils comblent de caresses et qu'ils savent apprécier : nous tiendrons notre petit ménage séparé ; je me formerai un cercle aimable, choisi, j'y

²⁹³ À rapprocher de Goethe dans *Poésie et vérité* : « Quand le *taedium vitae* s'empare de l'homme, il faut le plaindre et non le blâmer. Que tous les symptômes de cette étrange maladie aussi naturelle qu'antinaturelle aient également traversé mon être le plus intime, sur ce point Werther ne peut laisser de doute à personne. Je sais très bien quelles décisions et quels efforts cela m'a coûté d'échapper alors aux vagues de la mort, de même que j'ai réchappé et me suis remis difficilement de maints naufrages ultérieurs. », cité par Roland Krebs, « *Les Souffrances du jeune Werther* lues par Goethe », *Revue germanique internationale*, n° 12, 1999, p. 47-59. En ligne : <http://journals.openedition.org/rgi/734> [consulté le 11 décembre 2021].

²⁹⁴ « 1. Dans la jeunesse. Aspiration aux plaisirs de la Nature, libre jouissance de ses forces. 2. Chez les plus âgés. Aspiration à affermir le droit et à assurer la sécurité de la jouissance bourgeoise. Les poètes provoquèrent une sorte de tournant idyllique, particulièrement les Suisses : Haller, Gessner, Bodmer. La recherche d'un plaisir simple et naturel et d'une joyeuse jouissance de soi-même fut contrecarrée dans la jeunesse par le pédantisme de l'enseignement scolaire, l'ascétisme, les classes supérieures, la nécessité de gagner son pain. On combat cela. Quand apparaissent de tels motifs dans le roman ? Werther, Siegwart. Déjà avant ? Qu'y a-t-il eu peu de temps auparavant ? Le discours de Rousseau contre la civilisation » (*Ibid.*).

réunirai tous les talents ; ma maison ne sera plus le temple de l'amitié de l'intimité, mais des arts et de la liberté... (CC II, 206, s.d.)